Inventaire forestier national

Dictionnaire de données des placettes photos Premier remesurage

Version 5.2
21 septembre 2017

Table des matières

Objectif 5
Contexte 5
Structure de la table 8
1. POLYGONE D'UTILISATION DES TERRES 8
2. POLYGONE DE PROPRIÉTÉ 8
3. POLYGONE DE NIVEAU DE PROTECTION 8
4. POLYGONE DE LA COUVERTURE TERRESTRE 9
5. INFORMATION D'EN-TÊTE DE LA COUCHE DE PEUPLEMENT 9
5A. COUCHE DES ESSENCES PAR STRATE DE PEUPLEMENT 10
5 B. COUCHE D'ORIGINE DU PEUPLEMENT 10
6. COUCHE DE TRAITEMENT DU PEUPLEMENT 11
7. COUCHE DE PERTURBATION DE PEUPLEMENT 11
Dictionnaire de données 11
1. POLYGONE D'UTILISATION DES TERRES 12
2. POLYGONE DE PROPRIÉTÉ 15
3. POLYGONE DE NIVEAU DE PROTECTION 17
4. POLYGONE DE LA COUVERTURE TERRESTRE 19
5. INFORMATION D'EN-TÊTE DE LA COUCHE DE PEUPLEMENT 27
5A. COUCHE DES ESSENCES DE PEUPLEMENT 32
5 B. COUCHE D'ORIGINE DE PEUPLEMENT 37
6. COUCHE DE TRAITEMENT DE PEUPLEMENT 39
7. COUCHE DE PERTURBATION DE PEUPLEMENT 41
Données compilées 45
STRUCTURE DE LA TABLE 45
8. SOMMAIRE DU POLYGONE 45
9. SOMMAIRE DES PERTURBATIONS 45
10. SOMMAIRE DES TRAITEMENTS 46
11. SOMMAIRE DE L'ORIGINE 46
12. SOMMAIRE DES ESSENCES 46
DICTIONNAIRE DE DONNÉES – TABLES DES DONNÉES COMPILÉES 47
8. SOMMAIRE DU POLYGONE 47
9. SOMMAIRE DES PERTURBATIONS 49
10. SOMMAIRE DESTRAITEMENTS 51
11. SOMMAIRE DE L'ORIGINE 52
12. SOMMAIRE DES ESSENCES 54
Annexe 1 : Codes et classification de l'utilisation des terres de l'IFN 56
Annexe 2 : Système de classification de l'utilisation des terres de l'IFN 59
INTRODUCTION 61
DÉFINITIONS DU SYSTÈME DE CLASSIFICATION DE L'UTILISATION DES TERRES 63
Industrielle (IND) 63
Foresterie (FOR) 63
Agriculture et horticulture (AGR) 65
Conservation (CON) 66
Infrastructure (INF) 67
Établissement (SET) 69
Loisirs (REC) 70
Défense nationale (DND) 71

Inconnu (UNK) ... *71*
Annexe 3 : Codes et classification de la couverture terrestre de l'IFN ... 72
Annexe 4 : Système de classification de la couverture terrestre de l'IFN ... 79
CLASSIFICATION DE LA COUVERTURE TERRESTRE ... 81
SYSTÈME DE CODIFICATION ... 83
Niveau 1 – Classification de la couverture terrestre ... *85*
CLASSIFICATION DES POLYGONES VÉGÉTALISÉS ... 85
Niveau 2 – Type de couverture terrestre ... *85*
Niveau 3 – Position du paysage ... *85*
Niveau 4 – Type de végétation ... *86*
Niveau 5 – Classe de densité ... *89*
CLASSIFICATION DES POLYGONES NON VÉGÉTALISÉS ... 89
Niveau 2 – Type de couverture terrestre ... *89*
CLASSIFICATION DES POLYGONES NON VÉGÉTALISÉS REPRÉSENTANT DES TERRAINS ... 90
Niveau 3 - Position du paysage (Terrain) ... *90*
Niveau 4 – Type de couverture – non végétalisé (terrain) ... *91*
Niveau 5 - Catégories de zones non végétalisées (terrain) ... *91*
CLASSIFICATION DES POLYGONES NON VÉGÉTALISÉS REPRÉSENTANT DES PLANS D'EAU ... 94
Niveau 3 - Position du paysage (plan d'eau) ... *94*
Niveau 4 – Plans d'eau ... *94*
Niveau 5 – Catégories de plans d'eau ... *94*
1. DÉFINITIONS ... 96
DÉFINITIONS DES TERRAINS VÉGÉTALISÉS ... 96
DÉFINITIONS DES TERRAINS NON VÉGÉTALISÉS ... 97
DÉFINITIONS DES ZONES HUMIDES ... 100
2. RÉFÉRENCES ... 102
Annexe 5 : Liste des essences d'arbres de l'IFN ... 103
CONIFÈRES INDIGÈNES ... 104
FEUILLUS INDIGÈNES ... 105
ARBRES EXOTIQUES ... 112
Annexe 6 : Suivi des modifications ... 114
MODIFICATIONS ET MISES À JOUR DE LA VERSION 4.2.4 À LA VERSION 5.1 ... 114
MODIFICATIONS ET MISES À JOUR DE LA VERSION 4.2.3 À LA VERSION 4.2.4 ... 119
MODIFICATIONS ET MISES À JOUR DE LA VERSION 4.2.1 À LA VERSION 4.2.3 ... 119
MODIFICATIONS ET MISES À JOUR DE LA VERSION 4.1 À LA VERSION 4.2.1 ... 121

Objectif

Le présent document vise principalement à décrire les données d'entrée requises pour pleinement alimenter la base de données de placettes photos de l'IFN. On a ajouté à la présente version une section distincte pour décrire les données générées par le compilateur de placettes photos de l'INF (données compilées).

Contexte

Vous devez fournir les attributs de quatre strates de données pour chaque placette photo de l'IFN d'une superficie de 2 km sur 2 km. Les strates portent sur la couverture terrestre, l'utilisation des terres, la propriété et le niveau de protection. Les données de la couverture terrestre sont interprétées à partir des photographies aériennes et des images satellites à très haute résolution. Les données sur l'utilisation du terrain peuvent aussi provenir de photographies aériennes ou d'images satellites ou d'autres cartes ou sources de données. Les données sur la propriété et le niveau de protection sont dérivées d'autres sources de données et cartes. Le présent document contient des directives sur la façon d'entrer les données pour chacun de ces ensembles.

Veuillez noter que les mises à jour apportées aux tables des données d'entrée depuis la version 5.1.4 du présent dictionnaire de données paraissent en rouge dans le présent document.

Le tableau suivant illustre le flux de données et les décisions

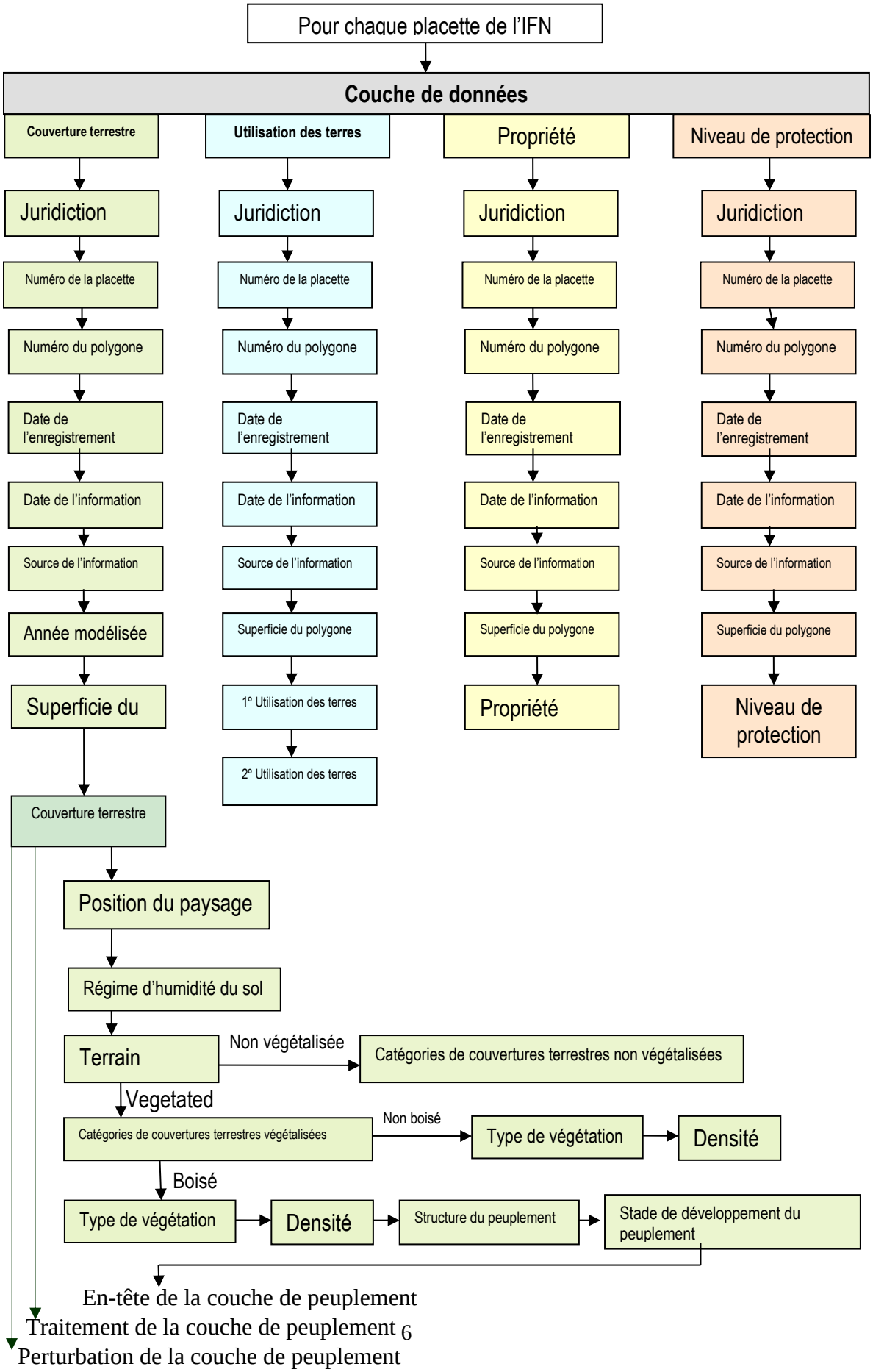
Pour chaque placette de l'IFN
Couche de données
Couverture terrestre
Utilisation des terres
Propriété
Niveau de protection
Juridiction
Numéro de la placette
Numéro du polygone
Date de l'enregistrement
Date de l'information
Source de l'information
Année modélisée
Superficie du
Superficie du polygone
1° Utilisation des terres
2° Utilisation des terres
Propriété
Niveau de protection
Position du paysage
Régime d'humidité du sol
Terrain
Non végétalisée
Catégories de couvertures terrestres non végétalisées
Vegetated
Catégories de couvertures terrestres végétalisées
Non boisé
Type de végétation
Densité
Boisé
Structure du peuplement
Stade de développement du peuplement
En-tête de la couche de peuplement
Traitement de la couche de peuplement
Perturbation de la couche de peuplement

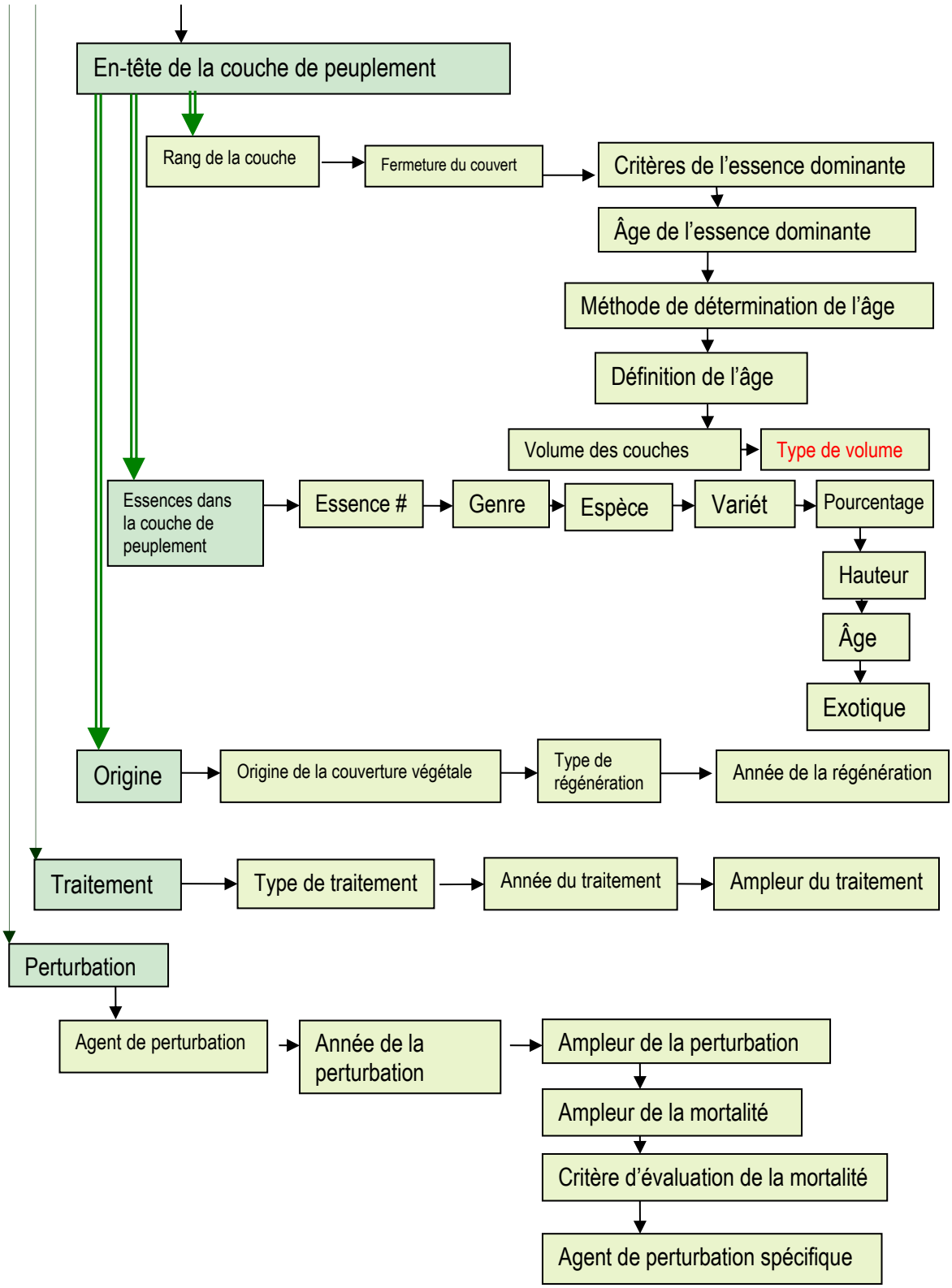
En-tête de la couche de peuplement
Rang de la couche
Fermeture du couvert
Critères de l'essence dominante
Âge de l'essence dominante
Méthode de détermination de l'âge
Définition de l'âge
Volume des couches
Type de volume
Essences dans la couche de peuplement
Essence #
Genre
Espèce
Variét
Pourcentage
Hauteur
Âge
Exotique
Origine
Origine de la couverture végétale
Type de régénération
Année de la régénération
Traitement
Type de traitement
Année du traitement
Ampleur du traitement
Perturbation
Agent de perturbation
Année de la perturbation
Ampleur de la perturbation
Ampleur de la mortalité
Critère d'évaluation de la mortalité
Agent de perturbation spécifique

Structure de la table

1. POLYGONE D'UTILISATION DES TERRES

Nom de la table de la base de données : pp_landuse

Champ	Description (unités)	Nom du champ	Format	Index	Non nul
1	Identificateur de la juridiction	JURIS_ID	Car. 2	O	O
2	Étiquette de réseau	NFI_PLOT	Num. 7	O	O
3	Identificateur du polygone	POLY_ID	Car. 20	O	O
4	Date de l'échantillon (aaaa-mmm-jj)	SAMPLE_DATE	Date 11	O	O
5	Date de l'information (aaaa-mmm-jj)	INFO_DATE	Date 11	N	O
6	Source de l'information	INFO_SOURCE	Car. 1	N	O
7	Superficie d'utilisation des terres (ha)	POLY_AREA	Déc. 7.4	N	O
8	Utilisation primaire des terres	LANDUSE1	Car. 4	N	O
9	Utilisation secondaire des terres	et LANDUSE2	Car. 4	N	N

2. POLYGONE DE PROPRIÉTÉ

Nom de la table de la base de données : pp_ownership

Champ	Description (unités)	Nom du champ	Format	Index	Non nul
1	Identificateur de la juridiction	JURIS_ID	Car. 2	O	O
2	Étiquette de réseau	NFI_PLOT	Num. 7	O	O
3	Identificateur du polygone	POLY_ID	Car. 20	O	O
4	Date de l'échantillon (aaaa-mmm-jj)	SAMPLE_DATE	Date 11	O	O
5	Date de l'information (aaaa-mmm-jj)	INFO_DATE	Date 11	N	O
6	Source de l'information	INFO_SOURCE	Car. 1	N	O
7	Superficie de la zone de propriété (ha)	POLY_AREA	Déc. 7.4	N	O
8	Propriétaire	OWNERSHIP	Car. 4	N	O

3. POLYGONE DE NIVEAU DE PROTECTION

Nom de la table de la base de données : pp_protect_status

Champ	Description (unités)	Nom du champ	Format	Index	Non nul
1	Identificateur de la juridiction	JURIS_ID	Car. 2	O	O
2	Étiquette de réseau	NFI_PLOT	Num. 7	O	O
3	Identificateur du polygone	POLY_ID	Car. 20	O	O
4	Date de l'échantillon (aaaa-mmm-jj)	SAMPLE_DATE	Date 11	O	O
5	Date de l'information (aaaa-mmm-jj)	INFO_DATE	Date 11	N	O
6	Source de l'information	INFO_SOURCE	Car. 1	N	O
7	Superficie de la zone de protection (ha)	POLY_AREA	Déc. 7.4	N	O
8	Niveau de protection	STATUS	Num. 1	N	O

4. POLYGONE DE LA COUVERTURE TERRESTRE

Nom de la table de la base de données : pp_landcover

Champ	Description (unités)	Nom du champ	Format	Index	Non nul	
1	Identificateur de la juridiction	JURIS_ID	Car. 2	O	O	
2	Étiquette de réseau	NFI_PLOT	Num. 7	O	O	
3	Identificateur du polygone	POLY_ID	Car. 20	O	O	
4	Date de l'échantillon (aaaa-mmm-jj)	SAMPLE_DATE	Date 11	O	O	
5	Date de l'information (aaaa-mmm-jj)	INFO_DATE	Date 11	N	O	
6	Source de l'information	INFO_SOURCE	Car. 1	N	O	
7	Année modélisée (aaaa)	MODEL_YR	Num. 4	N	N	
8	Superficie du polygone	POLY_AREA	Déc. 7.4	N	O	
9	Base du sol	LAND_BASE	Car. 1	N	O	
10	Couverture terrestre	LAND_COVER	Car. 1	N	O	*Modification de la règle*
11	Position du paysage	LAND_POS	Car. 1	N	O	
12	Type de végétation	VEG_TYPE	Car. 2	N	O	
13	Classe de densité	DENSITY_CL	Car. 2	N	O	
14	Structure du peuplement	STAND_STRU	Car. 4	N	O	
15	Régime d'humidité	SOIL_MOIST	Car. 2	N	O	*Modification de la règle*
16	Stade de développement	DEVEL_STAGE	Car. 2	N	O	*Modification de la référence*

5. INFORMATION D'EN-TÊTE DE LA COUCHE DE PEUPLEMENT

Nom de la table de la base de données : pp_std_layer_header

Champ	Description (unités)	Nom du champ	Format	Index	Non nul	
1	Identificateur de la juridiction	JURIS_ID	Car. 2	O	O	
2	Étiquette de réseau	NFI_PLOT	Num. 7	O	O	
3	Identificateur du polygone	POLY_ID	Car. 20	O	O	
4	Date de l'échantillon (aaaa-mmm-jj)	SAMPLE_DATE	Date 11	O	O	
5	Date de l'information (aaaa-mmm-jj)	INFO_DATE	Date 11	N	O	
6	Source de l'information	INFO_SOURCE	Car. 1	N	O	
7	Année modélisée	MODEL_YR	Num. 4	N	N	
9	Rang de la couche	LAYER_RK	Num. 2	O	O	*Modification de la règle*
10	Fermeture du couvert	CLOSURE	Num. 3	N	O	*Modification de la règle*
11	Critère de classement de l'essence	LEAD_CRITR	Car. 2	N	N	
12	Âge de l'essence dominante (années)	LEAD_SP_AGE	Num	N	N	*Modification de la règle*
13	Méthode de détermination de l'âge	AGE_DETM	Car.	N	O	
14	Définition de l'âge	AGE_DEFN	Car.	N	O	
15	Volume total de la strate (m3/ha)	LAYER_VOL	Num.	N	O	*Modification de la règle*
16	Type de volume	VOL_TYPE	Car. 3	N	N	*Nouveau champ*

5a. COUCHE DES ESSENCES PAR STRATE DE PEUPLEMENT

Nom de la table de la base de données : pp_std_layer_tree_sp

Champ	Description (unités)	Nom du champ	Format	Index	Non nul	
1	Identificateur de la juridiction	JURIS_ID	Car. 2	O	O	
2	Étiquette de réseau	NFI_PLOT	Num. 7	O	O	
3	Identificateur du polygone	POLY_ID	Car. 20	O	O	
4	Rang de la couche	LAYER_RK	Num. 2	O	O	*Modification de la règle*
5	Date de l'échantillon (aaaa-mmm-jj)	SAMPLE_DATE	Date 11	O	O	
6	Date de l'information (aaaa-mmm-jj)	INFO_DATE	Date 11	N	O	
7	Source de l'information	INFO_SOURCE	Car. 1	N	O	
8	Numéro de classement de l'essence	SPECIES_NUM	Num. 2	O	O	
9	Genre d'arbre	GENUS	Car. 4	N	O	
10	Essence d'arbre	SPECIES	Car. 3	N	O	
11	Variété d'arbre	VARIETY	Car. 3	N	N	
12	Pourcentage de l'essence (pourcentage)	PERCENT	Déc. 4.1	N	O	
13	Hauteur des arbres (m)	HEIGHT	Déc. 4.1	N	O	*Modification de la règle*
14	Âge (années)	AGE	Num. 4	N	O	*Modification de la règle*
15	Âge minimum (années)	MIN_AGE	Num. 4	N	O	*Modification de la règle*
16	Âge maximum (années)	MAX_AGE	Num. 4	N	O	*Modification de la règle*
17	Essences exotiques (o/n)	EXOTIC	Car. 1	N	O	
18	Source des essences exotiques	EXOTIC_SOURCE	Car. 3	N	N	

5 b. COUCHE D'ORIGINE DU PEUPLEMENT

Nom de la table de la base de données : pp_std_layer_origin

Champ	Description (unités)	Nom du champ	Format	Index	Non nul	
1	Identificateur de la juridiction	JURIS_ID	Car. 2	O	O	
2	Étiquette de réseau	NFI_PLOT	Num. 7	O	O	
3	Identificateur du polygone	POLY_ID	Car. 20	O	O	
4	Rang de la couche	LAYER_RK	Num. 2	O	O	*Modification de la règle*
5	Date de l'échantillon (aaaa-mmm-jj)	SAMPLE_DATE	Date 11	O	O	
6	Date de l'information (aaaa-mmm-jj)	INFO_DATE	Date 11	N	O	
7	Source de l'information	INFO_SOURCE	Car. 1	N	O	
8	Origine de la couverture végétale	STAND_ORIG	Car. 4	O	O	
9	Type de régénération	REGEN_TYPE	Car. 3	O	O	
10	Année de la régénération (aaaa)	REGEN_YR	Num. 4	O	O	*Modification de la règle*

6. COUCHE DE TRAITEMENT DU PEUPLEMENT

Nom de la table de la base de données : pp_std_layer_treatment

Champ	Description (unités)	Nom du champ	Format	Index	Non nul	
1	Identificateur de la juridiction	JURIS_ID	Car. 2	O	O	
2	Étiquette de réseau	NFI_PLOT	Num. 7	O	O	
3	Identificateur du polygone	POLY_ID	Car. 20	O	O	
4	Rang de la couche	LAYER_RK	Num. 2	O	O	*Modification de la règle*
5	Date de l'échantillon (aaaa-mmm-jj)	SAMPLE_DATE	Date 11	O	O	
6	Date de l'information (aaaa-mmm-jj)	INFO_DATE	Date 11	N	O	
7	Source de l'information	INFO_SOURCE	Car. 1	N	O	
8	Type de traitement	TREAT_TYPE	Car. 2	O	O	*Clarification de la définition*
9	Année du traitement (aaaa)	TREAT_YR	Num. 4	O	O	*Modification des valeurs permises*
10	Ampleur du traitement (pourcentage)	TREAT_PERCT	Num. 3	N	O	

7. COUCHE DE PERTURBATION DE PEUPLEMENT

Nom de la table de la base de données : pp_std_layer_disturbance

Champ	Description (unités)	Nom du champ	Format	Index	Non nul	
1	Identificateur de la juridiction	JURIS_ID	Car. 2	O	O	
2	Étiquette de réseau	NFI_PLOT	Num. 7	O	O	
3	Identificateur du polygone	POLY_ID	Car. 20	O	O	
4	Rang de la couche	LAYER_RK	Num. 2	O	O	*Modification de la règle*
5	Date de l'échantillon (aaaa-mmm-jj)	SAMPLE_DATE	Date 11	O	O	
6	Date de l'information (aaaa-mmm-jj)	INFO_DATE	Date 11	N	O	
7	Source de l'information	INFO_SOURCE	Car. 1	N	O	
8	Agent de perturbation naturelle	DIST_AGENT	Car. 10	O	O	
9	Année de la perturbation (aaaa)	DIST_YR	Num. 4	O	O	*Modification des valeurs permises*
10	Ampleur de la perturbation (pourcentage)	DIST_PERCT	Num. 3	N	O	
11	Ampleur de la mortalité des arbres (pourcentage)	MORT_PERCT	Num. 3	N	O	
12	Critère d'évaluation de la mortalité	MORT_BASIS	Car. 2	N	N	
13	Agent de perturbation spécifique	AGENT_TYPE	Car. 50	N	N	

Dictionnaire de données

Explication des formats des données :

- Num. – indique un nombre entier.
- Car. – indique un caractère. Les espaces en trop qui figurent entre les caractères n'ont pas à être remplis par des blancs.

- Déc. – indique un nombre décimal dans lequel le premier chiffre représente la longueur (le nombre de chiffres composant la valeur) et le deuxième chiffre représente le nombre de décimales. Le format « Déc. 6.2 » désigne ainsi un nombre tel que 1234,56, soit une valeur à six chiffres comptant deux décimales.
- Date – indique une date dans le format AAAA-MMM-JJ dont les tirets sont obligatoires. Par exemple, le 9 janvier 2004 serait codé ainsi : 2004-JAN-09.

1. POLYGONE D'UTILISATION DES TERRES

Nom du fichier CSV : xx_pp_lu.csv, où xx représente l'identificateur de la juridiction

Clé primaire : JURIS_ID, NFI_PLOT, POLY_ID, SAMPLE_DATE

Attribut	Identificateur de la juridiction
Nom de la variable	**JURIS_ID**
Description	Abréviation de deux lettres de Postes Canada pour chaque province ou territoire.
Plage ou valeurs permises	AB, BC, SK, MB, ON, QC, NB, NS, PE, NL, YT, NT, NU
Format	Car. 2
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Étiquette de réseau
Nom de la variable	**NFI_PLOT**
Description	Étiquette numérique de l'Inventaire forestier national qui désigne l'élément du réseau lié à la placette photo. Le Bureau de projet de l'IFN fournira les étiquettes de réseau.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 1600000**
Format	Num. 7
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Identificateur du polygone
Nom de la variable	**POLY_ID**
Description	Identificateur unique attribué à chaque polygone d'utilisation des terres délimité dans une placette photo. Deux polygones ne peuvent pas avoir le même numéro.
Plage ou valeurs permises	
Format	Car. 20
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Date d'échantillonnage
Nom de la variable	**SAMPLE_DATE**
Description	Date à laquelle l'échantillon de la placette de l'IFN a été prélevé.
Plage ou valeurs permises	**De la date de la dernière mesure jusqu'à aujourd'hui**
Format	Date 11 [AAAA-MMM-JJ]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. SAMPLE_DATE ≥ date de la dernière mesure et SAMPLE_DATE ≤ date actuelle

Attribut	Date de l'information
Nom de la variable	**INFO_DATE**
Description	Date à laquelle la photo a été prise (données interprétées) ou à laquelle les données ont été modélisées (données modélisées).
Plage ou valeurs permises	**De 1900 à aujourd'hui.**
Format	Date 11 [AAAA-MMM-JJ]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. 1900-JAN-01 ≤ INFO_DATE≤ SAMPLE_DATE

Attribut	Source de l'information
Nom de la variable	**INFO_SOURCE**
Description	Source de l'information.
Plage ou valeurs permises	**Utilisez les codes suivants :** **I – Interprétée à partir d'une photographie aérienne** **S** – Relevée sur le terrain **O** – Autre
Format	Car. 1
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Superficie d'utilisation des terres
Nom de la variable	**POLY_AREA**
Description	Superficie en hectares (ha) du polygone d'utilisation des terres selon les directives provinciales ou la formule suivante : la superficie minimale recommandée pour les polygones est de 0,5 hectare (5 000 mètres carrés). La largeur minimale recommandée pour un polygone est de 1 mm à l'échelle photographique. La superficie de chaque polygone doit être exacte au 1/10000 d'hectare (ou au mètre carré) près. La somme des superficies de tous les polygones doit correspondre à la superficie de la placette. Doit correspondre à la superficie du polygone des données spatiales.
Plage ou valeurs permises	**De 0,0001 à 404,0000**
Format	Déc. 7.4
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Utilisation primaire des terres
Nom de la variable	**LANDUSE1**
Description	Les classes d'utilisation des terres sont indiquées dans la *Classification des utilisations des terres de l'IFN* et fournies ci-dessous. Un code comportant trois ou quatre lettres est employé pour décrire l'utilisation des terres.
Critère d'évaluation	Inscrire le code d'utilisation des terres de trois lettres, suivi d'un code de modification facultatif. Utiliser les codes définis dans la *Classification des utilisations des terres de l'IFN*. Par exemple, lorsque plusieurs types d'utilisation des terres sont représentés dans la placette, on indique le type principal ou dominant, puis le type secondaire et un code de modification facultatif. L'utilisation principale est déterminante et doit figurer en premier.
Plage ou valeurs permises	*Voir les codes et la classification à l'annexe 1*
Format	Car. 4
Règle(s)	Doit présenter une valeur. Un polygone ne peut contenir une utilisation qu'une seule fois.

Attribut	Utilisation secondaire des terres
Nom de la variable	**LANDUSE2**
Description	Les classes d'utilisation des terres sont indiquées dans la *Classification des utilisations des terres de l'IFN* et fournies ci-dessous. Un code comportant trois ou quatre lettres est employé pour décrire l'utilisation des terres.
Critère d'évaluation	Inscrire le code d'utilisation du terrain de trois lettres, suivi d'un code de modification facultatif. Utiliser les codes définis dans la *Classification des utilisations des terres de l'IFN*. Par exemple, lorsque plusieurs types d'utilisation du terrain sont représentés dans la placette, on indique le type principal ou dominant, puis le type secondaire et un code de modification facultatif. L'utilisation principale est déterminante et doit figurer en premier.
Plage ou valeurs permises	*Voir les codes et la classification à l'annexe 1*
Format	Car. 4
Règle(s)	LANDUSE1 ≠ LANDUSE2

2. POLYGONE DE PROPRIÉTÉ

Nom du fichier CSV : xx_pp_ow, où xx représente l'identificateur de la juridiction
Clé primaire : JURIS_ID, NFI_PLOT, POLY_ID, SAMPLE_DATE.

Attribut	Identificateur de la juridiction
Nom de la variable	**JURIS_ID**
Description	Abréviation de deux lettres de Postes Canada pour chaque province ou territoire.
Plage ou valeurs permises	AB, BC, SK, MB, ON, QC, NB, NS, PE, NL, YT, NT, NU
Format	Car. 2
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Étiquette de réseau
Nom de la variable	**NFI_PLOT**
Description	Étiquette numérique de l'Inventaire forestier national qui désigne l'élément du réseau lié à la placette photo. Le Bureau de projet de l'IFN fournira les étiquettes de réseau.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 1600000**
Format	Num. 7
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Identificateur du polygone
Nom de la variable	**POLY_ID**
Description	Identificateur unique attribué à chaque polygone de propriété délimité dans une placette photo. Deux polygones ne peuvent pas avoir le même numéro.
Plage ou valeurs permises	
Format	Car. 20
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Date d'échantillonnage
Nom de la variable	**SAMPLE_DATE**
Description	Date à laquelle l'échantillon de la placette de l'IFN a été prélevé.
Plage ou valeurs permises	**De la date de la dernière mesure jusqu'à aujourd'hui**
Format	Date 11 [AAAA-MMM-JJ]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. SAMPLE_DATE ≥ date de la dernière mesure et SAMPLE_DATE ≤ date actuelle

Attribut	Date de l'information
Nom de la variable	**INFO_DATE**
Description	Date à laquelle la photo a été prise (données interprétées) ou à laquelle les données ont été modélisées (données modélisées).
Plage ou valeurs permises	**De 1900 à aujourd'hui.**
Format	Date 11 [AAAA-MMM-JJ]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. 1900-JAN-01 ≤ INFO_DATE≤ SAMPLE_DATE

Attribut	Source de l'information
Nom de la variable	**INFO_SOURCE**
Description	Source de l'information.
Plage ou valeurs permises	Utilisez les codes suivants : **I** – Interprétée à partir d'une photographie aérienne **S** – Relevée sur le terrain **O** – Autre
Format	Car. 1
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Superficie du polygone de propriété
Nom de la variable	**POLY_AREA**
Description	Superficie en hectares (ha) du polygone de propriété selon les directives provinciales ou la formule suivante : la superficie minimale recommandée pour les polygones est de 0,5 hectare (5 000 mètres carrés). La largeur minimale recommandée pour un polygone est de 1 mm à l'échelle photographique. La superficie de chaque polygone doit être exacte au 1/10000 d'hectare (ou au mètre carré) près. La somme des superficies de tous les polygones doit correspondre à la superficie de la placette.
Plage ou valeurs permises	**De 0,0001 à 404,0000**
Format	Déc. 7.4
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Propriétaire
Nom de la variable	**OWNERSHIP**
Description	Propriété des terres comprises dans le polygone.
Plage ou valeurs permises	**CL** – Terres appartenant à l'administration provinciale **PR** – Terrain privé **FED** – Terres appartenant à l'administration fédérale **TERR** – Terres appartenant à l'administration territoriale **MUN** – Terres appartenant à une municipalité **ABOR** – Terres appartenant aux Premières Nations **M** – Le polygone qui se situe dans les limites de la placette de l'IFN est à l'extérieur de la limite provinciale, territoriale ou nationale B – L'information sur la propriété est manquante ou n'est pas disponible pour ce polygone
Format	Car. 4
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

3. POLYGONE DE NIVEAU DE PROTECTION

Nom du fichier CSV : xx_pp_ps.csv, où xx représente l'identificateur de la juridiction

Clé primaire : JURIS_ID, NFI_PLOT, POLY_ID, SAMPLE_DATE.

Attribut	Identificateur de la juridiction
Nom de la variable	**JURIS_ID**
Description	Abréviation de deux lettres de Postes Canada pour chaque province ou territoire.
Plage ou valeurs permises	AB, BC, SK, MB, ON, QC, NB, NS, PE, NL, YT, NT, NU
Format	Car. 2
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Étiquette de réseau
Nom de la variable	**NFI_PLOT**
Description	Étiquette numérique de l'Inventaire forestier national qui désigne l'élément du réseau lié à la placette photo. Le Bureau de projet de l'IFN fournira les étiquettes de réseau.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 1600000**
Format	Num. 7
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Identificateur du polygone
Nom de la variable	**POLY_ID**
Description	Identificateur unique attribué à chaque polygone de niveau de protection délimité dans une placette photo. Deux polygones ne peuvent pas avoir le même numéro.
Plage ou valeurs permises	
Format	Car. 20
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Date d'échantillonnage
Nom de la variable	**SAMPLE_DATE**
Description	Date à laquelle l'échantillon de la placette de l'IFN a été prélevé.
Plage ou valeurs permises	**De la date de la dernière mesure jusqu'à aujourd'hui**
Format	Date 11 [AAAA-MMM-JJ]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. SAMPLE_DATE ≥ date de la dernière mesure et SAMPLE_DATE ≤ date actuelle

Attribut	Date de l'information
Nom de la variable	**INFO_DATE**
Description	Date à laquelle la photo a été prise (données interprétées) ou à laquelle les données ont été modélisées (données modélisées).
Plage ou valeurs permises	**De 1900 à aujourd'hui.**
Format	Date 11 [AAAA-MMM-JJ]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. 1900-JAN-01 ≤ INFO_DATE≤ SAMPLE_DATE

Attribut	Source de l'information
Nom de la variable	**INFO_SOURCE**
Description	Source de l'information.
Plage ou valeurs permises	Utilisez les codes suivants : **I** – Interprétée à partir d'une photographie aérienne **S** – Relevée sur le terrain **O** – Autre
Format	Car. 1
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Superficie du polygone de protection
Nom de la variable	**POLY_AREA**
Description	Superficie d'un polygone de protection en hectares. La somme de tous les polygones doit être égale à la zone de la placette photo selon les directives provinciales, ou selon la formule suivante : la zone minimale recommandée pour les polygones est de 0,5 hectare (5 000 mètres carrés). La largeur minimale recommandée pour un polygone est de 1 mm à l'échelle photographique. La superficie de chaque polygone doit être exacte au 1/10000 d'hectare près.
Plage ou valeurs permises	**De 0,0001 à 404,0000**
Format	Déc. 7.4
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Niveau de protection
Nom de la variable	**STATUS**
Description	Polygone faisant l'objet d'une protection. Catégories I – VI de l'UICN.
Plage ou valeurs permises	**0 :** Sans protection (non visé par une catégorie de l'UICN) **1 :** Réserve naturelle intégrale : protection aux fins scientifiques (catégorie Ia de l'UICN). **2 :** Zone de nature sauvage : protection des ressources sauvages (catégorie Ib de l'UICN)**.** **3 :** parc national : pour protéger les écosystèmes et aux fins de récréation (catégorie II de l'UICN) **4 :** Monument naturel : préservation de certains éléments naturels (catégorie III de l'UICN) **5 :** Aires gérées pour l'habitat et les espèces : maintien des habitats (catégorie IV de l'UICN) **6 :** Paysage terrestre ou marin protégé : conservation et activités récréatives (catégorie V de l'UICN) **7 :** Aire protégée de ressources naturelles gérées : utilisation durable des écosystèmes naturels (catégorie VI de l'UICN) **8 :** Le polygone qui se situe dans les limites de la placette de l'IFN est à l'extérieur de la limite provinciale, territoriale ou nationale. **9 :** L'information sur le niveau de protection est manquante ou n'est pas disponible pour ce polygone.
Format	Num. 1
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

4. POLYGONE DE LA COUVERTURE TERRESTRE

Nom du fichier CSV : xx_pp_lc.csv , où xx représente l'identificateur de la juridiction

Clé primaire : JURIS_ID, NFI_PLOT, POLY_ID, SAMPLE_DATE.

Attribut	Identificateur de la juridiction
Nom de la variable	**JURIS_ID**
Description	Abréviation de deux lettres de Postes Canada pour chaque province ou territoire.
Plage ou valeurs permises	AB, BC, SK, MB, ON, QC, NB, NS, PE, NL, YT, NT, NU
Format	Car. 2
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Étiquette de réseau
Nom de la variable	**NFI_PLOT**
Description	Étiquette numérique de l'Inventaire forestier national qui désigne l'élément du réseau lié à la placette photo. Le Bureau de projet de l'IFN fournira les étiquettes de réseau.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 1600000**
Format	Num. 7
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Identificateur du polygone
Nom de la variable	**POLY_ID**
Description	Identificateur unique attribué à chaque polygone de couverture terrestre délimité dans une placette photo. Deux polygones ne peuvent pas avoir le même numéro.
Plage ou valeurs permises	
Format	Car. 20
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Date d'échantillonnage
Nom de la variable	**SAMPLE_DATE**
Description	Date à laquelle l'échantillon de la placette de l'IFN a été prélevé.
Plage ou valeurs permises	**De la date de la dernière mesure jusqu'à aujourd'hui**
Format	Date 11 [AAAA-MMM-JJ]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. SAMPLE_DATE ≥ date de la dernière mesure et SAMPLE_DATE ≤ date actuelle

Attribut	Date de l'information
Nom de la variable	**INFO_DATE**
Description	Date à laquelle la photo a été prise (données interprétées) ou à laquelle les données ont été modélisées (données modélisées).
Plage ou valeurs permises	**De 2007 à aujourd'hui.**
Format	Date 11 [AAAA-MMM-JJ]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. 2007-JAN-01 ≤ INFO_DATE≤ SAMPLE_DATE

Attribut	Source de l'information
Nom de la variable	**INFO_SOURCE**
Description	Source de l'information.
Plage ou valeurs permises	Utilisez les codes suivants : **I** – Interprétée à partir d'une photographie aérienne **M** – modélisée **U** – Mise à jour à partir de données des perturbations **S** – Relevée sur le terrain **O** – Autre
Format	Car. 1
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Année modélisée
Nom de la variable	**MODEL_YR**
Description	Année d'origine de l'information ayant servi à amorcer la modélisation; p. ex. : années de la première interprétation, année de la mise à jour. Représente une année réelle. -1 – Année manquante Nul – sans objet.
Plage ou valeurs permises	**De 1900 à aujourd'hui** -11 – année du modèle manquante **Nul** – année du modèle sans objet
Format	Num. 4
Règle(s)	Si INFO_SOURCE = « M », alors MODEL_YR doit être rempli et MODEL_YR ≤ année de INFO_DATE; ou MODEL_YR = -1 (si elle est inconnue). Si INFO_SOURCE ≠ « M », alors MODEL_YR est nul.

Attribut	Superficie de couverture terrestre
Nom de la variable	**POLY_AREA**
Description	Superficie en hectares (ha) du polygone de couverture terrestre selon les directives provinciales ou la formule suivante : la superficie minimale recommandée pour les polygones est de 0,5 hectare (5 000 mètres carrés). La largeur minimale recommandée pour un polygone est de 1 mm à l'échelle photographique. La superficie de chaque polygone doit être exacte au 1/10000 d'hectare (ou au mètre carré) près. La somme des superficies de tous les polygones doit correspondre à la superficie de la placette.
Plage ou valeurs permises	**De 0,0001 à 404,0000**
Format	Déc. 7.4
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Base du sol
Nom de la variable	**LAND_BASE**
Description	Lettre unique d'identification pour le premier niveau du *Système de classification de la couverture terrestre de l'IFN* (voir l'annexe 2). Elle indique la présence ou l'absence de végétation à l'intérieur d'un polygone.
Plage ou valeurs permises	**V** – Végétalisée **N** – Non végétalisée **M** – Le polygone qui se situe dans les limites de la placette de l'IFN est à l'extérieur de la limite provinciale, territoriale ou nationale **S** – L'information sur la base du sol est manquante ou n'est pas disponible pour ce polygone.
Format	Car. 1

Règle(s)	Doit présenter une valeur. Si le code M (à l'extérieur de la province, du territoire ou du pays) est attribué à LAND_BASE, tous les champs suivants doivent contenir le code M ou MI (à l'extérieur de la province, du territoire ou du pays). Si le code S (manquant ou non disponible) est attribué à LAND_BASE, tous les champs suivants doivent être codés manquants ou non disponibles (S ou SA).

Attribut	Couverture terrestre
Nom de la variable	**LAND_COVER**
Description	Lettre unique d'identification pour le deuxième niveau du *Système de classification de la couverture terrestre de l'IFN* (voir l'annexe 2). Elle indique la présence ou l'absence d'arbres, dans le cas des polygones végétalisés, ou encore de terre ou d'eau, dans le cas des polygones non végétalisés.
Plage ou valeurs permises	Polygones végétalisés : **T** – Boisé **N** – Non boisé Polygones non végétalisés : **L** – Terre **W** – Eau Polygones non déclarés : **M** – Le polygone qui se situe dans les limites de la placette de l'IFN est à l'extérieur de la limite provinciale, territoriale ou nationale **S** – L'information sur la base du sol est manquante ou n'est pas disponible pour ce polygone.
Format	Car. 1
Règle(s)	Doit présenter une valeur. Si LAND_BASE = V, LAND_COVER doit être T ou N. Si LAND_BASE = N, LAND_COVER doit être L ou W. Si LAND_COVER = T, la table concernant l'information d'en-tête sur les strates de peuplement et les autres tables sur les strates de peuplement doivent contenir au moins une entrée. Si LAND_BASE = V et si la somme de CLOSURE pour toutes les couches est d'au moins 10, LAND_COVER doit être T. Si LAND_BASE = V et si la somme de CLOSURE pour toutes les couches est inférieure à 10, LAND_COVER doit être N.

Attribut	Position du paysage
Nom de la variable	**LAND_POS**
Description	Lettre unique d'identification pour le troisième niveau du *Système de classification de la couverture terrestre de l'IFN* (voir l'annexe 2). Elle indique l'emplacement du polygone en fonction du drainage.
Plage ou valeurs permises	**W** – Zone humide **U** – Zone sèche **A** – Zone alpine Polygone non déclaré : **M** – Le polygone qui se situe dans les limites de la placette de l'IFN est à l'extérieur de la limite provinciale, territoriale ou nationale. **S** – L'information sur la position du paysage est manquante ou n'est pas disponible pour ce polygone.
Format	Car. 1
Règles	Doit présenter une valeur. Si LAND_COVER = T, LAND_POS ne peut pas être A. Si LAND_COVER = W, LAND_POS doit être W. Si LAND_COVER = M, LAND_POS doit être M. Si LAND_COVER = S, LAND_POS doit être S.

Attribut	Type de végétation
Nom de la variable	**VEG_TYPE**
Description	Lettre unique d'identification pour le quatrième niveau du S*ystème de classification de la couverture terrestre de l'IFN* (voir l'annexe 2). Elle indique le type particulier de végétation ou de terres non végétalisées se trouvant dans le polygone. À ce niveau, il n'y a pas de catégorie pour l'eau; un code pour l'eau est néanmoins utilisé afin que tous les polygones aient une valeur et puissent être classifiés. Lorsque les codes sont Conifériens, Feuillus ou Mixte, cet attribut fait l'objet d'une vérification relationnelle avec le pourcentage des essences de la placette photo.
Plage ou valeurs permises	Polygones végétalisés et boisés : **TC** – Conifériens **TB** – Feuillus **TM** – Mixte Polygones végétalisés et non boisés : **ST** – Grands arbustes **SL** – petits arbustes **HE** – plantes herbacées **HF** – plantes herbacées non graminoïdes **HG** – plantes herbacées graminoïdes **BY** – bryophytes et lichens **BM** – bryophytes **BL** – lichens Polygones non végétalisés : **SI** – Neige et glace **RO** – Roche et blocaille **EL** – Terrain découvert Polygones d'eau : **WA** – Eau Polygones non déclarés : **MI** – Le polygone qui se situe dans les limites de la placette de l'IFN est à l'extérieur de la limite provinciale, territoriale ou nationale. **SA** – Les données du type de végétation sont manquantes ou ne sont pas disponibles pour ce polygone.
Format	Car. 2
Règles	Doit présenter une valeur. Si LAND_COVER = T, VEG_TYPE doit être TC, TB ou TM. Si LAND_COVER = N, VEG_TYPE doit être ST, SL, HE, HF, HG, BY, BM ou BL. Si LAND_COVER = L, VEG_TYPE doit être SI, RO ou EL. Si LAND_COVER = W, VEG_TYPE doit être WA. Si LAND_COVER = M, VEG_TYPE doit être MI. Si LAND_COVER = S, VEG_TYPE doit être SA.

Attribut	Classe de densité
Nom de la variable	**DENSITY_CL**
Description	Lettre unique d'identification pour le cinquième niveau du *Système de classification de la couverture terrestre de l'IFN.* Elle indique la densité de la végétation dans les polygones végétalisés et fournit des précisions sur les polygones non végétalisés.
Plage ou valeurs permises	Polygones végétalisés : **DE** – Dense **OP** – Ouvert **SP** – Clairsemé **CL** – Opaque Polygones non végétalisés : **GL** – Glacier **SC** – Neige **BR** – Substrat rocheux **RT** – Blocaille, talus d'éboulis, champs de blocs **MS** – Déblais miniers blocailleux **LB** – Couche de lave **RS** – Sédiments fluviatiles **ES** – Sol découvert **LS** – Sédiments d'étang ou de lac **RM** – Bord de réservoir **BE** – Plage **LL** = Dépôts transitoires **BU** – Zone incendiée **RP** – Chaussée **MU** – Sédiments littoraux (vasière) **CB** – Berge érodée **MO** = Moraines **GP** – Gravière **TS** – Résidus miniers **RR** – chemin de fer **BP** – Bâtiment et aire de stationnement **AP** – Aéroport **PM** – Mine à ciel ouvert **OT** – Autre Polygones d'eau : **LA** – Lac **RE** – Réservoir **RI** – Rivière et ruisseau **SW** – Eau salée **GW** – Eau des Grands Lacs **SO** – Eau peu profonde ou ouverte **BF** – Étang ou ruisseau de castor Polygone non déclaré : **MI** – Le polygone qui se situe dans les limites de la placette de l'IFN est à l'extérieur de la limite provinciale, territoriale ou nationale. **SA** – Les données de la classe de densité sont manquantes ou ne sont pas disponibles pour ce polygone.
Format	Car. 2

Règle(s)	Doit présenter une valeur. Si VEG_TYPE = SL, ST, HE, HF ou HG, DENSITY_CL doit être DE, OP, SP ou SA (s'il n'existe aucune donnée sur la densité). Si VEG_TYPE = BY, BM ou BL, DENSITY_CL doit être CL, OP ou SA (s'il n'existe aucune donnée sur la densité). Si VEG_TYPE = SI, DENSITY_CL doit être GL ou SC. Si VEG_TYPE = RO, DENSITY_CL doit être BR, RT, MS ou LB. Si VEG_TYPE = EL, DENSITY_CL doit être RS, ES, LS, RM, BE, LL, BU, RP, MU, CB, MO, GP, TS, RR, BP, AP, PM ou OT. Si VEG_TYPE = WA, DENSITY_CL doit être LA, RE, RI, SW, GW, SO ou BF. Si VEG_TYPE = M, DENSITY_CL doit être MI. Si VEG_TYPE = S, DENSITY_CL doit être SA.

Attribut	Structure du peuplement
Nom de la variable	**STAND_STRU**
Description	Structure du couvert forestier prédominant dans les polygones boisés.
Plage ou valeurs permises	Polygones boisés : **SNGL** – Peuplement à un étage **MULT** – Au moins deux couches distinctes de couvert **COMP** – Couches complexes, non distinctes **UNKN** – Structure de peuplement inconnue Polygones non végétalisés ou non boisés : **NA** – Sans objet Polygone non déclaré : **MI** – Le polygone qui se situe dans les limites de la placette de l'IFN est à l'extérieur de la limite provinciale, territoriale ou nationale. **SA** – Les données de la structure du peuplement sont manquantes ou ne sont pas disponibles pour ce polygone.
Format	Car. 4
Règle(s)	Doit présenter une valeur. Si LAND_COVER = T, STAND_STRU doit être SNGL, MULT ou COMP. Si LAND_COVER = N ou LAND_BASE = N, STAND_STRU doit être NA. Si LAND_COVER = M, STAND_STRU doit être MI. Si LAND_COVER = S, STAND_STRU doit être SA.

Attribut	Régime d'humidité du sol
Nom de la variable	**SOIL_MOIST**
Description	Quantité moyenne d'eau dans le sol chaque année disponible pour l'évapotranspiration par les plantes vasculaires sur plusieurs années.
Plage ou valeurs permises	Pour tous les polygones : **VD** – Très sec (le sol retient l'humidité pendant une période négligeable après des précipitations, et l'infiltration d'eau est extrêmement rapide; la principale source d'eau provient des précipitations) **D** – Sec (le sol retient l'humidité pendant de brèves périodes après des précipitations et l'infiltration d'eau est très rapide; la principale source d'eau provient des précipitations) **F** – Frais (le sol retient l'humidité pendant des périodes modérément courtes après des précipitations et l'infiltration de l'eau est modérée; la principale source d'eau provient des précipitations et les eaux d'infiltration sont limitées dans des sols à texture grossière) **M** – Humide (le sol est mouillé pendant la majeure partie de la saison de croissance; les eaux d'infiltration sont courantes) **W** – Mouillé (la surface de la nappe se situe au niveau du sol ou presque [eaux d'infiltration de surface] pendant la plus grande partie de l'année) **VW** – Très mouillé (la surface de la nappe est au niveau du sol ou au-dessus pendant toute l'année) **SA** – régime d'humidité du sol non disponible (lorsque les données sont extraites d'une base de données d'inventaire forestier d'une juridiction) **NA** – Sans objet (lorsque LAND_BASE est N et classe de densité est GL, SC, BR, RT, MS, LB, LL, RP, CB, GP, TS, RR, BP, AP, PM, ou OT; ou lorsque LAND_COVER est W) Polygone non déclaré : **MI** – Le polygone qui se situe dans les limites de la placette de l'IFN est à l'extérieur de la limite provinciale, territoriale ou nationale.
Format	Car. 2
Règle(s)	Doit présenter une valeur. Si LAND_COVER est T, SOIL_MOIST doit être VD, D, F, M, W ou VW (ou SA) Si LAND_BASE est N et DENSITY_CL est GL, SC, BR, RT, MS, LB, LL, RP, CB, GP, TS, RR, BP, AP, PM ou OT), donc SOIL_MOIST doit être NA. Si LAND_COVER est N ou LAND_BASE est N, SOIL_MOIST doit être NA Si LAND_BASE est V, SOIL_MOIST <> NA Si LAND_COVER est W, SOIL_MOIST doit être NA Si LAND_COVER est M, SOIL_MOIST doit être MI Si LAND_COVER est S, SOIL_MOIST doit être SA

Attribut	Stade de développement du peuplement
Nom de la variable	**DEVEL_STAGE**
Description	Description des changements dans la structure du peuplement forestier (Source : https://sites.google.com/site/forestryencyclopedia/Home/Stand%20Development, http://forestry.sfasu.edu/faculty/stovall/silviculture/index.php/silviculture-textbook-sp-9418/157-stand-structure)
Plage ou valeurs permises	Polygones boisés : **SI** – Initiation du peuplement (stade de développement du peuplement après une perturbation catastrophique lorsque de nouveaux individus ou de nouvelles essences apparaissent dans un lieu). À ce stade, les peuplements sont constitués de petits arbres et d'herbes; des espaces de croissance sont disponibles pour tous les arbres, et les arbres croissent à peu près au même rythme) **SE** – Exclusion de tige (stade de développement qui survient après plusieurs années, lorsque de nouveaux individus cessent d'apparaître ou apparaissent rarement, certains individus existants meurent, et d'autres croissent et montrent des différences en hauteur et en diamètre. À ce stade, les peuplements ont un couvert fermé, la concurrence est intense entre les arbres et il y a relativement peu de végétation en sous-étage) **UR** – Réinitiation du sous-étage (stade de développement du peuplement au cours duquel les herbes, les arbustes et la « régénération préexistante » apparaissent et survivent dans le sous-étage, mais croissent très peu. Ces peuplements commencent à développer une structure de plus en plus complexe, offrent des habitats pour les espèces qui utilisent les arbustes et les arbres de sous-étage, mais manquent souvent de gros arbres et de chicots.) **CO** – Croissance complexe et ancienne (Stade de développement au cours duquel les arbres de l'étage dominant meurent de façon irrégulière, et certains arbres du sous-étage commencent à croître à l'étage supérieur. Les peuplements de conifères anciens dans le nord-ouest de la côte Pacifique sont caractérisés par des arbres, des chicots et des bûches de gros diamètre sur le tapis forestier, et par un couvert à plusieurs étages. La structure de ces peuplements est de plus en plus complexe pour la faune. Les peuplements comportent des habitats pour les espèces qui utilisent les arbustes et les arbres du sous-étage, et des habitats pour les espèces qui ont besoin de gros arbres et de chicots.) **IN** – Âge intermédiaire, faible densité (superficies boisées qui ont dépassé le stade d'initiation, mais qui ne sont pas assez vieilles ou dont la structure n'est pas suffisamment complexe pour être décrite comme un peuplement suffisamment ancien ou complexe. Ces peuplements n'entrent pas en compétition avec d'autres arbres (faible densité/fermeture du couvert) et se retrouvent généralement sur des affleurements rocheux ou dans des conditions humides.) Polygones non boisés ou non végétalisés : **NA** – Sans objet Polygone non déclaré : **MI** – Le polygone qui se situe dans les limites de la placette de l'IFN est à l'extérieur de la limite provinciale, territoriale ou nationale. **SA** – L'information sur le stade de développement est manquante ou n'est pas disponible pour ce polygone.
Format	Car. 2
Règle(s)	Doit présenter une valeur. Si LAND_COVER est T, DEVEL_STAGE doit être SI, SE, UR, CO, ou IN (ou SA) Si LAND_COVER est N ou LAND_BASE est N, DEVEL_STAGE doit être NA Si LAND_COVER est M, DEVEL_STAGE doit être MI Si LAND_COVER est S, DEVEL_STAGE doit être SA

5. INFORMATION D'EN-TÊTE DE LA COUCHE DE PEUPLEMENT

Nom du fichier CSV : xx_pp_std_lyr_tree_sp.csv, où xx représente l'identificateur de la juridiction

Clé primaire : JURIS_ID, NFI_PLOT, POLY_ID, SAMPLE_DATE, LAYER_RK.

Il y aura un enregistrement dans cette table pour chaque couche boisée d'un polygone.

Attribut	Identificateur de la juridiction
Nom de la variable	**JURIS_ID**
Description	Abréviation de deux lettres de Postes Canada pour chaque province ou territoire.
Plage ou valeurs permises	AB, BC, SK, MB, ON, QC, NB, NS, PE, NL, YT, NT, NU
Format	Car. 2
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Étiquette de réseau
Nom de la variable	**NFI_PLOT**
Description	Étiquette numérique de l'Inventaire forestier national qui désigne l'élément du réseau lié à la placette photo. Le Bureau de projet de l'IFN fournira les étiquettes de réseau.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 1600000**
Format	Num. 7
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Identificateur du polygone
Nom de la variable	**POLY_ID**
Description	Identificateur unique attribué à chaque polygone de couverture terrestre délimité dans une placette photo. Deux polygones ne peuvent pas avoir le même numéro.
Plage ou valeurs permises	
Format	Car. 20
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Date d'échantillonnage
Nom de la variable	**SAMPLE_DATE**
Description	Date à laquelle l'échantillon de la placette de l'IFN a été prélevé.
Plage ou valeurs permises	**De la date de la dernière mesure jusqu'à aujourd'hui**
Format	Date 11 [AAAA-MMM-JJ]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. SAMPLE_DATE ≥ date de la dernière mesure et SAMPLE_DATE ≤ date actuelle

Attribut	Date de l'information
Nom de la variable	**INFO_DATE**
Description	Date à laquelle la photo a été prise (données interprétées) ou à laquelle les données ont été modélisées (données modélisées).
Plage ou valeurs permises	**De 2007 à aujourd'hui.**
Format	Date 11 [AAAA-MMM-JJ]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. 2007-JAN-01 ≤ INFO_DATE≤ SAMPLE_DATE

Attribut	Source de l'information
Nom de la variable	**INFO_SOURCE**
Description	Source de l'information.
Plage ou valeurs permises	Utilisez les codes suivants : **I** – Interprétée à partir d'une photographie aérienne **U** – Mise à jour à partir de données des perturbations **M** – modélisée **S** – Relevée sur le terrain **O** – Autre
Format	Car. 1
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Année modélisée
Nom de la variable	**MODEL_YR**
Description	Année utilisée pour la modélisation (p. ex., l'année à laquelle la photographie aérienne originale a été prise). **-1** – Année manquante. **Nul** – sans objet.
Plage ou valeurs permises	**De 1900 à aujourd'hui.** **-1** – lorsque l'année du modèle est manquante **Nul** – année du modèle sans objet
Format	Num. 4
Règle(s)	Si INFO_SOURCE = M, MODEL_YR doit être rempli et MODEL_YR doit être inférieur ou égal à l'année de INFO_DATE. Si INFO_SOURCE ≠ M, MODEL_YR doit être nul. Doit présenter une valeur.

.

Attribut	Rang de la couche
Nom de la variable	**LAYER_RK**
Description	Rang de dominance d'une couche. Le rang 1 est le plus dominant.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 10**
Format	Num. 2
Règle(s)	Si STAND_STRU est SNGL, LAYER_RK doit être 1. Si LAYER_RK est supérieur à 1, STAND_STRU doit être COMP ou MULT. Doit présenter une valeur.

Attribut	Fermeture du couvert
Nom de la variable	**CLOSURE**
Description	Pourcentage de la surface du terrain couverte par la projection verticale des surfaces des couverts des arbres pour chaque strate du polygone. Fermeture du couvert de la strate en pourcentage.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 100**
Format	Num. 3
Règle(s)	Si STAND_STR est SNGL, CLOSURE doit être égal à 5 ou plus. Si LAND_BASE est avec végétation et si VEG_TYPE est SL, ST, HE, HF, HG, BY, BM ou BL), CLOSURE peut être moins de 5 %. Doit présenter une valeur.

Attribut	Critère de classement de l'essence
Nom de la variable	**LEAD_CRITR**
Description	Critère d'évaluation quantitative utilisé pour classer la présence des essences.
Plage ou valeurs permises	**CA** – Couvert vertical au sol **VL** – Volume **BA** – Surface terrière **CT** – Nombre de tiges **Nul** – Peut s'appliquer à une région végétalisée et non boisée
Format	Car. 2
Règle(s)	Si LAND_COVER est T, LEAD_CRITR doit présenter une valeur.

Attribut	Âge des arbres de l'essence dominante
Nom de la variable	**LEAD_SP_AGE**
Description	Âge des arbres de l'essence dominante dans la couche, en années.
Plage ou valeurs permises	De **1 à 2000** ans **-1** – Âge manquant **-9** – âge sans objet (peut s'appliquer à une région végétalisée non boisée)
Format	Num. 4
Règle(s)	Doit présenter une valeur. LEAD_SP_AGE doit être identique à l'âge de SPECIES_NUM 1. Si AGE est -1, LEAD_SP_AGE doit être égale à SPECIES_NUM 1 MAX_AGE.

Attribut	Détermination de l'âge
Nom de la variable	**AGE_DETM**
Description	Méthode employée pour déterminer l'âge.
Plage ou valeurs permises	**CAL** – Calcul **OCC** – Évaluation visuelle (en s'appuyant sur des photographies) **REC** – Dossiers d'aménagement forestier **GND** – Données de la placette au sol **OTH** – Autre indication historique
Format	Car. 3
Règle(s)	Doit être rempli si des renseignements sur l'âge ou l'intervalle d'âge (MIN_AGE et MAX_AGE) sont fournis dans l'information sur les essences de la strate de peuplement.

Attribut	Définition de l'âge
Nom de la variable	**AGE_DEFN**
Description	Définition de l'âge.
Plage ou valeurs permises	**ABH** – Âge déterminé à hauteur d'homme **AFS** – Âge depuis la germination **AES** – Âge depuis l'établissement
Format	Car. 3
Règle(s)	Doit être rempli si des renseignements sur l'âge ou l'intervalle d'âge (MIN_AGE et MAX_AGE) sont fournis dans l'information sur les essences de la strate de peuplement.

Attribut	Volume total pour la strate
Nom de la variable	**LAYER_VOL**
Description	Volume total en m³ par hectare pour tous les arbres (hauteur >1,3 m). Un volume égal à zéro n'est autorisé que lorsque les arbres font moins de 1,3 m de haut. Détermination reposant sur les estimations des essences, de la hauteur, de la surface terrière, etc., tirées des photographies ou sur des équations ou des modèles appropriés. Le volume des arbres plus petits et des chablis peut être estimé en s'appuyant sur les données de placettes au sol. Consignez le volume au m³/ha près.
Plage ou valeurs permises	**0** – Lorsque la hauteur des arbres est inférieure à 1,3 m **De 1 à 3000**
Format	Num. 4
Règle(s)	Si LAND_COVER est T et si la valeur maximale de HEIGHT est supérieur à 1,3, LAYER_VOL doit être supérieur à 0. -1 – LAYER_VOL est manquante (dans le cas d'une placette relevée par un entrepreneur de l'IFN). Si CLOSURE < 10 %, LAYER_VOL peut être 0 (admissible seulement pour les anciennes données de l'Alberta Biodiversity Monitoring Institute) Doit présenter une valeur.

Le champ de type de volume existe dans la base de données, mais pas dans la table de l'en-tête de la couche de peuplement du premier remesurage transmise par la juridiction et les entrepreneurs de l'IFN. Le bureau de projet de l'IFN remplira ce champ dans la base de données.

Attribut	Type de volume
Nom de la variable	**VOL_TYPE**
Description	Précise le type de volume dans la colonne LAYER_VOL. Ci-dessous figurent les définitions de l'IFN des trois valeurs permises dans cette colonne : GTV (volume brut total), GMV (volume marchand brut) et NMV (volume marchand net). Cet attribut résume aussi les principales caractéristiques des volumes décrits dans l'évaluation du volume effectuée par les juridictions et assigne le type de volume équivalent le plus près (vol_type) pertinent.

Juridiction	Définition	Vol_type
IFN	GTV (volume brut total) – Tous les bois de fût sans l'écorce dans le cas des arbres d'une hauteur >1,3 m (diamètre à hauteur d'homme [dhp] de 0,1 cm), y compris les souches, les cimes, le bois vivant tombé, les chicots, le bois mort tombé (avec racines) et les essences non commerciales (NC).	GTV
IFN	GMV (volume marchand brut) – Tous les bois de fût sans l'écorce dans le cas des arbres jusqu'à la limite marchande du dhh, moins les souches et les cimes, y compris le bois vivant tombé, les chicots nets de décomposition et le bois mort tombé net de décomposition (avec racines).	GMV
IFN	NMV (volume marchand net) – Tous les bois de fût sans l'écorce dans le cas des arbres jusqu'à la limite marchande du dhh, moins les souches et les cimes, le volume perdu en raison de la décomposition, des résidus et des bris, y compris le bois vivant tombé, les chicots nets de décomposition et le bois mort tombé net de décomposition (avec racines).	NMV
CB	Volume jusqu'à 7,5 cm (dhh), sans les souches, les chicots et le bois mort tombé.	GMV
SK	Volume jusqu'à 0,1 cm (dhh), sans le bois vivant tombé, les chicots, le bois mort tombé et les essences non commerciales.	GTV
ON	Volume avec écorce jusqu'à 1,5 cm (dhh), sans les chicots, le bois mort tombé et les essences non commerciales.	GTV
NB	Volume avec écorce jusqu'à 0,1 cm (dhh), sans le bois mort tombé.	GTV
TNL	Volume jusqu'à 9 cm (dhh), sans les chicots, le bois mort tombé et les essences non commerciales.	GMV
AB	Volume jusqu'à 10 cm (dhh) (jusqu'à 15 cm pour une souche avec écorce), sans les chicots, le bois mort tombé et les essences non commerciales.	GMV
QC	Volume jusqu'à 9,1 cm (dhh), sans les chicots, le bois mort tombé et les essences non commerciales.	GMV
ÎPÉ	Volume jusqu'à 6 cm (dhh), sans le bois vivant tombé, les chicots, le bois mort tombé, avec les essences non commerciales.	GMV
MB	Volume jusqu'à 11 cm (dhh), sans les chicots, le bois mort tombé, le bois perdu en raison de la décomposition, des résidus et des bris et les essences non commerciales.	NMV

	NÉ	Volume jusqu'à 0,1 cm (dhh), sans le bois vivant tombé, les chicots, le bois mort tombé et les essences non commerciales.	GTV
	TNO	Volume jusqu'à 7 cm (dhh) (jusqu'à 13 cm pour une souche avec l'écorce), sans les chicots, le bois mort tombé et les essences non commerciales.	GMV
Plage ou valeurs permises	GTV, GMV, NMV		
Format	Car. 3		
Règle(s)	Peut être vide si LAYER_VOL est -1.		

5a. COUCHE DES ESSENCES DE PEUPLEMENT

Nom du fichier CSV : xx_pp_std_lyr_tree_sp.csv where xx is the juris_id code
Clé primaire : JURIS_ID, NFI_PLOT, POLY_ID, SAMPLE_DATE, LAYER_RK, SPECIES_NUM.

Attribut	Identificateur de la juridiction
Nom de la variable	**JURIS_ID**
Description	Abréviation de deux lettres de Postes Canada pour chaque province ou territoire.
Plage ou valeurs permises	AB, BC, SK, MB, ON, QC, NB, NS, PE, NL, YT, NT, NU
Format	Car. 2
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Étiquette de réseau
Nom de la variable	**NFI_PLOT**
Description	Étiquette numérique de l'Inventaire forestier national qui désigne l'élément du réseau lié à la placette photo. Le Bureau de projet de l'IFN fournira les étiquettes de réseau.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 1600000**
Format	Num. 7
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Identificateur du polygone
Nom de la variable	**POLY_ID**
Description	Identificateur unique attribué à chaque polygone de couverture terrestre délimité dans une placette photo. Deux polygones ne peuvent pas avoir le même numéro.
Plage ou valeurs permises	
Format	Car. 20
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Rang de la couche
Nom de la variable	**LAYER_RK**
Description	Rang de dominance d'une couche. Le rang 1 est le plus dominant.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 10**
Format	Num. 2
Règle(s)	LAND_BASE doit être V (végétalisée). Si STAND_STRU est SNGL, LAYER_RK doit être 1. Si LAYER_RK est supérieur à 1, STAND_STRU doit être COMP ou MULT. Doit présenter une valeur.

Attribut	Date d'échantillonnage
Nom de la variable	**SAMPLE_DATE**
Description	Date à laquelle l'échantillon de la placette de l'IFN a été prélevé.
Plage ou valeurs permises	**De la date de la dernière mesure jusqu'à aujourd'hui**
Format	Date 11 [AAAA-MMM-JJ]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. SAMPLE_DATE ≥ date de la dernière mesure et SAMPLE_DATE ≤ date actuelle

Attribut	Date de l'information
Nom de la variable	**INFO_DATE**
Description	Date à laquelle la photo a été prise (données interprétées) ou à laquelle les données ont été modélisées (données modélisées).
Plage ou valeurs permises	**De 2007 à aujourd'hui.**
Format	Date 11 [AAAA-MMM-JJ]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. 2007-JAN-01 ≤ INFO_DATE ≤ SAMPLE_DATE

Attribut	Source de l'information
Nom de la variable	**INFO_SOURCE**
Description	Source de l'information
Plage ou valeurs permises	**I** – Interprétée à partir d'une photographie aérienne **U** – Mise à jour à partir de données des perturbations **M** – Modélisée **S** – Relevée sur le terrain **O** – Autre
Format	Car. 1
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Numéro de classement de l'essence
Nom de la variable	**SPECIES_NUM**
Description	Détermine le rang de l'essence dans la strate, d'après le pourcentage d'abondance des essences.
Plage ou valeurs permises	**1** – Essence la plus importante dans la couche, en pourcentage **10** – Essence la moins importante dans la couche, en pourcentage
Format	Num. 2
Règle(s)	SPECIES_NUM. doit être en ordre croissant consécutif à partir de 1, 1 représentant le pourcentage le plus élevé, 2 le deuxième pourcentage le plus élevé, etc. jusqu'au plus petit pourcentage. Si SPECIES_NUM. contient des données supérieures à 1, il doit y avoir une entrée qui contient SPECIES_NUM-1. Doit présenter une valeur.

Attribut	Genre d'arbre
Nom de la variable	**GENUS**
Description	Aux fins de cet attribut d'inventaire, un arbre est défini comme une plante ligneuse, ayant en général un seul tronc et une cime définie qui peut atteindre une hauteur de 5 m à maturité dans son aire naturelle. Utiliser les quatre premières lettres du nom scientifique du genre. Inscrire GENC pour un conifère inconnu et GENH pour un feuillu inconnu.
Plage ou valeurs permises	**Consulter la *Liste des arbres de l'IFN* (annexe 5) pour connaître les combinaisons genre-espèce-variété valides.**
Format	Car. 4
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Essence d'arbre
Nom de la variable	**SPECIES**
Description	Aux fins de cet attribut d'inventaire, un arbre est défini comme une plante ligneuse, ayant en général un seul tronc et une cime définie qui peut atteindre une hauteur de 5 m à maturité dans son aire naturelle. Utiliser les trois premières lettres du nom scientifique de l'essence. S'il est inconnu, utiliser le code SPP.
Plage ou valeurs permises	**Consulter la *Liste des arbres de l'IFN* (annexe 5) pour connaître les combinaisons genre-espèce-variété valides.**
Format	Car. 3
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Variété d'arbre
Nom de la variable	**VARIETY**
Description	Aux fins de cet attribut d'inventaire, un arbre est défini comme une plante ligneuse, ayant en général un seul tronc et une cime définie qui peut atteindre une hauteur de 5 m à maturité dans son aire naturelle. Utiliser les trois premières lettres du nom scientifique de la sous-essence.
Plage ou valeurs permises	**Consulter la *Liste des arbres de l'IFN* (annexe 5) pour connaître les combinaisons genre-espèce-variété valides.**
Format	Car. 3
Règle(s)	Peut être laissé en blanc s'il n'y a pas de variété.

Attribut	Pourcentage de l'essence d'arbre
Nom de la variable	**PERCENT**
Description	Pourcentage de chaque essence dans le polygone par couche. Consignez au pourcentage ou au dixième de pourcentage près.
Plage ou valeurs permises	**De 0,1 à 100,0**
Format	Déc. 4.1
Règle(s)	Doit présenter une valeur. Somme du pourcentage des essences à l'intérieur du polygone (par couche) = 100. Valeurs possibles : SPECIES_NUM=1, 10.0 <= PERCENT <= 100.0 SPECIES_NUM=2, 0.1 <= PERCENT <= 50.0 SPECIES_NUM=3, 0.1 <= PERCENT <= 33.0 SPECIES_NUM=4, 0.1 <= PERCENT <= 25.0 SPECIES_NUM=5, 0.1 <= PERCENT <= 20.0 SPECIES_NUM=6, 0.1 <= PERCENT <= 16.0 SPECIES_NUM=7, 0.1 <= PERCENT <= 14.0 SPECIES_NUM=8, 0.1 <= PERCENT <= 12.0 SPECIES_NUM=9, 0.1 <= PERCENT <= 11.0 SPECIES_NUM=10, 0.1 <= PERCENT <= 10.0 Le pourcentage de chaque essence doit être supérieur ou égal à celui de l'essence suivante (par numéro d'essence).

Attribut	Hauteur des arbres
Nom de la variable	**HEIGHT**
Description	Hauteur moyenne des arbres par essence. Enregistrer au 0,1 **m** près.
Plage ou valeurs permises	**de 0,1 à 200,9**
Format	Déc. 4.1
Règle(s)	Doit présenter une valeur. Si CLOSURE < 10 %, la hauteur doit être -1 ou -1,0 (valeur permise seulement dans le cas des anciennes données de l'Alberta Biodiversity Monitoring Institute). La valeur doit être comprise dans les plages précisées.

Attribut	Âge
Nom de la variable	**AGE**
Description	Âge moyen des essences de la strate (maximum : 10). Il est déterminé suivant les méthodes locales. Plusieurs sources peuvent être utilisées : données de placettes au sol, évaluation visuelle, données d'aménagement ou autres données historiques. Indiquez l'année la plus proche. L'âge est estimé pour chaque essence dans chaque couche.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 3000.** **-1** lorsque AGE_MIN et AGE_MAX sont utilisés.
Format	Num. 4
Règle(s)	-1 si MIN_AGE et MAX_AGE présentent des valeurs ou si CLOSURE < 10 % et si l'âge est manquant – valeur permise seulement dans le cas des anciennes données de l'Alberta Biodiversity Monitoring Institute. Doit comporter une valeur si MIN_AGE et MAX_AGE sont -1.

Attribut	Âge minimal
Nom de la variable	**MIN_AGE**
Description	Âge minimal des essences de la couche du polygone. Il est indiqué en inscrivant l'intervalle d'âge (MIN_AGE et MAX_AGE). Il doit être estimé pour les essences de chaque couche du polygone.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 3000.** **-1** lorsque AGE présente une valeur.
Format	Num. 4
Règle(s)	Si MIN_AGE présente une valeur, MAX_AGE doit aussi en présenter une. MIN_AGE < MAX_AGE -1 si AGE présente une valeur ou si CLOSURE < 10 % et si l'âge est manquant – valeur permise seulement dans le cas des anciennes données de l'Alberta Biodiversity Monitoring Institute).

Attribut	Âge maximal
Nom de la variable	**MAX_AGE**
Description	Âge maximal des essences de la couche du polygone. Il est indiqué en inscrivant l'intervalle d'âge (MIN_AGE et MAX_AGE). Il doit être estimé pour les essences de chaque couche du polygone.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 3000.** **-1** lorsque AGE présente une valeur.
Format	Num. 4
Règle(s)	Si MAX_AGE présente une valeur, MIN_AGE doit aussi en présenter une. MAX_AGE > MIN_AGE -1 si AGE présente une valeur ou si CLOSURE < 10 % et si l'âge est manquant – valeur permise seulement dans le cas des anciennes données de l'Alberta Biodiversity Monitoring Institute).

Attribut	Essences exotiques
Nom de la variable	**EXOTIC**
Description	Essence d'arbre se trouvant hors de sa zone ou région naturelle de végétation. Comprend les arbres de sources non locales. Une liste d'essences exotiques est présentée à la section 3 (Exotiques) de la L*iste des arbres de l'IFN* (annexe 3); les essences mentionnées dans les sections 1 et 2 (de la liste des essences) peuvent également s'appliquer si elles sont exotiques à l'emplacement de la placette.
Plage ou valeurs permises	**Y** – Oui, l'essence est exotique à l'emplacement de la placette. **N** – Non, l'essence n'est pas exotique à l'emplacement de la placette.
Format	Car. 1
Règle(s)	Si EXOTIC = Y, EXOTIC_SOURCE doit présenter une valeur. Doit présenter une valeur.

Attribut	Source des essences exotiques
Nom de la variable	**EXOTIC_SOURCE**
Description	Origine des essences exotiques et provenances non locales.
Plage ou valeurs permises	Abréviations postales **de deux lettres** des provinces et des territoires et noms de domaine Internet des pays précédés d'un point (p. ex. : BC, AB, SK, CA).
Format	Car. 3
Règle(s)	Si EXOTIC = Y, EXOTIC_SOURCE doit présenter une valeur. Doit être nul si EXOTIC = N.

5 b. COUCHE D'ORIGINE DE PEUPLEMENT

Nom du fichier CSV : xx_pp_std_lyr_origin.csv, où xx représente l'identificateur de la juridiction

Clé primaire : JURIS_ID, NFI_PLOT, POLY_ID, SAMPLE_DATE, LAYER_RK, STAND_ORIG, REGEN_TYPE, REGEN_YR.

Attribut	Identificateur de la juridiction
Nom de la variable	**JURIS_ID**
Description	Abréviation de deux lettres de Postes Canada pour chaque province ou territoire.
Plage ou valeurs permises	AB, BC, SK, MB, ON, QC, NB, NS, PE, NL, YT, NT, NU
Format	Car. 2
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Étiquette de réseau
Nom de la variable	**NFI_PLOT**
Description	Étiquette numérique de l'Inventaire forestier national qui désigne l'élément du réseau lié à la placette photo. Le Bureau de projet de l'IFN fournira les étiquettes de réseau.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 1600000**
Format	Num. 7
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Identificateur du polygone
Nom de la variable	**POLY_ID**
Description	Identificateur unique attribué à chaque polygone de couverture terrestre délimité dans une placette photo. Deux polygones ne peuvent pas avoir le même numéro.
Plage ou valeurs permises	
Format	Car. 20
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Rang de la couche
Nom de la variable	**LAYER_RK**
Description	Rang de dominance d'une couche. Le rang 1 est le plus dominant. Il doit être identique au rang de la couche indiqué dans l'en-tête de la couche du peuplement.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 10**
Format	Num. 2
Règle(s)	Si STAND_STRU est SNGL, LAYER_RK doit être 1. Si LAYER_RK est supérieur à 1, STAND_STRU doit être COMP ou MULT. Doit présenter une valeur.

Attribut	Date d'échantillonnage
Nom de la variable	**SAMPLE_DATE**
Description	Date à laquelle l'échantillon de la placette de l'IFN a été prélevé.
Plage ou valeurs permises	**De la date de la dernière mesure jusqu'à aujourd'hui**
Format	Date 11 [AAAA-MMM-JJ]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. SAMPLE_DATE ≥ date de la dernière mesure et SAMPLE_DATE ≤ date actuelle

Attribut	Date de l'information
Nom de la variable	**INFO_DATE**
Description	Date à laquelle la photo a été prise (données interprétées) ou à laquelle les données ont été modélisées (données modélisées).
Plage ou valeurs permises	**De 2007 à aujourd'hui.**
Format	Date 11 [AAAA-MMM-JJ]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. 2007-JAN-01 ≤ INFO_DATE≤ SAMPLE_DATE

Attribut	Source de l'information
Nom de la variable	**INFO_SOURCE**
Description	Source de l'information
Plage ou valeurs permises	**I** – Interprétée à partir d'une photographie aérienne **U** – Mise à jour à partir de données des perturbations **M** – modélisée **S** – Relevée sur le terrain **O** – Autre
Format	Car. 1
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Origine de la couverture végétale
Nom de la variable	**STAND_ORIG**
Description	Origine de la couverture végétale dans la couche
Plage ou valeurs permises	**FIRE** – Couverture végétale dans la couche apparue après un incendie **HARV** – Couverture végétale dans la couche apparue après une coupe **DIST** – Couverture végétale dans la couche apparue après des perturbations autres qu'un incendie ou une coupe **AFOR** – couverture végétale dans la strate apparue en raison d'un boisement **SUCC** – couverture végétale dans la strate apparue après une succession naturelle **UNKN** – couverture végétale dans la strate d'origine inconnue
Format	Car. 4
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Type de régénération
Nom de la variable	**REGEN_TYPE**
Description	Renouvellement continu d'un peuplement forestier (établissement de jeunes arbres nouveaux) naturellement ou artificiellement.
Plage ou valeurs permises	**NAT** – jeunes arbres résultant de la régénération naturelle **SUP** – jeunes arbres résultant d'une régénération naturelle, à laquelle une plantation a été ajoutée (moins de 50 % des arbres) **PLA** – jeunes arbres plantés par des agents humains **SOW** – jeunes arbres issus de semences répandues par des agents humains
Format	Car. 3
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Année de régénération
Nom de la variable	**REGEN_YR**
Description	Estimation de l'année de régénération dans la strate du polygone; elle doit être reliée à l'origine du couvert arboré.
Plage ou valeurs permises	**De 1400 à aujourd'hui.** **-1** – Année de régénération inconnue
Format	Num. 4 [AAAA]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. REGEN_YR minimale (dans la couche) + [MAX (AGE (m) ou MAX (MAX_AGE (m)) des essences dans la couche de peuplement] ≤ année de INFO_DATE. * (m) est employé pour indiquer toutes les essences de la même couche (toutes les données sur les essences qui appartiennent à la même couche de peuplement).

6. COUCHE DE TRAITEMENT DE PEUPLEMENT

Nom du fichier CSV : xx_pp_std_lyr_treatment.csv , où xx représente l'identificateur de la juridiction

Clé primaire : JURIS_ID, NFI_PLOT, POLY_ID, SAMPLE_DATE, LAYER_RK, TREAT_TYPE, TREAT_YR.

Attribut	Identificateur de la juridiction
Nom de la variable	**JURIS_ID**
Description	Abréviation de deux lettres de Postes Canada pour chaque province ou territoire.
Plage ou valeurs permises	AB, BC, SK, MB, ON, QC, NB, NS, PE, NL, YT, NT, NU
Format	Car. 2
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Étiquette de réseau
Nom de la variable	**NFI_PLOT**
Description	Étiquette numérique de l'Inventaire forestier national qui désigne l'élément du réseau lié à la placette photo. Le Bureau de projet de l'IFN fournira les étiquettes de réseau.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 1600000**
Format	Num. 7
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Identificateur du polygone
Nom de la variable	**POLY_ID**
Description	Identificateur unique attribué à chaque polygone de couverture terrestre délimité dans une placette photo. Deux polygones ne peuvent pas avoir le même numéro.
Plage ou valeurs permises	
Format	Car. 20
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Rang de la couche
Nom de la variable	**LAYER_RK**
Description	Rang de dominance d'une couche. Le rang 1 est le plus dominant.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 10**
Format	Num. 2
Règle(s)	Si STAND_STRU est SNGL, LAYER_RK doit être 1. Si LAYER_RK est supérieur à 1, STAND_STRU doit être COMP ou MULT. Doit présenter une valeur.

Attribut	Date d'échantillonnage
Nom de la variable	**SAMPLE_DATE**
Description	Date à laquelle l'échantillon de la placette de l'IFN a été prélevé.
Plage ou valeurs permises	**De la date de la dernière mesure jusqu'à aujourd'hui**
Format	Date 11 [AAAA-MMM-JJ]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. SAMPLE_DATE ≥ date de la dernière mesure et SAMPLE_DATE ≤ date actuelle

Attribut	Date de l'information
Nom de la variable	**INFO_DATE**
Description	Date à laquelle la photo a été prise (données interprétées) ou à laquelle les données ont été modélisées (données modélisées).
Plage ou valeurs permises	**De 2007 à aujourd'hui.**
Format	Date 11 [AAAA-MMM-JJ]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. 2007-JAN-01 ≤ INFO_DATE≤ SAMPLE_DATE

Attribut	Source de l'information
Nom de la variable	**INFO_SOURCE**
Description	Source de l'information
Plage ou valeurs permises	**I** – Interprétée à partir d'une photographie aérienne **U** – Mise à jour à partir de données des perturbations **S** – Relevée sur le terrain **O** – Autre
Format	Car. 1
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Type de traitement
Nom de la variable	**TREAT_TYPE**
Description	Activité ou traitement réalisé dans la couche considérée d'un peuplement forestier.
Plage ou valeurs permises	**CC** – Peuplement complètement récolté (Enlèvement de plus de 80 % du couvert forestier autrefois présent) **PC** – Peuplement récolté en partie (Enlèvement de moins de 80 % du couvert forestier autrefois présent) **DC** – Déboisement (Enlèvement de 100 % des arbres du peuplement et conversion des terres terminée ou en cours en vue d'une utilisation non forestière) **CL** – Dégagement, y compris débroussaillement et désherbage **SP** – dépressage au stade juvénile (coupe de jeunes arbres pour diminuer le nombre de tiges dans un peuplement) **PR** – élagage (coupe des branches inférieures des tiges individuelles) **PT** – éclaircie précommerciale (le peuplement a été éclairci pour augmenter l'espacement de la culture qui ne produit pas d'arbres ayant une valeur commerciale) **CT** – éclaircie commerciale (un peuplement âgé immature a subi une coupe partielle) **FT** – Fertilisation (le peuplement a été fertilisé) **MP** – préparation mécanique du site (le peuplement a subi un enguirlandage et un épandage, un écrasage, une mise en andains, un labour, un hersage ou l'utilisation d'une trancheuse à disques pour fournir des conditions favorables à la plantation ou aux semis directs) **PB** – brûlage dirigé (le peuplement a été brûlé pour fournir des conditions favorables à la plantation ou aux semis directs, pour réaliser un autre aménagement forestier prédéterminé ou pour d'autres objectifs relatifs à l'utilisation du terrain) **OT** – Autre activité (le peuplement a fait l'objet d'un traitement sylvicole qui n'est pas mentionné ci-dessus)

Format	Car. 2
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Année du traitement
Nom de la variable	**TREAT_YR**
Description	Estimation de l'année de traitement depuis la dernière mesure; elle doit être reliée au traitement.
Plage ou valeurs permises	**De l'année de la dernière mesure jusqu'à aujourd'hui. Au plus, 19 ans avant l'année de SAMPLE_DATE** sauf si la récolte n'a pas été consignée lors de la mesure précédente.
Format	Num. 4 [AAAA]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. (Année de SAMPLE_DATE – 19) <= TREAT_YR <= année de SAMPLE_DATE INFO_DATE >= TREAT_YR

Attribut	Ampleur du traitement
Nom de la variable	**TREAT_PERCT**
Description	Ampleur d'un traitement en pourcentage de la superficie.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 100**
Format	Num. 3
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

7. COUCHE DE PERTURBATION DE PEUPLEMENT

Nom du fichier CSV : xx_pp_std_lyr_disturbance.csv, où xx représente l'identificateur de la juridiction

Clé primaire : JURIS_ID, NFI_PLOT, POLY_ID, SAMPLE_DATE, LAYER_RK, DIST_AGENT, DIST_YR.

Attribut	Identificateur de la juridiction
Nom de la variable	**JURIS_ID**
Description	Abréviation de deux lettres de Postes Canada pour chaque province ou territoire.
Plage ou valeurs permises	AB, BC, SK, MB, ON, QC, NB, NS, PE, NL, YT, NT, NU
Format	Car. 2
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Étiquette de réseau
Nom de la variable	**NFI_PLOT**
Description	Étiquette numérique de l'Inventaire forestier national qui désigne l'élément du réseau lié à la placette photo. Le Bureau de projet de l'IFN fournira les étiquettes de réseau.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 1600000**
Format	Num. 7
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Identificateur du polygone
Nom de la variable	**POLY_ID**
Description	Identificateur unique attribué à chaque polygone de couverture terrestre délimité dans une placette photo. Deux polygones ne peuvent pas avoir le même numéro.
Plage ou valeurs permises	
Format	Car. 20
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Rang de la couche
Nom de la variable	**LAYER_RK**
Description	Rang de dominance d'une couche. Le rang 1 est le plus dominant.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 10**
Format	Num. 2
Règle(s)	Si STAND_STRU est SNGL, LAYER_RK doit être 1. Si LAYER_RK est supérieur à 1, STAND_STRU doit être COMP ou MULT. Doit présenter une valeur.

Attribut	Date d'échantillonnage
Nom de la variable	**SAMPLE_DATE**
Description	Date à laquelle l'échantillon de la placette de l'IFN a été prélevé.
Plage ou valeurs permises	**De la date de la dernière mesure jusqu'à aujourd'hui**
Format	Date 11 [AAAA-MMM-JJ]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. SAMPLE_DATE ≥ date de la dernière mesure et SAMPLE_DATE ≤ date actuelle

Attribut	Date de l'information
Nom de la variable	**INFO_DATE**
Description	Date à laquelle la photo a été prise (données interprétées) ou à laquelle les données ont été modélisées (données modélisées).
Plage ou valeurs permises	**De 2007 à aujourd'hui.**
Format	Date 11 [AAAA-MMM-JJ]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. 2007-JAN-01 ≤ INFO_DATE≤ SAMPLE_DATE

Attribut	Source de l'information
Nom de la variable	**INFO_SOURCE**
Description	Source de l'information
Plage ou valeurs permises	**I** – Interprétée à partir d'une photographie aérienne **U** – Mise à jour à partir de données des perturbations **S** – Relevée sur le terrain **O** – Autre
Format	Car. 1
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Agent de perturbation naturelle
Nom de la variable	**DIST_AGENT**
Description	Agents de perturbation naturelle. Perturbation : phénomène distinct qui a entraîné une modification importante de la structure ou de la composition du polygone forestier (p. ex., un changement ayant provoqué un ralentissement considérable de la croissance de la forêt par rapport à la normale).
Plage ou valeurs permises	**FIRE** – La strate a été touchée par un incendie important. **WIND** – La végétation de la strate a été perturbée par des chablis. **SNOW** – La végétation de la strate a été endommagée de manière significative par la neige. **INSECT** – La végétation de la strate a subi une importante attaque d'insectes (noter que cela peut prendre plusieurs années de défoliation pour causer des dommages permanents à un arbre – le seuil de défoliation importante varie selon le ravageur). **DISEASE** – La végétation de la strate a subi une importante épidémie. **EROSION** – Disparition du couvert arboré sur une grande étendue de terrain à la suite d'un processus naturel ayant entraîné l'usure du sol; inclut les glissements de terrain, les avalanches et les éboulements. **ICE** – La végétation de la couche a été endommagée par de la glace. **ANIMAL** – La végétation de la strate a subi des dommages causés par des animaux comme les castors ou les ratons laveurs. **FLOOD** – La végétation de la strate a subi des dommages causés par une inondation (possiblement causée par des digues de castors) **OTHER** – La végétation de la strate a subi d'autres perturbations.
Format	Car. 10
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Année de la perturbation
Nom de la variable	**DIST_YR**
Description	Estimation de l'année d'une perturbation depuis le dernier remesurage; elle doit être reliée à l'agent de perturbation.
Plage ou valeurs permises	**De l'année de la dernière mesure jusqu'à aujourd'hui. Au plus, 19 ans avant l'année de SAMPLE_DATE** sauf si la perturbation n'a pas été consignée lors de la mesure précédente.
Format	Num. 4 [AAAA]
Règle(s)	Doit présenter une valeur. (Année de SAMPLE_DATE – 19) <= DIST_YR <= année de SAMPLE_DATE INFO_DATE >= DIST_YR

Attribut	Ampleur de la perturbation
Nom de la variable	**DIST_PERCT**
Description	Perturbation : phénomène distinct qui a entraîné une modification importante de la structure ou de la composition du polygone forestier (p. ex., un changement ayant provoqué un ralentissement considérable de la croissance de la forêt par rapport à la normale). Ampleur de la perturbation mesurée en pourcentage de la superficie.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 100**
Format	Num. 3
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Ampleur de la mortalité
Nom de la variable	**MORT_PERCT**
Description	Étendue de la mortalité des arbres, dans une zone perturbée, en pourcentage.
Plage ou valeurs permises	**0 to 100**
Format	Num. 3

Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Critère d'évaluation de la mortalité
Nom de la variable	**MORT_BASIS**
Description	Critère employé pour mesurer l'ampleur de la mortalité
Plage ou valeurs permises	**VL** – Volume **BA** – Surface terrière **CA** – Couvert vertical au sol **ST** – Nombre de tiges **AR** – Superficie
Format	Car. 2
Règle(s)	Doit présenter une valeur si MORT_PERCT > 0. Doit être laissé en blanc si MORT_PERCT = 0.

Attribut	Agent de perturbation spécifique
Nom de la variable	**AGENT_TYPE**
Description	Événement important qui a affecté plus de 0,5 hectare de la strate du polygone. Nom de l'agent de perturbation soupçonné (p. ex. : Armillaria, tordeuse des bourgeons de l'épinette)
Plage ou valeurs permises	**Champ de commentaires – voici certaines valeurs saisies lors de l'établissement des données de base :** Inondation causée par l'activité des castors Déboisement causé par des incendies de forêt Cimes mortes – cause inconnue Maladie – agent inconnu Déboisement partiel par des incendies de forêt Tordeuse des bourgeons de l'épinette Vent Incendies Climat – zone de dessiccation hivernale Terre agricole abandonnée, déblaiement Diprion Armillaria Érosion naturelle causée par l'instabilité du sol. Érosion causée par un ruissellement en surface. Érosion causée par une avalanche. Érosion causée par des opérations de récoltes (y compris les chemins). Érosion causée par la circulation de véhicules lourds. Érosion causée par la construction de routes (à part les chemins d'exploitation forestière). Érosion causée par une exploitation minière. Érosion causée par un incendie de forêt. Érosion causée par le vent Autres causes d'érosion ou cause inexpliquée
Format	Car. 50
Règle(s)	Peut être laissé en blanc.

Données compilées

Voici une liste des attributs propres aux tables de données compilées créées par le compilateur de placettes photos de l'IFN. Les utilisateurs des données de ces tables peuvent consulter le document Procédures relatives à la compilation des placettes photo sur le site web de l'IFN (nfi.nfis.org) pour obtenir les méthodes de traitement utilisées pour créer les données compilées.

Structure de la table

8. SOMMAIRE DU POLYGONE

Nom de la table de la base de données : pp_poly_summ

	Description (unités)	Nom du champ	Format	Clé primaire	Non nul
1	Identificateur de la juridiction	JURIS_ID	Car. 2	Oui	Oui
2	Étiquette de réseau	NFI_PLOT	Num. 7	Oui	Oui
3	Identificateur du polygone	POLY_ID	Car. 20	Oui	Oui
4	Volume total (m^3/ha)	VOL	Num. 4	Non	Oui
5	Volume marchand (m^3/ha)	VOL_MERCH	Num. 4	Non	Oui
6	Fermeture du couvert (%)	CLOSURE	Num. 3	Non	Oui
7	Âge du site (années)	SITE_AGE	Num. 4	Non	Oui
8	Hauteur du site (mètres)	SITE_HEIGHT	Déc. 4.1	Non	Oui
9	Indice du site (mètres)	SITE_INDEX	Déc. 4.1	Non	Non
10	Biomasse du bois de fût (tonnes/ha)	BIOMASS_STEM_WOOD	Déc. 8.3	Non	Non
11	Biomasse de l'écorce (tonnes/ha)	BIOMASS_STEM_BARK	Déc. 8.3	Non	Non
12	Biomasse des branches (tonnes/ha)	BIOMASS_BRANCHES	Déc. 8.3	Non	Non
13	Biomasse du feuillage (tonnes/ha)	BIOMASS_FOLIAGE	Déc. 8.3	Non	Non
14	Biomasse vivante totale (tonnes/ha)	BIOMASS_TOTAL_LIVE	Déc. 8.3	Non	Non
15	Biomasse morte totale (tonnes/ha)	BIOMASS_TOTAL_DEAD	Déc. 8.3	Non	Non

9. SOMMAIRE DES PERTURBATIONS

Nom de la table de la base de données : pp_stand_disturbance

Champ	Description (unités)	Nom du champ	Format	Clé primaire	Non nul
1	Identificateur de la juridiction	JURIS_ID	Car. 2	Oui	Oui
2	Étiquette de réseau	NFI_PLOT	Num. 7	Oui	Oui
3	Identificateur du polygone	POLY_ID	Car. 20	Oui	Oui
4	Agent de perturbation	DIST_AGENT	Car. 10	Oui	Oui
5	Superficie perturbée (ha)	DIST_AREA	Déc. 7.4	Non	Oui
6	Ampleur de la perturbation	DIST_PERCT	Num. 3	Non	Oui
7	Ampleur de la mortalité (%)	SEVER_PERCT	Num. 3	Non	Oui
8	Année de la perturbation	DIST_YR	Num. 4	Non	Non

10. SOMMAIRE DES TRAITEMENTS

Nom de la table de la base de données : pp_stand_treatment

Champ	Description (unités)	Nom du champ	Format	Clé primaire	Non nul
1	Identificateur de la juridiction	JURIS_ID	Car. 2	Oui	Oui
2	Étiquette de réseau	NFI_PLOT	Num. 7	Oui	Oui
3	Identificateur du polygone	POLY_ID	Car. 20	Oui	Oui
4	Type de traitement	TREAT_TYPE	Car. 2	Oui	Oui
5	Superficie du traitement (ha)	TREAT_AREA	Déc. 7.4	Non	Oui
6	Année du traitement	TREAT_YR	Num. 4	Non	Non

11. SOMMAIRE DE L'ORIGINE

Nom de la table de la base de données : pp_stand_origin

Champ	Description (unités)	Nom du champ	Format	Clé primaire	Non nul
1	Identificateur de la juridiction	JURIS_ID	Car. 2	Oui	Oui
2	Étiquette de réseau	NFI_PLOT	Num. 7	Oui	Oui
3	Identificateur du polygone	POLY_ID	Car. 20	Oui	Oui
4	Origine – boisement (ha)	ORIG_AFOR	Déc. 7.4	Non	Oui
5	Origine – succession (ha)	ORIG_SUCC	Déc. 7.4	Non	Oui
6	Origine – coupe (ha)	ORIG_HARV	Déc. 7.4	Non	Oui
7	Origine – autre perturbation (ha)	ORIG_DIST	Déc. 7.4	Non	Oui
8	Origine – régénération naturelle (ha)	REGEN_NAT	Déc. 7.4	Non	Oui
9	Origine – régénération naturelle et plantation ajoutée (ha)	REGEN_SUP	Déc. 7.4	Non	Oui
10	Origine – plantation (ha)	REGEN_PLA	Déc. 7.4	Non	Oui
11	Origine – semence (ha)	REGEN_SOW	Déc. 7.4	Non	Oui

12. SOMMAIRE DES ESSENCES

Nom de la table de la base de données : pp_tree_species_comp

Champ	Description (unités)	Nom du champ	Format	Clé primaire	Non nul	
1	Identificateur de la juridiction	JURIS_ID	Car. 2	Oui	Oui	
2	Étiquette de réseau	NFI_PLOT	Num. 7	Oui	Oui	
3	Identificateur du polygone	POLY_ID	Car. 20	Oui	Oui	
4	Numéro de classement de l'essence	SPECIES_NUM	Num. 2	Oui	Oui	*Nouveau champ*
5	Genre d'arbre	GENUS	Car. 4	Non	Oui	
6	Essence d'arbre	SPECIES	Car. 3	Non	Oui	
7	Variété d'arbre	VARIETY	Car. 3	Non	Non	
8	Composition (%)	PERCENT	Num. 3	Non	Oui	

Dictionnaire de données – Tables des données compilées

8. SOMMAIRE DU POLYGONE

Nom de la table de la base de données : pp_poly_summ
Critère primaire : JURIS_ID, NFI_PLOT, POLY_ID

Attribut	Identificateur de la juridiction
Nom de la variable	**JURIS_ID**
Description	Abréviation à deux lettres de Postes Canada désignant la province ou le territoire où se trouve le polygone.
Plage ou valeurs permises	BC, AB, SK, MB, ON, QC, NB, NS, PE, NL, YT, NT, NU
Format	Car. 2
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Étiquette de réseau
Nom de la variable	**NFI_PLOT**
Description	Étiquette numérique de l'Inventaire forestier national qui désigne l'élément du réseau lié à la placette photo. Le Bureau de projet de l'IFN fournira les étiquettes de réseau.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 1600000**
Format	Num. 7
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Identificateur du polygone
Nom de la variable	**POLY_ID**
Description	Identificateur unique attribué à chaque polygone de couverture terrestre délimité dans une placette photo. Deux polygones ne peuvent pas avoir le même identificateur.
Plage ou valeurs permises	
Format	Car. 20
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Volume total
Nom de la variable	**VOL**
Description	Volume total (m3/ha) de tous les arbres ayant une hauteur supérieure à 1,3 mètre, y compris le volume des cimes et des souches. Si le champ VOL_TYPE de la table de l'en-tête de la couche de peuplement est GMV ou NMV, le volume total est dérivé des modèles de l'IFN.
Plage ou valeurs permises	**0 - 3000**
Format	Num. 4
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Volume marchand
Nom de la variable	**VOL_MERCH**
Description	Volume marchand brut (m^3/ha) de tous les arbres vivants. Ce volume n'inclut pas les souches, les cimes ou les arbres plus petits que la limite d'utilisation. Si VOL_TYPE de la table de l'en-tête de la couche de peuplement est GTV ou NMV, le volume marchand est dérivé des modèles de l'IFN.
Plage ou valeurs permises	**0 - 3000**
Format	Num. 4
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Fermeture du couvert
Nom de la variable	**CLOSURE**
Description	Pourcentage de la superficie couverte par la projection verticale de la couverture de tous les arbres dans le polygone
Plage ou valeurs permises	**De 0 à 100**
Format	Num. 3
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Âge de l'essence dominante
Nom de la variable	**SITE_AGE**
Description	Âge des arbres de l'essence dominante dans le polygone.
Plage ou valeurs permises	**-1 – Valeur manquante** **De 0 à 2000**
Format	Num. 4
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Hauteur des arbres de l'essence dominante
Nom de la variable	**SITE_HEIGHT**
Description	Hauteur (mètres) des arbres de l'essence dominante dans le polygone
Plage ou valeurs permises	**-1 – Valeur manquante** **De 0 à 200**
Format	Déc. 4.1
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Indice du site
Nom de la variable	**SITE_INDEX**
Description	Qualité du site exprimée sous forme de la hauteur moyenne (mètres) des arbres des essences dominantes et codominantes du peuplement à un âge de référence de 50 ans.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 50**
Format	Déc. 3.1
Règle(s)	Peut être vide.

Attribut	Biomasse du bois de fût
Nom de la variable	**BIOMASS_STEM_WOOD**
Description	Biomasse totale du bois sur tige (tonnes/ha) des arbres vivants debout d'une hauteur supérieure à 1,3 mètre. Dérivée de VOL_MERCH au moyen des modèles.
Plage ou valeurs permises	**De 0 à 1000**
Format	Déc. 7.3
Règle(s)	Peut être vide.

Attribut	Biomasse de l'écorce
Nom de la variable	**BIOMASS_STEM_BARK**
Description	Biomasse totale de l'écorce des tiges (tonnes/ha) des arbres vivants debout d'une hauteur supérieure à 1,3 mètre. Dérivée de VOL_MERCH au moyen des modèles.
Plage ou valeurs permises	**De 0 à 100**
Format	Déc. 6.3
Règle(s)	Peut être vide.

Attribut	Biomasse des branches
Nom de la variable	**BIOMASS_BRANCHES**
Description	Biomasse totale des branches (tonnes/ha) des arbres vivants debout d'une hauteur supérieure à 1,3 mètre. Dérivée de VOL_MERCH au moyen des modèles.
Plage ou valeurs permises	**De 0 à 150**
Format	Déc. 6.3
Règle(s)	Peut être vide.

Attribut	Biomasse du feuillage
Nom de la variable	**BIOMASS_FOLIAGE**
Description	Biomasse du feuillage (tonnes/ha) des arbres vivants debout d'une hauteur supérieure à 1,3 mètre. Dérivée de VOL_MERCH au moyen des modèles.
Plage ou valeurs permises	**De 0 à 125**
Format	Déc. 6.3
Règle(s)	Peut être vide.

Attribut	Biomasse vivante totale
Nom de la variable	**BIOMASS_TOTAL_LIVE**
Description	Biomasse totale (tonnes/ha) de tous les arbres vivants d'une hauteur supérieure à 1,3 mètre. Correspond à la somme de BIOMASS_STEM_WOOD, BIOMASS_STEM_BARK, BIOMASS_BRANCHES et BIOMASS_FOLIAGE.
Plage ou valeurs permises	**De 0 à 1500**
Format	Déc. 7.3
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Biomasse morte totale
Nom de la variable	**BIOMASS_TOTAL_DEAD**
Description	Biomasse totale (tonnes/ha) de tous les arbres morts d'une hauteur supérieure à 1,3 mètre. Dérivée de VOL_MERCH au moyen des modèles.
Plage ou valeurs permises	**De 0 à 200**
Format	Déc. 6.3
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

9. SOMMAIRE DES PERTURBATIONS

Nom de la table de la base de données : pp_stand_disturbance

Critère primaire : JURIS_ID, NFI_PLOT, POLY_ID, DIST_AGENT

Attribut	Identificateur de la juridiction
Nom de la variable	**JURIS_ID**
Description	Abréviation à deux lettres de Postes Canada désignant la province ou le territoire où se trouve le polygone.
Plage ou valeurs permises	BC, AB, SK, MB, ON, QC, NB, NS, PE, NL, YT, NT, NU
Format	Car. 2
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Étiquette de réseau
Nom de la variable	**NFI_PLOT**
Description	Étiquette numérique de l'Inventaire forestier national qui désigne l'élément du réseau lié à la placette photo. Le Bureau de projet de l'IFN fournira les étiquettes de réseau.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 1600000**
Format	Num. 7
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Identificateur du polygone
Nom de la variable	**POLY_ID**
Description	Identificateur unique attribué à chaque polygone de couverture terrestre délimité dans une placette photo. Deux polygones ne peuvent pas avoir le même identificateur.
Plage ou valeurs permises	
Format	Car. 20
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Agent de perturbation
Nom de la variable	**DIST_AGENT**
Description	Agent qui a causé la perturbation dans le polygone.
Plage ou valeurs permises	**FIRE** – Végétation endommagée par un incendie important. **WIND** – Végétation endommagée par des chablis. **SNOW** – Végétation endommagée de manière importante par la neige. **INSECT** – Végétation endommagée de manière importante par une attaque d'insectes. **DISEASE** – Végétation endommagée par une importante épidémie. **EROSION** – Disparition du sol à la suite d'un processus naturel ayant entraîné la disparition du couvert forestier sur une grande superficie. **ICE** – Végétation endommagée par de la glace. **OTHER** – Végétation endommagée par une autre perturbation. OTHER peut être remplacé par un terme plus précis.
Format	Car. 20
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Superficie perturbée
Nom de la variable	**DIST_AREA**
Description	Superficie (ha) endommagée par la perturbation.
Plage ou valeurs permises	**De 0 à 404**
Format	Déc. 6.3
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Ampleur de la perturbation
Nom de la variable	**DIST_PERCT**
Description	Pourcentage de la superficie du polygone endommagée par la perturbation.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 100**
Format	Num. 3
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Ampleur de la mortalité
Nom de la variable	**SEVER_PERCT**
Description	Pourcentage de la superficie perturbée qui montre des signes de mortalité des arbres attribuée à la perturbation.
Plage ou valeurs permises	**De 0 à 100**
Format	Num. 3
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Année de la perturbation
Nom de la variable	**DIST_YR**
Description	Année de la perturbation
Plage ou valeurs permises	**-1 – Année manquante** **De 1800 à aujourd'hui**
Format	Num. 4 [AAAA]
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

10. SOMMAIRE DESTRAITEMENTS

Nom de la table de la base de données : pp_stand_treatment

Clé primaire : JURIS_ID, NFI_PLOT, POLY_ID, TREAT_TYPE

Attribut	Identificateur de la juridiction
Nom de la variable	**JURIS_ID**
Description	Abréviation à deux lettres de Postes Canada désignant la province ou le territoire où se trouve le polygone.
Plage ou valeurs permises	BC, AB, SK, MB, ON, QC, NB, NS, PE, NL, YT, NT, NU
Format	Car. 2
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Étiquette de réseau
Nom de la variable	**NFI_PLOT**
Description	Étiquette numérique de l'Inventaire forestier national qui désigne l'élément du réseau lié à la placette photo. Le Bureau de projet de l'IFN fournira les étiquettes de réseau.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 1600000**
Format	Num. 7
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Identificateur du polygone
Nom de la variable	**POLY_ID**
Description	Identificateur unique attribué à chaque polygone de couverture terrestre délimité dans une placette photo. Deux polygones ne peuvent pas avoir le même identificateur.
Plage ou valeurs permises	
Format	Car. 20
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Type de traitement
Nom de la variable	**TREAT_TYPE**
Description	Type de traitement sylvicole appliqué au polygone.
Plage ou valeurs permises	**CC** – Peuplement complètement récolté (enlèvement de plus de 80 % du couvert forestier autrefois présent)**.** **PC** – Peuplement récolté en partie (enlèvement de moins de 80 % du couvert forestier autrefois présent)**.** **DC** – Déboisement **CL** – Dégagement, y compris débroussaillement et désherbage**.** **SP** – Dépressage au stade juvénile **PR** – Élagage **PT** – Éclaircie précommerciale **CT** – Éclaircie commerciale **FT** – Fertilisation **MP** – Préparation mécanique du site **PB** – Brûlage dirigé **OT** – Autre
Format	Car. 2
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Superficie du traitement
Nom de la variable	**TREAT_AREA**
Description	Superficie (ha) du traitement sylvicole.
Plage ou valeurs permises	**De 0 à 404**
Format	Déc. 6.3
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Année du traitement
Nom de la variable	**TREAT_YR**
Description	Année du traitement sylvicole appliqué au polygone.
Plage ou valeurs permises	**-1 – Année manquante** **De 1800 à aujourd'hui**
Format	Num. 4 [AAAA]
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

11. SOMMAIRE DE L'ORIGINE

Nom de la table de la base de données : pp_stand_origin
Clé primaire : JURIS_ID, NFI_PLOT, POLY_ID

Attribut	Identificateur de la juridiction
Nom de la variable	**JURIS_ID**
Description	Abréviation à deux lettres de Postes Canada désignant la province ou le territoire où se trouve le polygone.
Plage ou valeurs permises	BC, AB, SK, MB, ON, QC, NB, NS, PE, NL, YT, NT, NU
Format	Car. 2
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Étiquette de réseau
Nom de la variable	**NFI_PLOT**
Description	Étiquette numérique de l'Inventaire forestier national qui désigne l'élément du réseau lié à la placette photo. Le Bureau de projet de l'IFN fournira les étiquettes de réseau.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 1600000**
Format	Num. 7
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Identificateur du polygone
Nom de la variable	**POLY_ID**
Description	Identificateur unique attribué à chaque polygone de couverture terrestre délimité dans une placette photo. Deux polygones ne peuvent pas avoir le même identificateur.
Plage ou valeurs permises	
Format	Car. 20
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Origine – boisement
Nom de la variable	**ORIG_AFOR**
Description	Superficie végétalisée (ha) qui provient du boisement.
Plage ou valeurs permises	**De 0 à 404**
Format	Déc. 7.4
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Origine – succession
Nom de la variable	**ORIG_SUCC**
Description	Superficie végétalisée (ha) qui provient d'une succession.
Plage ou valeurs permises	**De 0 à 404**
Format	Déc. 7.4
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Origine – coupe
Nom de la variable	**ORIG_HARV**
Description	Superficie végétalisée (ha) qui provient d'une coupe.
Plage ou valeurs permises	**De 0 à 404**
Format	Déc. 7.4
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Origine – autre perturbation
Nom de la variable	**ORIG_DIST**
Description	Superficie végétalisée (ha) qui provient d'un autre type de perturbation.
Plage ou valeurs permises	**De 0 à 404**
Format	Déc. 7.4
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Origine – régénération naturelle
Nom de la variable	**REGEN_NAT**
Description	Superficie boisée (ha) qui provient d'une régénération naturelle.
Plage ou valeurs permises	**De 0 à 404**
Format	Déc. 7.4
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Origine – régénération naturelle et plantation ajoutée
Nom de la variable	**REGEN_SUP**
Description	Superficie boisée (ha) qui provient d'une régénération naturelle et d'une plantation ajoutée.
Plage ou valeurs permises	**De 0 à 404**
Format	Déc. 7.4
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Origine – plantation
Nom de la variable	**REGEN_PLA**
Description	Superficie boisée (ha) à la suite d'une plantation.
Plage ou valeurs permises	**De 0 à 404**
Format	Déc. 7.4
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Origine – semence
Nom de la variable	**REGEN_SOW**
Description	Superficie boisée (ha) à la suite d'une semence.
Plage ou valeurs permises	**De 0 à 404**
Format	Déc. 7.4
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

12. SOMMAIRE DES ESSENCES

Nom de la table de la base de données : pp_tree_species_comp
Clé primaire : JURIS_ID, NFI_PLOT, POLY_ID, SPECIES_NUM

Attribut	Identificateur de la juridiction
Nom de la variable	**JURIS_ID**
Description	Abréviation à deux lettres de Postes Canada désignant la province ou le territoire où se trouve le polygone.
Plage ou valeurs permises	BC, AB, SK, MB, ON, QC, NB, NS, PE, NL, YT, NT, NU
Format	Car. 2
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Étiquette de réseau
Nom de la variable	**NFI_PLOT**
Description	Étiquette numérique de l'Inventaire forestier national qui désigne l'élément du réseau lié à la placette photo. Le Bureau de projet de l'IFN fournira les étiquettes de réseau.
Plage ou valeurs permises	**De 1 à 1600000**
Format	Num. 7
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Identificateur du polygone
Nom de la variable	**POLY_ID**
Description	Identificateur unique attribué à chaque polygone de couverture terrestre délimité dans une placette photo. Deux polygones ne peuvent pas avoir le même identificateur.
Plage ou valeurs permises	
Format	Car. 20
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Numéro de classement de l'essence
Nom de la variable	**SPECIES_NUM**
Description	Détermine le rang de l'essence dans la couche, d'après le pourcentage d'abondance des essences.
Plage ou valeurs permises	**1** – Essence la plus importante dans la couche, en pourcentage **10** – Essence la moins importante dans la couche, en pourcentage
Format	Num. 2
Règle(s)	SPECIES_NUM. doit être en ordre croissant consécutif à partir de 1, 1 représentant le pourcentage le plus élevé, 2 le deuxième pourcentage le plus élevé, etc. jusqu'au plus petit pourcentage. Si SPECIES_NUM. contient des données supérieures à 1, il doit y avoir une entrée qui contient SPECIES_NUM-1. Doit présenter une valeur.

Attribut	Genre d'arbre
Nom de la variable	**GENUS**
Description	Genre de l'arbre qui figure dans l'enregistrement. Il y a un enregistrement pour chaque essence d'arbre dans le polygone.
Plage ou valeurs permises	**Conformément à la Liste des arbres de l'IFN présentée à l'annexe 5.**
Format	Car. 4
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Essence d'arbre
Nom de la variable	**SPECIES**
Description	Essence de l'arbre qui figure dans l'enregistrement.
Plage ou valeurs permises	**Conformément à la Liste des arbres de l'IFN présentée à l'annexe 5.**
Format	Car. 4
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Attribut	Variété
Nom de la variable	**VARIETY**
Description	Variété de l'arbre qui figure dans l'enregistrement.
Plage ou valeurs permises	**Conformément à la Liste des arbres de l'IFN présentée à l'annexe 5.**
Format	Car. 4
Règle(s)	Peut présenter une valeur.

Attribut	Composition
Nom de la variable	**PERCENT**
Description	Pourcentage (%) de la population sylvicole du polygone que représente l'essence qui figure dans l'enregistrement.
Plage ou valeurs permises	**De 0 à 100**
Format	Num. 3
Règle(s)	Doit présenter une valeur.

Annexe 1 : Codes et classification de l'utilisation des terres de l'IFN

LANDUSE1 et LANDUSE2
Les classes d'utilisation des terres sont indiquées dans la *Classification des utilisations des terres de l'IFN* et fournies ci-dessous. Un code comportant trois ou quatre lettres décrit l'utilisation des terres.
IND – Activité industrielle (terres utilisées pour les activités d'extraction ou de transformation de minéraux, de roches, du sol et du pétrole qui englobent des opérations de surface et souterraines, mais où l'exploration, l'extraction ou la transformation ne peuvent pas être précisées).
INDE – Exploration (zones où des travaux d'exploitation minière ou pétrolifère comprennent la prospection ou l'exploration pour démontrer la présence d'un minerai ou de pétrole, y compris les zones faisant l'objet d'une évaluation de gisements de minéraux ou de pétrole afin de déterminer s'ils ont un potentiel d'extraction [p. ex. les profils sismiques]).
INDT – Extraction (zones d'excavation où on a entrepris des activités d'exploitation ou d'extraction, y compris les endroits liés aux activités d'extraction et ceux occupés par les dispositifs de chargement, les bâtiments qui abritent le matériel et les terrils de déchets qui ne possèdent pas de couverture végétalisée appréciable. Les zones récupérées sont classées selon leur utilisation postminière).
INDP – Transformation (terres utilisées pour le raffinage et la préparation de matériaux bruts provenant des activités d'extraction pétrolifères, minières et métallifères, y compris les procédés qui convertissent les matériaux bruts comme le pétrole, le minerai, le bois ou la pierre, et les phosphates, en produits utilisables pour l'utilisation directe ou pour d'autres étapes de fabrication).
FOR – Foresterie (terres sur lesquelles ont lieu des activités de coupe de bois ou de plantations d'arbres aménagées utilisées pour la production de petit bois d'œuvre ou de pulpe, mais qui ne peuvent pas être classifiées ailleurs).
FORI – Gestion intensive de la forêt (terres sur lesquelles ont lieu des activités de récolte ou de dépressage visant à obtenir un grand volume ou une grande qualité de produit par unité de surface).
FORE – Aménagement forestier extensif (plus étendu, lié à la culture de vastes territoires, idéalement avec un minimum de main-d'œuvre et de dépenses, comprenant la protection de la forêt contre les incendies et les insectes, et fondé sur la régénération naturelle de la forêt).
FORU – Forêt non assignée (cette catégorie comprend les terres forestières qui n'ont aucune utilisation active ou passive, celles qui ont subi une récente modification par l'homme ou celles dont l'utilisation ne peut être déterminée. Ces zones peuvent comprendre les arbustes, les terres forestières et les terres humides naturelles ou qui n'ont pas été récemment modifiées, ainsi que les autres terres forestières qui ne sont pas utilisées ou qui n'ont subi aucune modification par l'homme).
FORN – Pépinière ou verger à graines (terres utilisées pour la culture et la production de semis et de graines, qui serviront à des fins de reboisement).
FORP – Plantation (zones qui ont été ensemencées ou dans lesquelles des arbres ont été plantés à des fins de reboisement, ainsi que de jeunes plantations immatures, y compris les plantations d'arbres de Noël).
FORR – Recherche (terres forestières et installations connexes utilisées uniquement à des fins de recherche, liées au reboisement ou à la croissance des arbres, où la désignation à des fins de recherche a préséance sur les coupes de bois; cela n'inclut pas les lots privés utilisés temporairement pour des études de recherche).
FORW – Boisé de démonstration (terres utilisées pour les boisés destinés à fournir aux propriétaires de boisés, aux entrepreneurs forestiers et aux membres du public la preuve tangible des résultats des pratiques de gestion forestière, établis en majeure partie pour augmenter la sensibilisation du public envers la foresterie).
AGR – Agriculture (terres agricoles qui ne peuvent pas être classifiées ailleurs).
AGRB – Agriculture – bâtiments (terres utilisées pour les bâtiments liés à la production agricole, y compris les granges, les bâtiments pour entreposer les outils et le grain, et la résidence familiale).
AGRC – Agriculture – cultures (terres utilisées pour la culture et la récolte vivrière et de plantes à fibre, y compris la culture céréalière et de plantes racines, de légumes et du foin, ainsi que les champs agricoles en rotation ou en jachère).

AGRP – Agriculture – pâturage (terres utilisées pour les pâturages; terres qui produisent du pâturage pour la consommation animale, y compris les zones de couvert arboré appréciable utilisées pour le pâturage).

AGRH – Agriculture – horticulture ornementale (terres utilisées pour la production de gazon, d'herbe, de fleurs et d'arbres et d'arbustes ornementaux).

AGRR – Agriculture – recherche (terres cultivées et installations connexes pour lesquelles la recherche a préséance sur les cultures particulières).

AGRF – Agriculture – arbustes fruitiers et vignes (terres utilisées pour la production d'arbustes fruitiers et de vignes, y compris les baies, les raisins et les melons).

AGRO – Agriculture – vergers (terres utilisées pour la culture et la production d'arbres fruitiers et à noix).

CON – Conservation (terres désignées où les stratégies de conservation sont appliquées pour atteindre des objectifs de conservation particuliers, mais qui ne peuvent pas être classifiées ailleurs).

CONA – Conservation – parcs (zones désignées parc national, provincial, territorial ou communautaire selon un cadre législatif ou réglementaire, ou selon une politique sur l'utilisation des terres).

CONS – Conservation – endroits spéciaux (zones qui revêtent une importance naturelle et écologique en raison de particularités rares, remarquables, uniques et naturelles, comme les habitats de plantes rares, les vieilles forêts, les colonies de nidification des sauvagines, les habitats d'espèces en voie de disparition, etc.).

CONE – Conservation – réserves écologiques (zones naturelles protégées par des lois où l'influence humaine est minime et où les principales caractéristiques sont la préservation des ressources génétiques et la recherche scientifique).

CONW – Conservation – zones de nature sauvage (zones qui ont la vocation de conserver leurs caractéristiques écologiques naturelles, de façon perpétuelle, exemptes de développement permanent ou d'habitation humaine).

CONR – Conservation – recherche (zones qui sont constituées pour préserver les écosystèmes représentatifs à des fins d'étude scientifique et de formation).

CONU – Zones protégées non cartographiées (par exemple, les réserves d'espèces sauvages, les zones tampons de plans d'eau, les fortes pentes, les sols érodables et les zones de protection des bassins hydrographiques).

INF – Infrastructure (terres utilisées pour des installations et des services qui fournissent le cadre de base nécessaire pour alimenter certains types, niveaux et modèles d'aménagement des terres, mais qui ne peuvent être pas être classifiées ailleurs).

INFU – Infrastructure – services publics (cette catégorie comprend les utilisations du sol liées au transport, à l'entreposage, à la distribution et à la collecte des gaz, du pétrole, de l'électricité, de l'eau, des eaux usées ou des déchets solides. Les éléments principaux de cette sous-catégorie sont les postes de pompage, les sous-stations électriques, les infrastructures de transmission, etc.).

INFT – Infrastructure – transport (Installations principales de transport, y compris celles liées au transport terrestre, maritime et aérien).

INFC – Infrastructure – communication (terres occupées par des bâtiments et des structures liés à la radio, au radar, à la télévision, au télégraphe, au téléphone, etc.).

SET – Établissement (terres utilisées pour les établissements résidentiels urbains et correctionnels, les installations de fabrication, de transformation et d'éducation, les sites religieux, les cimetières, les musées et les sites historiques, les résidences rurales et la protection de la forêt, mais qui ne peuvent pas être classifiées ailleurs)

SETU – Établissement résidentiel urbain (zone d'établissement dont la densité de la population est plus grande que 400 habitants par kilomètre carré, y compris les villes, les municipalités, les villages et les hameaux)

SETR – Établissement résidentiel rural (zone d'établissement dont la densité de la population est de moins de 400 habitants par kilomètre carré)

SETJ – Établissement – établissements correctionnels (terres occupées par des prisons et d'autres installations correctionnelles, y compris tous les édifices entourant les enceintes et les aires de stationnement liées à ces installations)

SETM – Établissement – fabrication et transformation (terres utilisées pour la fabrication légère et lourde et pour la transformation et l'affinement de matériaux bruts).

SETE – Établissement – enseignement (tous les établissements d'enseignement publics et privés, y compris les écoles préscolaires, primaires et secondaires, les collèges, les universités, les écoles de formation professionnelle, les camps et les autres établissements d'enseignement. Cette catégorie comprend les bâtiments d'enseignement et les enceintes immédiates, ainsi que les aires de stationnement).

SETP – Établissement – services publics (postes de police et casernes de pompiers, ainsi que les terres occupées par les édifices, les enceintes connexes et les aires de stationnement).

SETC – Établissement – sites religieux et cimetières (terres occupées par les églises et les sites religieux connexes, y compris les cimetières publics et privés, les routes d'accès et toutes les enceintes de cimetières, ainsi que les édifices d'entretien et d'entreposage. Cette catégorie comprend les sites d'inhumation des Premières Nations).

SETH – Établissement – musées, sites historiques et archéologiques (tout site occupé par un musée ou un autre organisme archéologique qui a pour but de recueillir et de présenter des objets qui ont une valeur scientifique, historique ou artistique, ou tout autre site d'importance historique).

SETF – Établissement – protection de la forêt (zone occupée par l'industrie de la foresterie œuvrant à la prévention et au contrôle des dommages aux forêts. Cette sous-catégorie comprend les belvédères et les camps).

REC – Loisirs (zones intérieures et extérieures et installations construites pour permettre des rassemblements ou des activités récréatives, culturelles et de divertissement [les parcs d'attractions, les planétariums, les centres municipaux, les théâtres, les auditoriums, les courts de tennis intérieurs, les complexes sportifs, les jardins botaniques, les zoos, les terrains de jeu, les parcours de golf et les stades], mais qui ne peuvent pas être classifiés ailleurs).

RECC – Loisirs – commercial (terres utilisées pour les activités récréatives qui engendrent des profits pour une entreprise ou tout type de commerce (p. ex., les pavillons de pêche et de chasse, les zones payantes et les terrains de camping)).

RECN – Loisirs – non commercial (les terres utilisées pour les activités récréatives mentionnées ci-dessus, qui appartiennent à une institution publique ou sont gérées par une telle institution (ou par des dons volontaires) et qui ne cherchent pas à générer des profits pour une entreprise ou tout autre type de commerce. Comme exemples, notons les terrains de camping, les aires de pique-nique, les parcs, les sentiers, les aires de chasse, les aires de pêche, les aires de récolte de petits fruits et les aires de récolte des champignons).

DND – Défense nationale (terres occupées par des bases militaires et des fortifications, y compris les enceintes d'entraînement militaire, les entrepôts et les centres de commandement militaires, mais qui ne peuvent pas être classifiées ailleurs).

DNDB – Défense nationale – bases (terres occupées par des bases militaires et des fortifications, y compris des entrepôts et des centres de commandement militaire).

DNDE – Défense nationale – zone d'exercice (terres occupées par des enceintes d'entraînement militaire et des zones d'exercice).

UNK – Terres qui n'ont aucune utilisation active ou passive, celles qui ont subi une récente modification par l'homme ou celles dont l'utilisation ne peut pas être déterminée.

M – Le polygone qui se situe dans les limites de la placette de l'IFN est à l'extérieur de la limite provinciale, territoriale ou nationale

S – Les données de l'utilisation des terres sont manquantes ou ne sont pas disponibles pour ce polygone.

Annexe 2 : Système de classification de l'utilisation des terres de l'IFN

Inventaire forestier national du Canada

Système de classification de l'utilisation des terres

26 septembre 2006
Version 4.0

Table des matières

INTRODUCTION 61
DÉFINITIONS DU SYSTÈME DE CLASSIFICATION DE L'UTILISATION DES TERRES 63
Industrielle (IND) *63*
Foresterie (FOR) *63*
Agriculture et horticulture (AGR) *65*
Conservation (CON) *66*
Infrastructure (INF) *67*
Établissement (SET) *69*
Loisirs (REC) *70*
Défense nationale (DND) *71*
Inconnu (UNK) *71*

Introduction

On a élaboré un système de classification de l'utilisation des terres afin de répondre aux besoins de l'Inventaire forestier national du Canada (IFN). Il s'agissait de mettre au point un système national de classification qui constituerait une norme utile et efficace de classification de l'utilisation des terres. On a constaté que les systèmes en place étaient inadéquats lorsqu'ils étaient utilisés pour évaluer les options de gestion intégrée des ressources. C'est dans l'optique de régler ce problème qu'on a créé le système de classification. Il est important de noter que la locution « utilisation des terres » décrit l'utilisation actuelle des terres. La classification de l'utilisation des terres donne un aperçu de l'utilisation des terres qui peut servir d'indicateurs pour faire le suivi des changements globaux et locaux. Les principales classes d'utilisation des terres reconnues par l'IFN sont les suivantes :

- Industrielle
- Forestière
- Agriculture
- Conservation
- Infrastructure
- Établissement
- Loisirs
- Défense nationale
- Inconnue

Le présent manuel décrit le système de classification et présente un schéma de la structure du système de classification de l'utilisation des terres. Un code de trois lettres indique l'utilisation actuelle des terres; il est suivi d'un code modificateur optionnel. Des descriptions potentielles des sous-classes ont été ajoutées pour plus de précision dans l'attribution de l'utilisation des terres et des codes modificateurs.

Par exemple, lorsque plus d'une classe d'utilisation des terres s'applique, une classe principale ou dominante de l'utilisation des terres est précisée, suivie d'une classification optionnelle et secondaire de l'utilisation des terres. On peut citer comme exemple les pratiques d'aménagement en fonction de la densité de peuplement (éclaircie précommercial ou commercial) qui améliorent les habitats fauniques (mesurées par des indicateurs comme : le nombre et la taille des chicots, le volume d'arbustes et de la végétation ou le pourcentage de couverture des arbustes de sous-bois, etc.). Dans ce cas, l'utilisation principale des terres serait forestière (intensive) et l'utilisation secondaire des terres serait la conservation (réserves fauniques).

L'utilisation principale est l'utilisation prédominante des terres. Elle n'est pas précisément définie en terme de pourcentage, mais plutôt selon la politique ou les régimes de gestion. Dans l'exemple ci-dessus, l'utilisation prédominante des terres est forestière intensive. L'utilisation secondaire, soit l'accroissement en pourcentage de couverture et en volume des arbustes et de la végétation de sous-bois, représente un résultat de l'éclaircie précommercial ou d'une pratique forestière intensive. Les arbustes de sous-bois qui en résultent servent ensuite d'habitat faunique et comme fourrage.

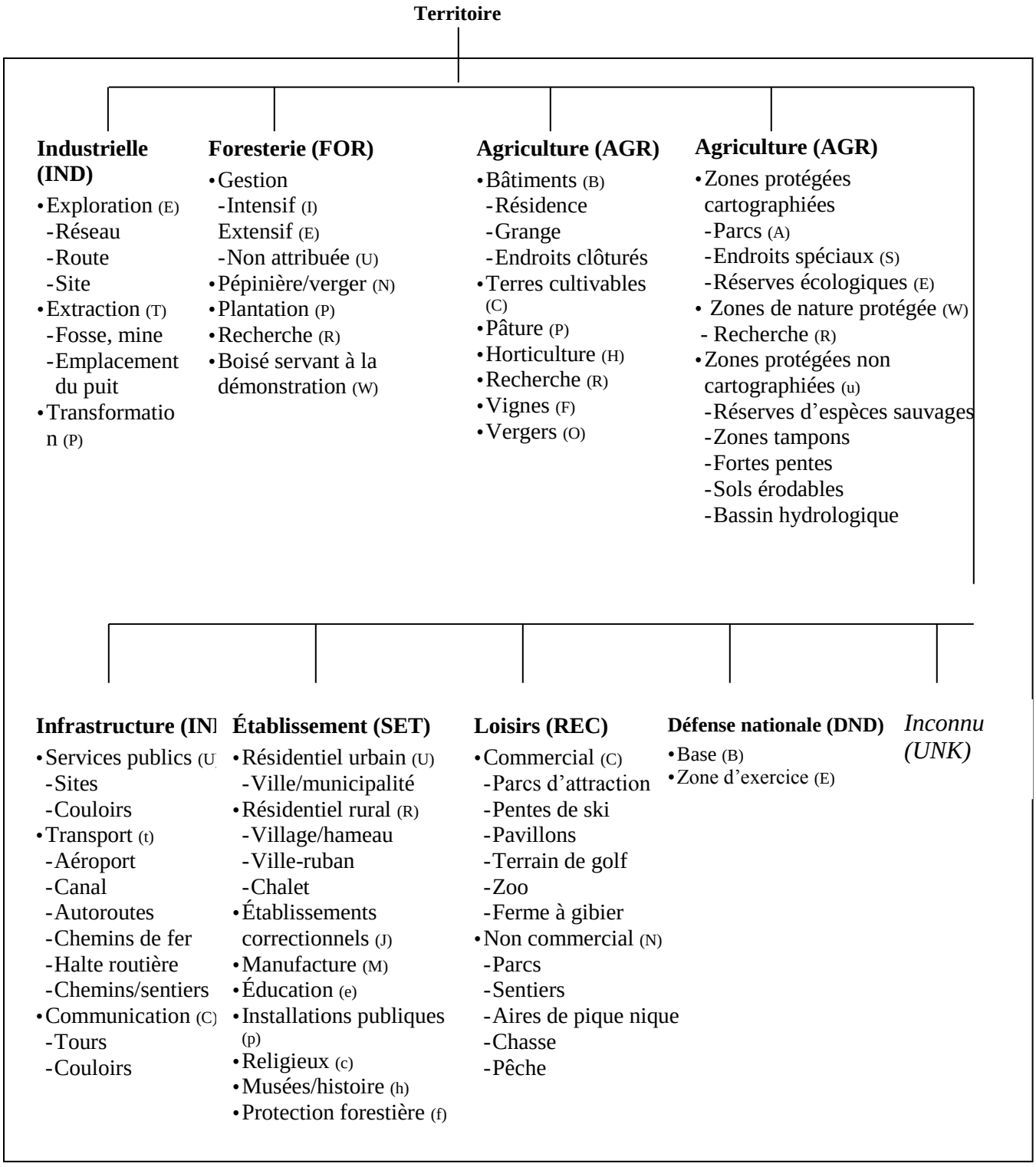

Figure 1. Structure du système de classification selon l'utilisation des terres de l'Inventaire forestier national.

Définitions du système de classification de l'utilisation des terres

Industrielle (IND)

La classification selon l'utilisation industrielle des terres désigne les sols utilisés pour l'exploration et l'extraction ou la transformation de minéraux, de roches, du sol et du pétrole, et comprend tant les opérations de surface que du sous-sol, comme les sablières et les gravières, les carrières de pierres, les puits de pétrole et de gaz et l'exploitation de mines métalliques et non métalliques. En superficie, ces activités varient d'une grande surface ou des mines à ciel ouvert couvrant de vastes territoires à de petites plateformes de puits de gaz. Cette catégorie comprend les structures de surface, ainsi que l'équipement qui se trouve à proximité et qui est associé à l'extraction et à la transformation. Ces structures et équipement peuvent comprendre les dispositifs de chargement, les aires de stationnement, l'empilement de grumes, les zones contaminées et les entrepôts de matériel. Les sablières et les carrières abandonnées sont comprises dans cette catégorie, à moins qu'elles ne soient utilisées à d'autres fins.

Modificateurs :

E = Exploration
: Zones où les activités minières et pétrolières impliquent la prospection ou l'exploration en vue de confirmer la présence de minéraux ou de pétrole. Cette sous-catégorie comprend également les zones où l'on procède à l'évaluation de gisements afin de déterminer si l'extraction est possible (p. ex., les profils sismiques).

T = Extraction
: Zones d'excavation où on a entrepris des activités d'exploitation ou d'extraction, y compris les endroits associés aux activités d'extraction et ceux occupés par les dispositifs de chargement, les bâtiments qui abritent le matériel et les terrils de déchets qui ne possèdent pas de couverture végétative appréciable. Les zones récupérées sont classées selon leur utilisation postminière.

P = Transformation
: Sol utilisé pour l'affinement et la préparation des matières premières du pétrole, des minéraux et pour les opérations d'extraction de minerais métallifères. Cette sous-catégorie comprend également les processus de conversion des matières premières, comme l'huile, les minerais, le bois, les pierres et le phosphate en produits utilisables ou destinés à d'autres étapes de fabrication.

Foresterie (FOR)

La classification selon l'utilisation forestière des terres décrit les terres où l'on récolte le bois ou qui servent de plantations aménagées destinées à la production de bois de sciage ou de pâte. Cela comprend les parcelles de terrains et les bâtiments connexes, le matériel et les zones d'empilage où l'on entreprend les coupes sélectives ou totales. Les plantations d'arbres sont comprises dans cette catégorie si les arbres ne sont pas encore

arrivés à maturité. Les peuplements destinés pour une récolte future sont également compris dans cette catégorie. « Terre forestière » est un terme général habituellement utilisé en totalité ou en partie pour désigner l'extraction des produits du bois à des fins commerciales.

Aménagement : Cela comprend les zones où l'on effectue des opérations de récolte active ou d'éclaircie ou les zones forestières qui font l'objet de pratiques d'aménagement actif liées à la récolte du bois. Cela comprend également les zones forestières arrivées à maturité où une récolte future est déjà prévue ou probable, mais qui ne font pas encore l'objet de pratiques actives d'aménagement.

Modificateurs :

I = Aménagement forestier intensif
Pratiques forestières destinées à obtenir un haut niveau de volume ou de qualité de produit par unité de surface. Cela comprend, sans s'y limiter, les pratiques suivantes : l'espacement des plantations, l'éclaircie précommerciale (éclaircie hâtive) et la fertilisation, l'éclaircie commerciale, l'amélioration des jeunes peuplements et l'utilisation de la régénération artificielle. L'aménagement forestier intensif nécessite un plus grand apport de travail et de capital en matière de quantité, de qualité ou de fréquence comparativement aux pratiques forestières extensives.

E = Aménagement forestier extensif
Les pratiques forestières extensives ont une plus grande portée et sont liées à la culture de vastes étendues de terres, qui demandent idéalement un minimum de travail et de dépenses. Cette sous-catégorie comprend également la protection des forêts contre le feu et les insectes, et elle le fait de compter sur la régénération naturelle pour qu'une forêt se développe.

U = Non attribué
Cette catégorie comprend les terres forestières qui n'ont aucune utilisation active ou passive, celles qui ont subi une récente modification par l'homme ou celles dont l'utilisation ne peut être déterminée. Ces zones peuvent comprendre les arbustes, les terres forestières et les terres humides naturelles ou qui n'ont pas été récemment modifiées, ainsi que les autres terres forestières qui ne sont pas utilisées ou qui n'ont subi aucune modification par l'homme.

Voici les autres modificateurs compris dans la classification selon l'utilisation forestière des terres :

N = Pépinière/verger
Terre utilisée pour la culture et la production de jeunes plants et de graines, qui serviront au reboisement.

P = Plantation
Cela comprend les zones qui ont été ensemencées ou plantées à des fins de reboisement, ainsi que les jeunes plantations immatures, y compris les plantations d'arbres de Noël.

R = Recherche
Cette sous-catégorie est utilisée pour toute terre forestière (mature ou immature) et les installations connexes utilisées particulièrement aux fins de recherche, qui sont liées au reboisement ou à la croissance et pour lesquelles la recherche a préséance sur toute récolte du bois. Les parcelles de terrain privé utilisées temporairement pour des études de recherche ne sont pas comprises.

W = Boisé servant à la démonstration
Cette sous-catégorie comprend les terres utilisées pour les boisés destinés à fournir aux propriétaires, aux entrepreneurs forestiers et aux membres du public la preuve tangible des résultats des pratiques d'aménagement forestier; ils sont souvent établis pour augmenter la sensibilisation du public envers la foresterie. Ouverts au public, ces boisés démontrent de nombreux aspects des techniques forestières actuelles, et ils offrent des renseignements sur l'histoire naturelle, l'aménagement faunique et l'écologie forestière.

Agriculture et horticulture (AGR)

La classification selon l'utilisation agricole ou horticole des terres désigne les terres utilisées principalement pour la production de produits de la ferme, y compris les terres utilisées pour la culture en rang, les cultures céréalière et fourragère, les pâturages et les champs en jachère en rotation pour les rangs cultivés ou les pâturages. Cette catégorie comprend également les terres et les bâtiments utilisés pour la production animale et avicole, ainsi que d'autres activités animalières. Les terres utilisées pour la production d'arbres d'ornement, la culture forestière, les produits horticoles et d'autres activités agricoles sont comprises dans cette catégorie.

Modificateurs :

B = Bâtiments
Terres utilisées pour les bâtiments associés à la production agricole, y compris les granges, les bâtiments destinés aux outils agricoles, les installations de stockage des céréales et la résidence familiale.

C = Terres cultivables
Terres utilisées pour la culture et la récolte vivrière et de plantes à fibre, y compris la culture céréalière et de plantes racines, de légumes et du foin, ainsi que les champs agricoles en rotation ou en jachère.

P = Pâture
Terres utilisées pour le pâturage; terres qui produisent les herbes destinées à la consommation animale. Cette sous-catégorie comprend aussi les terres au couvert forestier important utilisées pour le pâturage.

H = Horticulture ornementale
Terres utilisées pour la production de gazon, d'herbe, de fleurs et d'arbres et arbustes ornementaux.

R = Recherche
Terres cultivées et installations connexes pour lesquelles la recherche a préséance sur les cultures particulières. Les parcelles de terrain privé utilisées temporairement pour des études de recherche ne sont pas comprises.

F = Arbustes fruitiers et vignes
Terres utilisées pour la production d'arbustes fruitiers et de vignes, y compris les baies, les raisins et les melons.

O = Vergers
Terres utilisées pour la culture et la production d'arbres fruitiers et à noix.

Conservation (CON)

La classification des terres selon le statut de conservation est utilisée pour les terres désignées où les stratégies de conservation sont mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs de conservation. Cette classification comprend les aspects floraux, fauniques, paysagers, patrimoniaux et culturels.

Zones protégées cartographiées : Zones cartographiées des terres ou des eaux mises en réserve pour la protection de leur écosystème, leur valeur récréotouristique, la préservation d'espèces rares, de la ressource génétique, la protection faunique, etc., protégées par la loi, des règlements ou une politique d'utilisation des terres visant à contrôler leur occupation et les activités humaines.

Modificateurs :

A = Parcs
Zones désignées parcs national, provincial, territorial ou communautaire par la loi, des règlements ou une politique sur l'utilisation des terres.

S = Endroits spéciaux
Zones qui revêtent une importance naturelle ou écologique en raison de caractéristiques naturelles rares, remarquables et uniques, comme les habitats de plantes rares, les vieilles forêts, les colonies de nidification des sauvagines, les habitats d'espèces en voie de disparition, etc.

E = Réserves écologiques
Zones naturelles protégées par la loi où l'influence humaine est minimale. Les fonctions principales d'une réserve écologique sont la préservation des ressources génétiques et la recherche scientifique.

W = Zones de nature protégée
Zones qui ont la vocation de conserver leurs caractéristiques écologiques naturelles, de façon perpétuelle, exemptes de développement permanent ou d'habitation humaine. Ces zones sont protégées et gérées de façon à préserver leurs conditions naturelles et les changements qu'elles subissent ne sont que le résultat des forces de la nature. L'empreinte de l'activité humaine ne doit être que très peu perceptible.

R = Recherche
Zones réservées à la préservation des écosystèmes représentatifs aux fins d'étude scientifique et de formation.

Zones protégées non cartographiées : Zones non cartographiées des terres ou des eaux mises en réserve pour la protection de leur écosystème, leur valeur récréotouristique, la préservation des espèces rares, la ressource génétique, la protection faunique, etc., protégées par une politique d'utilisation des terres en vue de contrôler l'occupation et les activités humaines.

Modificateurs :

U = Zones protégées non cartographiées

Voici des exemples de zones protégées non cartographiées :

Espèces sauvages – Terres désignées où l'on applique les stratégies de conservation des espèces sauvages en vue d'atteindre les objectifs particuliers de conservation des espèces sauvages.

Zones tampons - Zones d'arbres, d'arbustes ou d'autre végétation situées près d'un plan d'eau et en hauteur pour lesquelles tout développement qui ne dépend pas de l'eau ou n'y est pas relié est interdit dans les limites de la zone riveraine. On applique les stratégies de conservation des plans d'eau en vue d'atteindre des objectifs particuliers, comme offrir des possibilités esthétiques, culturelles et récréatives et conserver les ressources naturelles des rivières, des milieux humides et des plans d'eau en désignant et en protégeant des zones de transition entre la ressource et les autres développements et activités.

Fortes pentes – Zone qui comporte une pente supérieure à 25 p. 100 et pour laquelle on applique les stratégies de conservation des fortes pentes en vue d'atteindre des objectifs particuliers, comme : minimiser les érosions, les inondations, les glissements de terrain, les effondrements en haute terre et la pollution.

Sols érodables – Région de terre à haute tendance à l'érosion et pour laquelle on applique les stratégies de conservation des sols érodables en vue d'atteindre des objectifs particuliers, comme la conservation de la qualité de l'eau.

Protection des bassins hydrologiques – Terres désignées où l'on applique les stratégies de conservation et de protection des bassins hydrologiques en vue d'atteindre des objectifs particuliers, comme la conservation de la qualité de l'eau et de l'habitat du poisson.

Infrastructure (INF)

La classification de l'utilisation des terres pour l'infrastructure est utilisée pour désigner les terres utilisées pour des installations et des services qui fournissent le cadre essentiel pour appuyer certains types, niveaux et caractéristiques de développement territorial. Cela comprend les services publics, les installations de transport et de communication et les systèmes hydrographiques.

Modificateurs :

U = Services publics

Cette catégorie comprend les utilisations des terres associées au transport, à l'entreposage, à la distribution et à la collecte des gaz, du pétrole, de l'électricité, de l'eau, des eaux usées ou des déchets solides. Les éléments principaux de cette sous-catégorie sont les postes de pompage, les sous-stations électriques, les infrastructures de transmission, etc. Les petites installations ou celles associées à une utilisation industrielle, commerciale ou d'extraction du sol sont comprises dans la catégorie à laquelle elles sont associées. Les longs pipelines, etc., constituent rarement l'utilisation dominante des terres sur lequel ils passent. S'ils répondent au critère minimal de largeur, ils pourront être compris dans la zone de transport. Cette sous-catégorie comprend les zones sous les emprises des services publics, comme les lignes de transmission qui coupent à travers les zones forestières. Voici des exemples des services publics :

Sites – Les utilisations des terres associées à l'entreposage, à la distribution et à la collecte des gaz, du pétrole, de l'électricité, de l'eau, des eaux usées ou des déchets solides. Les éléments principaux sont les stations de pompage, les sous-stations électriques, etc. Les petites installations ou celles associées à une utilisation industrielle, commerciale ou d'extraction du sol sont comprises dans la catégorie à laquelle elles sont associées.

Couloirs – Les utilisations des terres associées au transport du gaz, du pétrole, de l'électricité, de l'eau, des eaux usées ou des déchets solides. Cette sous-catégorie peut comprendre les longs pipelines, s'ils représentent l'utilisation dominante et qu'ils répondent au critère minimal de largeur. Elle comprend les zones sous les emprises des services publics, comme les lignes de transmission qui coupent à travers les zones forestières.

T = Transport

Cette sous-catégorie comprend les installations principales de transport, y compris celles associées au transport terrestre, par voie d'eau et aérien. Les échangeurs, les emprises à accès restreint, ainsi que les installations de service et terminales sont des caractéristiques des autoroutes et des chemins de fer. Les installations de transport ferroviaire comprennent les stations, les aires de stationnement, les rotondes, les chantiers de réparation et les cours de triage, ainsi que les zones connexes. Les embranchements d'une ligne active sont compris dans la catégorie industrielle ou d'extraction appropriée. Les aéroports, les ports de mer et les principaux ports de lac sont des zones isolées à grande utilisation, qui ne possèdent habituellement pas d'embranchements bien définis, même si un canal communique avec certains ports. Les zones portuaires principales sont les quais, les chantiers navals, les cales sèches, les écluses, ainsi que les structures de contrôle des sources d'eau. Les installations aéroportuaires sont les pistes, le terrain intermédiaire, les aérogares, les bâtiments de services, les installations de navigation, les dépôts de carburant, les aires de stationnement et une zone tampon limitée.

C = Communication

Terres occupées par les bâtiments et les structures associés à la radio, aux radars, à la télévision, au télégraphe, au téléphone, etc. Les petites installations ou celles associées à une utilisation industrielle, commerciale ou d'extraction du sol sont comprises dans la grande catégorie à laquelle elles sont associées. Les installations de téléphonie interurbaine ou autres installations de transmission constituent rarement l'utilisation dominante des terres sur lequel elles passent. Si elles répondent au critère minimal de largeur, elles pourront être comprises dans la zone de transports.

Établissement (SET)

La classification de l'utilisation des terres pour l'établissement est utilisée pour désigner les terres utilisées pour les résidences urbaines, les établissements correctionnels, les installations de fabrication et de traitement, les établissements d'enseignement, les sites religieux, les cimetières, les musées, les sites historiques, les résidences rurales et la protection de la forêt.

Modificateurs :

U = Résidentiel urbain

Zone d'établissement dont la densité de la population excède 400 habitants par kilomètre carré, y compris les villes, les municipalités, les villages et les hameaux.

R = Résidentiel rural

Zone d'établissement dont la densité de la population est inférieure à 400 habitants par kilomètre carré.

J = Établissements correctionnels

Les terres occupées par les prisons et les autres installations correctionnelles, y compris tous les bâtiments entourant les enceintes et les aires de stationnement associées à ces installations. Les zones qui ne sont pas particulièrement liées aux fins de l'établissement devraient se retrouver dans une autre catégorie.

M = Manufacture et traitement

Terres utilisées pour la fabrication légère et lourde et pour le traitement et l'affinement de matériaux bruts. Les opérations de fabrication légère misent sur la conception, l'assemblage, la finition et l'emballage de produits. Les zones de fabrication légère peuvent être en contact direct avec les zones urbaines, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Plusieurs d'entre elles peuvent maintenant se situer aux aéroports ou dans des zones relativement rurales. Les opérations de fabrication lourde utilisent les matériaux bruts comme le minerai de fer, le petit bois d'œuvre ou le pétrole. Cela comprend les aciéries, les usines de pâte et les scieries, les centrales d'énergie électrique, les raffineries de pétrole, les parcs de stockage, les usines chimiques et les briqueteries. Les zones d'empilage de matériaux bruts, de grandes sources d'énergie et les sites d'enfouissement des déchets sont habituellement visibles et côtoient les installations de transaction en mesure de manipuler des matériaux lourds. Le traitement du matériel brut comprend les opérations destinées au stockage sur place et le transport des matériaux et du pétrole exploité, ainsi que l'affinement et la préparation de ces produits pour un usage direct ou un usage en manufacture.

E = Établissement d'enseignement
Tous les établissements d'enseignement publics et privés, y compris les écoles préscolaires, primaires et secondaires, les collèges, les universités, les écoles de formation professionnelle, les camps et les autres établissements d'enseignement. Cette catégorie comprend les bâtiments d'enseignement et les enceintes immédiates, ainsi que les aires de stationnement.

P = Installations publiques
Cette sous-catégorie comprend les postes de police et les casernes de pompiers, ainsi que les terres occupées par les bâtiments, les enceintes connexes et les aires de stationnement.

C = Sites religieux et cimetières
Les terres occupées par les églises et les sites religieux connexes, y compris les cimetières publics et privés, les routes d'accès et toutes les enceintes de cimetières, ainsi que les bâtiments d'entretien et d'entreposage. Cette catégorie comprend les sites d'inhumation des Premières nations.

H = Musées, sites historiques et archéologiques
Tout site occupé par un musée ou un autre organisme archéologique qui a pour but de recueillir et de présenter des objets qui ont une valeur scientifique, historique ou artistique, ou tout autre site d'importance historique.

F = Protection de la forêt
Zone occupée par le secteur de la foresterie concerné par la prévention et le contrôle des dommages aux forêts. Cette sous-catégorie comprend les belvédères et les camps.

Loisirs (REC)

La classification selon l'utilisation récréative des terres est utilisée pour désigner les zones intérieures et extérieures et les installations construites pour appuyer les activités de rassemblement, récréatives, culturelles et de divertissement (les parcs d'attraction, les planétariums, les centres municipaux, les théâtres, les auditoriums, les courts de tennis intérieurs, les complexes sportifs, les jardins botaniques, les zoos, les terrains de jeu, les parcours de golf et les stades). Cette catégorie comprend les opérations commerciales et les installations publiques.

Modificateurs :

C = Commercial
Les terres utilisées pour les types d'activités récréatives mentionnées ci-dessus, qui engendrent des profits pour une entreprise ou tout type de commerce (p. ex., les pavillons de pêche et de chasse, les zones payantes et les terrains de camping).

N = Non commercial
Les terres utilisées pour les activités récréatives mentionnées ci-dessus, qui appartiennent à une institution publique ou sont gérées par une telle institution (ou par des dons volontaires) et qui ne cherchent pas à générer des profits pour une entreprise ou tout autre type de commerce. Cette sous-catégorie comprend les terres utilisées pour des activités récréatives à but non lucratif dont l'entretien des installations ou de la zone est assuré par les revenus tirés du tarif d'utilisation. Voici des exemples de zones récréatives non commerciales : les terrains de camping, les aires de pique-

nique, les parcs, les sentiers, les endroits de chasse, de pêche, de cueillette de baies et de champignons.

Défense nationale (DND)

La classification de l'utilisation des terres par la Défense nationale est utilisée pour désigner les terres occupées par les bases militaires et les installations de la défense, y compris les cours d'entraînement militaire, les dépôts et les centres de commande militaire.

Modificateurs :

B = Bases
Les terres occupées par les bases militaires et les installations de la défense, y compris les dépôts et les centres de commande militaire.

E = Zone d'exercice
Les terres occupées par les cours d'entraînement militaire et les zones d'exercice.

Inconnu (UNK)

La classification selon l'utilisation inconnue des terres est utilisée pour désigner les terres qui n'ont aucune utilisation active ou passive, celles qui n'ont subi aucune récente modification par l'homme ou celles dont l'utilisation ne peut être déterminée.

Annexe 3 : Codes et classification de la couverture terrestre de l'IFN

LAND_BASE
Lettre d'identification unique pour le premier niveau du *Système de classification de la couverture terrestre de l'IFN*. Elle indique la présence ou l'absence de végétation à l'intérieur d'un polygone.
V – Végétalisé (la couverture totale des arbres, des arbustes, des herbes et des bryoides est d'au moins 5 % de la superficie totale du polygone).
N – Non végétalisé (la couverture totale des arbres, des arbustes, des herbes et des bryoides est moins de 5 % de la superficie totale du polygone).
M – Le polygone qui se situe dans les limites de la placette de l'IFN est à l'extérieur de la limite provinciale, territoriale ou nationale.
S – L'information sur la base du sol est manquante ou n'est pas disponible pour ce polygone.

LAND_COVER
Lettre d'identification unique pour le deuxième niveau du *Système de classification de la couverture terrestre de l'IFN*. Elle indique la présence ou l'absence d'arbres, dans le cas des polygones végétalisés, ou encore de terre ou d'eau, dans le cas des polygones non végétalisés.
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **V** (végétalisé), les seules valeurs permises sont les suivantes :*
T – Boisé (un polygone est boisé si au moins 10 % de sa superficie, selon la fermeture du couvert, est constituée d'essences d'arbres, peu importe leur taille. Reportez-vous à la *Liste des essences d'arbres de l'IFN* pour obtenir une liste des essences.)
N – Non boisé (un polygone est non boisé si moins de 10 % de sa superficie, selon la fermeture du couvert, est constituée d'essences d'arbres, peu importe leur taille.)
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **N** (non végétalisé), les seules valeurs permises sont les suivantes :*
L – Terre (portion du paysage non couverte par l'eau [conformément à la définition énoncée ci-dessous], selon le pourcentage de la couverture [plus de 50 % de la surface du polygone]).
W – Eau (plan d'eau naturel, statique, d'au moins deux mètres de profondeur à certains endroits ou cours d'eau formé lorsque l'eau s'écoule continuellement entre des berges bien définies. Ces écoulements peuvent être intermittents ou permanents, mais ne doivent pas comprendre les écoulements éphémères dont le chenal ne présente aucune rive bien définie. Les îles à l'intérieur des cours d'eau dont les berges sont bien définies ne font pas partie du cours d'eau; les bancs de gravier font partie du cours d'eau. L'interprétation repose sur le pourcentage de la superficie couverte (plus de 50 % de la superficie du polygone)).
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **M** (à l'extérieur de la province, du territoire ou du pays), la seule valeur permise est la suivante :*
M – Le polygone qui se situe dans les limites de la placette de l'IFN est à l'extérieur de la limite provinciale, territoriale ou nationale.
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **S** (données manquantes ou non disponibles), la seule valeur permise est la suivante :*
S – Les données de la couverture terrestre sont manquantes ou ne sont pas disponibles pour ce polygone.

LAND_POS
Lettre d'identification unique pour le troisième niveau du *Système de classification de la couverture terrestre de l'IFN*. Elle indique l'emplacement du polygone en fonction du drainage.
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **V** ou **N** (végétalisé ou non végétalisé), les seules valeurs permises sont les suivantes :*

W – Zone humide (toute terre dont la nappe phréatique se situe près de la surface du sol ou au-dessus de celle-ci ou qui est saturée pendant une période suffisamment longue pour induire des processus liés aux milieux humides ou aquatiques. Ces processus sont caractérisés par la présence de sols organiques ou gleysoliques et par une végétation hydrophyte.)
U – Zone sèche (vaste classe qui inclut tous les écosystèmes non humides allant des régimes d'humidité du sol très xériques à hygriques.)
A – Zone alpine (un polygone est dans une zone alpine lorsqu'il ne contient aucun arbre (en pratique, les polygones comptant moins de 1 % d'arbres entrent dans la classe « zone alpine »), et lorsque cette végétation est dominée par les arbustes, les herbes, les plantes graminoïdes, les bryoides et les lichens. La roche, la glace et la neige dominent une grande partie des zones alpines. Cette zone pas normalement les forêts-parcs ou les krummholz. La classe « zone alpine » est un niveau de classification visant uniquement des régions non boisées au-dessus de la limite des arbres.)
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **M** (à l'extérieur de la province, du territoire ou du pays), la seule valeur permise est la suivante :*
M – Le polygone qui se situe dans les limites de la placette de l'IFN est à l'extérieur de la limite provinciale, territoriale ou nationale.
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **S** (données manquantes ou non disponibles), la seule valeur permise est la suivante :*
S – L'information sur la position du paysage est manquante ou n'est pas disponible pour ce polygone.

VEG_TYPE
Lettre d'identification unique pour le quatrième niveau du *Système de classification de la couverture terrestre de l'IFN*. Elle indique le type particulier de végétation ou de terres non végétalisées se trouvant dans le polygone. À ce niveau, il n'y a pas de catégorie pour l'eau; un code pour l'eau est néanmoins utilisé afin que tous les polygones aient une valeur et puissent être classifiés. Lorsque les codes sont Conifériens, Feuillus ou Mixte, cet attribut fait l'objet d'une vérification relationnelle avec le pourcentage des essences de la placette photo.
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **V** (végétalisé), **LAND_COVER** porte le code **T** (boisé) et **LAND_POS** porte un code **autre que A** (zone alpine), les seules valeurs permises sont les suivantes :*
TC – Conifériens (les arbres couvrent au moins 10 % de la superficie totale du polygone, selon la fermeture du couvert, et les conifères représentent au moins 75 % du volume total des arbres.)
TB – Feuillus (les arbres couvrent au moins 10 % de la superficie totale du polygone, selon la fermeture du couvert, et les feuillus représentent au moins 75 % du volume total des arbres.)
TM – Mixte (les arbres représentent au moins 10 % de la superficie totale du polygone, selon la fermeture du couvert, mais que ni les conifères ni les feuillus ne représentent au moins 75 % du volume total des arbres.)

*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **V** (végétalisé) et **LAND_COVER** porte le code **N** (non boisé), les seules valeurs permises sont les suivantes :*
ST – Grands arbustes (polygone dont au moins 10 % du couvert végétal se composent d'arbustes, ou dont les arbustes composent plus du tiers du couvert végétal total, avec une hauteur moyenne supérieure ou égale à 2 m.)
SL – Petits arbustes (polygone dont au moins 10 % du couvert végétal se composent d'arbustes, ou dont les arbustes composent plus du tiers du couvert végétal total, avec une hauteur moyenne inférieure à 2 m.)
HE – herbe (les herbes sont des plantes vasculaires dépourvues de tiges ligneuses et comprennent les fougères et leurs espèces apparentées, les graminées et leurs plantes apparentées, sans distinction entre les plantes herbacées non graminoïdes et graminoïdes; lorsqu'un polygone ne correspond pas à la définition donnée à la classe des arbustes, il peut entrer dans la classe des herbes, si son couvert terrestre est composé d'au moins 20 % d'herbes ou si les herbes constituent plus du tiers de son couvert végétal total)
HF – plantes herbacées non graminoïdes (plantes herbacées autres que les plantes graminoïdes, y compris les fougères, les lycopodes et la prêle; plus de 50 % du couvert des herbes est composé de plantes herbacées non graminoïdes)
HG – Plantes graminoïdes (plantes herbacées ayant de longues feuilles étroites caractérisées par une nervation linéaire; comprennent les graminées, le carex, les joncs et d'autres espèces apparentées. Plus de 50 % du couvert herbacé se composent de graminoïdes.)
BY – Bryoides (les bryoides [mousses, hépatiques et cornifles nageantes] et les lichens [feuillus ou fruticuleux, non crustacés] composent plus de 50 % du couvert végétal, et les herbes et les arbustes couvrent chacun moins de 20 %.)
BM – Mousses (polygone dont le couvert de bryoides est constitué à plus de 50 % de mousses, d'hépatiques et de cornifles nageantes.)
BL – Lichens (polygone dont le couvert de bryoides est constitué de lichens feuillus ou fruticuleux, non crustacés, à plus de 50 %.)
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **N** (non végétalisé) et **LAND_COVER** porte le code **L** (terre), les seules valeurs permises sont les suivantes :*
SI – Neige et glace (Glacier ou couche de neige).
RO – Roche et blocaille (Substrat rocheux ou roche fragmentée séparée du substrat rocheux et charrié à son emplacement actuel sous l'effet de la gravité ou par la glace. D'importants dépôts se trouvent dans les zones alpines ou à proximité de celles-ci et sont liés aux parois rocheuses abruptes et aux crêtes découvertes; les canyons et les falaises contiennent aussi de tels dépôts.)
EL – Terrain découvert (toutes les autres formes de terrain découvert désignées par une gamme de sous-classes.)
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **N** (non végétalisé) et **LAND_COVER** porte le code **W** (eau), la seule valeur permise est la suivante :*
WA – Eau (plan d'eau naturel, statique, de deux mètres ou plus de profondeur à certains endroits ou cours d'eau formé lorsque l'eau s'écoule continuellement entre des berges bien définies. Ces écoulements peuvent être intermittents ou permanents, mais ne doivent pas comprendre les écoulements éphémères dont le chenal ne présente aucune rive bien définie. Les îles à l'intérieur des cours d'eau dont les berges sont bien définies ne font pas partie du cours d'eau; les bancs de gravier font partie du cours d'eau. L'interprétation repose sur le pourcentage de la superficie couverte.)
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **M** (à l'extérieur de la province, du territoire ou du pays), la seule valeur permise est la suivante :*
M – Le polygone qui se situe dans les limites de la placette de l'IFN est à l'extérieur de la limite provinciale, territoriale ou nationale.
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **S** (données manquantes ou non disponibles), la seule valeur permise est la suivante :*
S – Les données du type de végétation sont manquantes ou ne sont pas disponibles pour ce polygone.

DENSITY_CL
Lettre unique d'identification pour le cinquième niveau du *Système de classification de la couverture terrestre de l'IFN.* Elle indique la densité de la végétation dans les polygones végétalisés et fournit des précisions sur les polygones non végétalisés.
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **V** (végétalisé), **LAND_COVER** porte le code **T** (boisé) ou **N** (non boisé) et **VEG_TYPE** ne porte pas le code **BY**, **BM** ou **BL** (bryoides), les seules valeurs permises sont les suivantes :*
DE – Dense (polygone dont la couverture constituée d'arbres, d'arbustes ou d'herbes représente entre 61 % et 100 % de la fermeture de son couvert.)
OP – Ouvert (polygone dont la couverture constituée d'arbres, d'arbustes ou d'herbes représente entre 26 % et 60 % de la fermeture de son couvert.)
SP – Clairsemé (dans les polygones boisés, la couverture constituée d'arbres et d'arbustes représente entre 10 % et 25 % de la fermeture de son couvert, et entre 20 % et 25 % dans les polygones constitués d'herbes.)
SA – Les données de la classe de densité sont manquantes ou ne sont pas disponibles pour ce polygone.
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **V** (végétalisé), **LAND_COVER** porte le code **N** (non boisé) et **VEG_TYPE** porte le code **BY**, **BM** ou **BL** (bryoides), les seules valeurs permises sont les suivantes :*
CL – Opaque (les bryoides couvrent plus de 50 % du polygone.)
OP – Ouvert (les bryoides couvrent 50 % ou moins du polygone.)
SA – Les données de la classe de densité sont manquantes ou ne sont pas disponibles pour ce polygone.
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **N** (non végétalisé), **LAND_COVER** porte le code **L** (terre) et **VEG_TYPE** porte le code **SI** (neige et glace), les seules valeurs permises sont les suivantes :*
GL – Glacier (masse permanente de neige et de glace dont les limites latérales sont bien définies et qui s'écoule généralement dans une direction particulière.)
SC – Neige (la neige ou la glace ne fait pas partie du glacier, mais on en trouve dans le paysage durant les mois d'été.)
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **N** (non végétalisé), **LAND_COVER** porte le code **L** (terre) et **VEG_TYPE** porte le code **RO** (roche et blocaille), les seules valeurs permises sont les suivantes :*
BR – Substrat rocheux (roche non fragmentée, consolidée contiguë à la matière sous-jacente.)
RT – Blocaille, talus d'éboulis, champ de blocs (roche fragmentée, détachée des surfaces du substrat et charriée à son emplacement actuel sous l'effet de la gravité ou par la glace.)
MS – Déblais miniers blocailleux (morts-terrains ou déchets de roche déplacés pour permettre l'extraction de minerai durant une exploitation minière.)
LB – Coulée de lave (zone où de la roche fondue s'est écoulée d'un volcan ou d'une fissure, s'est refroidie, puis s'est solidifiée pour former du roc.)

*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **N** (non végétalisé), **LAND_COVER** porte le code **L** (terre) et **VEG_TYPE** porte le code **EL** (terrain découvert), les seules valeurs permises sont les suivantes :*
RS – Sédiments fluviatiles (limon, gravier et barres de sable liés aux anciens chenaux d'une rivière et à ses berges actuelles.)
ES – Sol découvert (tout sol découvert qui ne relève pas des autres catégories, par exemple les zones récemment perturbées notamment par des glissements de terrain, des torrents de débris, des avalanches, des emprises de pipeline ou des champs cultivés, où **le couvert végétal est inférieur à 5 %**.)
LS – Sédiments d'étang ou de lac (Sédiments exposés par suite de l'assèchement de lacs ou d'étangs.)
RM – Bord de réservoir (terrain découvert à cause du drainage ou de la fluctuation du niveau d'eau du réservoir. On le trouve au-dessus des niveaux d'eau « normaux ». Le bord de réservoir peut se composer de divers substrats, tels que gravier, pierres, sédiments fins ou substrat rocheux.)
BE – Plage (zone couverte de sédiments triés transformés récemment sous l'action des vagues. On peut la trouver à la limite des plans d'eau douce ou salée.)
LL – Dépôt transitoire (zone compacte adjacente à une route servant au tri et au chargement de billots de bois.)
BU – Zone incendiée (terres contenant des signes d'incendies récents, soit naturels ou intentionnels. Une végétation inférieure à 5 % de la fermeture du couvert est présente au moment de la description du polygone.)
RP – Chaussée (zone déblayée et compactée en vue du transport de marchandises ou de services au moyen de véhicules. Une chaussée rarement ou jamais utilisée pourrait cesser d'être classée non végétalisée.)
MU – Sédiments littoraux (zones plates, par exemple des plaines, liées à des lacs, des étangs, des rivières ou des ruisseaux, où dominent les sédiments fins texturés. Elles peuvent aussi être liées à des sources d'eau douce ou estuariennes.)
CB – Berge érodée (partie d'un corridor routier créée en pente ascendante par rapport à la chaussée en excavant à même le flanc de montagne. Les éléments naturels peuvent aussi créer des berges érodées.)
MO – Moraine (zone de débris charriés et déposés par un glacier.)
GP – Gravière ou banc d'emprunt (zone exposée par suite du prélèvement de sable et de gravier.)
TS – Résidus miniers (zone contenant des déchets solides produits par l'extraction et le broyage de minerai.)
RR – Chemin de fer (plateforme recouverte d'une ou de plusieurs voies ferrées.)
BP – Bâtiment et aire de stationnement (Bâtiment et ses développements connexes comme les routes et les aires de stationnement.)
AP – Aéroport (zone pavée ou recouverte de gravier, liée aux bâtiments et aux aires de stationnement, utilisée par les aéronefs.)
PM – mine à ciel ouvert (zone nue ayant servi à l'extraction de minerai lors d'opérations minières. Cela peut inclure les bâtiments connexes et les résidus miniers produits durant l'extraction et la transformation)
OT – Autre (polygone non végétalisé pour lequel aucune autre des catégories de terrain découvert ne peut être sélectionnée de manière fiable.)

*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **N** (non végétalisé), **LAND_COVER** porte le code **L** (terre) et **VEG_TYPE** porte le code **WA** (eau), les seules valeurs permises sont les suivantes :*
LA – Lac (plan d'eau naturel, statique, de deux mètres ou plus de profondeur à certains endroits. La limite d'un lac se situe à la ligne naturelle de l'eau lorsque le niveau est élevé.)
RE – Réservoir (Bassin artificiel créé par suite de la retenue des eaux derrière une structure fabriquée par l'homme, par exemple, un barrage, une berme, une digue ou un mur.)
RI – Rivière et ruisseau (cours d'eau formé lorsque l'eau s'écoule continuellement entre des berges bien définies. Ces écoulements peuvent être intermittents ou permanents, mais ne doivent pas comprendre les écoulements éphémères dont le chenal ne présente aucune berge bien définie. Les bancs de gravier font partie du cours d'eau, contrairement aux îles à l'intérieur d'un cours d'eau ayant des berges bien définies.)
SW – Eau salée (plan d'eau naturel dont l'eau est salée ou généralement considérée comme salée. La limite du polygone d'eau salée correspond à la ligne de la marée haute.)
GW – Eau des Grands Lacs
SO – Eau peu profonde ou ouverte (plans d'eau stagnante permanents, peu profonds [moins de 2 m au milieu de l'été], dépourvus d'un couvert végétal émergent étendu.)
BF – Étang ou ruisseau de castor (plan d'eau formé par une digue d'un cours d'eau ou d'un ruisseau par des castors.)

*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **M** (à l'extérieur de la province, du territoire ou du pays), la seule valeur permise est la suivante :*
MI – Le polygone qui se situe dans les limites de la placette de l'IFN est à l'extérieur de la limite provinciale, territoriale ou nationale.
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **S** (données manquantes ou non disponibles), la seule valeur permise est la suivante :*
SA – Les données de la classe de densité sont manquantes ou ne sont pas disponibles pour ce polygone.

STAND_STRU
Structure du couvert forestier prédominant dans les polygones boisés.
*Lorsque **LAND_COVER** porte le code **T** (boisé), les seules valeurs permises sont les suivantes :*
SNGL – Peuplement à un étage
MULT – Au moins deux couches distinctes de couvert
COMP – Couches complexes, non distinctes
UNKN – Structure de peuplement inconnue
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **N** (non végétalisé) ou **LAND_COVER** porte le code **N** (non boisé), la seule valeur permise est la suivante :*
NA – Sans objet
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **M** (à l'extérieur de la province, du territoire ou du pays), la seule valeur permise est la suivante :*
M – Le polygone qui se situe dans les limites de la placette de l'IFN est à l'extérieur de la limite provinciale, territoriale ou nationale.
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **S** (données manquantes ou non disponibles), la seule valeur permise est la suivante :*
S – Les données de la structure du peuplement sont manquantes ou ne sont pas disponibles pour ce polygone.

SOIL_MOIST
Quantité moyenne d'eau dans le sol chaque année disponible pour l'évapotranspiration par les plantes vasculaires sur plusieurs années.
*Lorsque **LAND_COVER** porte le code **T** (boisé), les seules valeurs permises sont les suivantes :*
VD – Très sec (le sol retient l'humidité pendant une période négligeable après des précipitations, et l'infiltration d'eau est extrêmement rapide; la principale source d'eau provient des précipitations)
D – Sec (le sol retient l'humidité pendant de brèves périodes après des précipitations et l'infiltration d'eau est très rapide; la principale source d'eau provient des précipitations)
F – Frais (le sol retient l'humidité pendant des périodes modérément courtes après des précipitations et l'infiltration de l'eau est modérée; la principale source d'eau provient des précipitations et les eaux d'infiltration sont limitées dans des sols à texture grossière)
M – Humide (le sol est mouillé pendant la majeure partie de la saison de croissance; les eaux d'infiltration sont courantes)
W – Mouillé (la surface de la nappe se situe au niveau du sol ou presque [eaux d'infiltration de surface] pendant la plus grande partie de l'année)
VW – Très mouillé (la surface de la nappe est au niveau du sol ou au-dessus pendant toute l'année)
SA – Régime d'humidité du sol non disponible (lorsque les données sont extraites de la base de données d'inventaire forestier d'une juridiction)
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **N** (non végétalisé) ou **LAND_COVER** porte le code **N** (non boisé), la seule valeur permise est la suivante :*
NA – Sans objet

*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **M** (à l'extérieur de la province, du territoire ou du pays), la seule valeur permise est la suivante :*
MI – Le polygone qui se situe dans les limites de la placette de l'IFN est à l'extérieur de la limite provinciale, territoriale ou nationale.
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **S** (données manquantes ou non disponibles), la seule valeur permise est la suivante :*
SA – Les données du régime d'humidité du sol sont manquantes ou ne sont pas disponibles pour ce polygone.

DEVEL_STAGE
Description des changements dans la structure du peuplement forestier (Source : https://sites.google.com/site/forestryencyclopedia/Home/Stand%20Development, http://forestry.sfasu.edu/faculty/stovall/silviculture/index.php/silviculture-textbook-sp-9418/157-stand-structure)
*Lorsque **LAND_COVER** porte le code **T** (boisé), les seules valeurs permises sont les suivantes :*
SI – Initiation du peuplement (stade de développement du peuplement après une perturbation catastrophique lorsque de nouveaux individus ou de nouvelles essences apparaissent dans un lieu); à ce stade, les peuplements sont constitués de petits arbres et d'herbes; des espaces de croissance sont disponibles pour tous les arbres, et les arbres croissent à peu près au même rythme)
SE – Exclusion de tige (stade de développement qui survient après plusieurs années, lorsque de nouveaux individus cessent d'apparaître ou apparaissent rarement, certains individus existants meurent, et d'autres croissent et montrent des différences en hauteur et en diamètre; à ce stade, les peuplements ont un couvert fermé, la concurrence est intense entre les arbres et il y a relativement peu de végétation en sous-étage)
UR – Réinitiation du sous-étage (Stade de développement du peuplement au cours duquel les herbes, les arbustes et la « régénération préexistante » apparaissent et survivent dans le sous-étage, mais croissent très peu; ces peuplements commencent à développer une structure de plus en plus complexe, offrent des habitats pour les espèces qui utilisent les arbustes et les arbres de sous-étage, mais manquent souvent de gros arbres et de chicots)
CO – Croissance complexe et ancienne (Stade de développement au cours duquel les arbres de l'étage dominant meurent de façon irrégulière, et certains arbres du sous-étage commencent à croître à l'étage supérieur. Les peuplements de conifères anciens dans le nord-ouest de la côte Pacifique sont caractérisés par des arbres, des chicots et des bûches de gros diamètre sur le tapis forestier, et par un couvert à plusieurs étages. La structure de ces peuplements est de plus en plus complexe pour la faune. Les peuplements comportent des habitats pour les espèces qui utilisent les arbustes et les arbres du sous-étage, et des habitats pour les espèces qui ont besoin de gros arbres et de chicots.)
IN – Âge intermédiaire, faible densité (superficies boisées qui ont dépassé le stade d'initiation, mais qui ne sont pas assez vieilles ou dont la structure n'est pas suffisamment complexe pour être décrite comme un peuplement ancien ou complexe. Ces peuplements n'entrent pas en compétition avec d'autres arbres (faible densité/fermeture du couvert) et se retrouvent généralement sur des affleurements rocheux ou dans des conditions humides.)
SA – Les données du stade de développement du peuplement sont manquantes ou ne sont pas disponibles pour ce polygone.
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **N** (non végétalisé) ou **LAND_COVER** porte le code **N** (non boisé), la seule valeur permise est la suivante :*
NA – Sans objet
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **M** (à l'extérieur de la province, du territoire ou du pays), la seule valeur permise est la suivante :*
MI – Le polygone qui se situe dans les limites de la placette de l'IFN est à l'extérieur de la limite provinciale, territoriale ou nationale.
*Lorsque **LAND_BASE** porte le code **S** (données manquantes ou non disponibles), la seule valeur permise est la suivante :*
SA – Les données du stade de développement du peuplement sont manquantes ou ne sont pas disponibles pour ce polygone.

Annexe 4 : Système de classification de la couverture terrestre de l'IFN

Inventaire forestier national du Canada

Schéma de classification de la couverture terrestre

21 septembre 2017
Version 4.0.2

Table des matières

CLASSIFICATION DE LA COUVERTURE TERRESTRE 81
SYSTÈME DE CODIFICATION 83
Niveau 1 – Classification de la couverture terrestre *85*
CLASSIFICATION DES POLYGONES VÉGÉTALISÉS 85
Niveau 2 – Type de couverture terrestre *85*
Niveau 3 – Position du paysage *85*
Niveau 4 – Type de végétation *86*
Niveau 5 – Classe de densité *89*
CLASSIFICATION DES POLYGONES NON VÉGÉTALISÉS 89
Niveau 2 – Type de couverture terrestre *89*
CLASSIFICATION DES POLYGONES NON VÉGÉTALISÉS REPRÉSENTANT DES TERRAINS 90
Niveau 3 - Position du paysage (Terrain) *90*
Niveau 4 – Type de couverture – non végétalisé (terrain) *91*
Niveau 5 - Catégories de zones non végétalisées (terrain) *91*
CLASSIFICATION DES POLYGONES NON VÉGÉTALISÉS REPRÉSENTANT DES PLANS D'EAU 94
Niveau 3 - Position du paysage (plan d'eau) *94*
Niveau 4 – Plans d'eau *94*
Niveau 5 – Catégories de plans d'eau *94*
1. DÉFINITIONS 96
DÉFINITIONS DES TERRAINS VÉGÉTALISÉS 96
DÉFINITIONS DES TERRAINS NON VÉGÉTALISÉS 97
DÉFINITIONS DES ZONES HUMIDES 100
2. RÉFÉRENCES 102

Ce qui suit est tiré du schéma de classification de la couverture terrestre de la C.-B. de 1999.

Classification de la couverture terrestre

Le schéma de classification de la couverture terrestre se fonde sur la couverture actuelle. La couverture peut être végétalisée ou non végétalisée. Une couverture végétalisée est soit boisée, soit non boisée; une couverture non végétalisée consiste en des terres ou de l'eau. Dans la plupart des cas, des superficies uniformes (polygones) sont définies sur des photographies aériennes à moyenne échelle (1:10 000 à 1:20 000). Chaque polygone est ensuite évalué à l'aide de classes hiérarchiques, d'abord selon la couverture, végétalisée ou non végétalisée, puis par type de couverture, position du paysage et ainsi de suite, jusqu'au dernier niveau possible.

Un tableau décisionnel relatif au schéma de classification figure ci-dessous. La figure 1 illustre la structure du schéma de classification pour ce qui est des superficies végétalisées et non végétalisées.

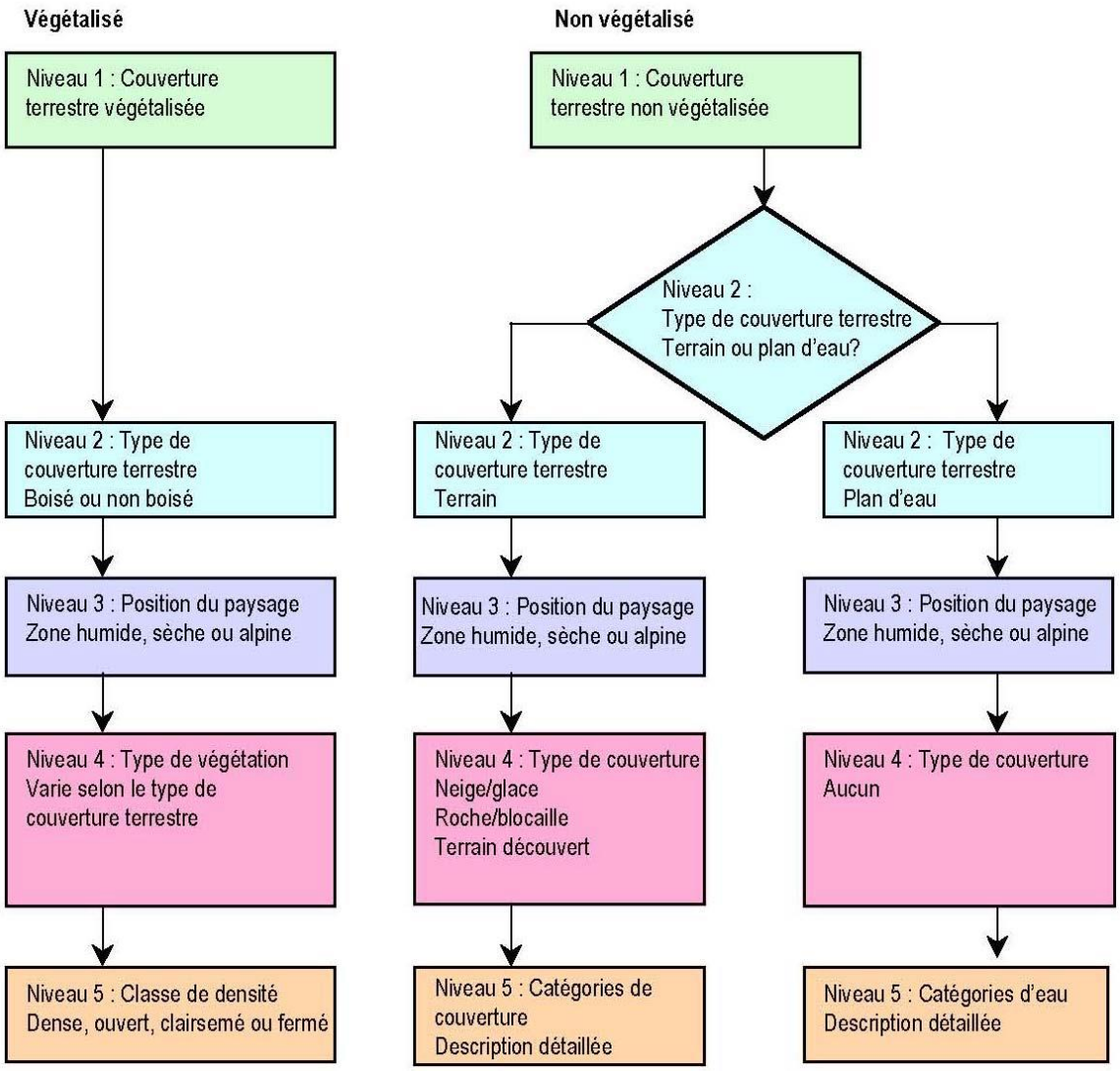

Figure 2. Organigramme du système de classification de la couverture terrestre.

L'application du schéma de classification de la couverture terrestre fournit une désignation de la couverture terrestre fondée sur les catégories décrites ci-dessous. La couverture relative à chaque polygone provient des attributs de polygone, estimés grâce à la photo-interprétation et calibrés en fonction des levés aériens et des levés au sol.

La désignation de la couverture terrestre fournit une catégorisation du polygone en fonction du schéma de classification de la couverture terrestre. L'information sur la végétation de la couche inférieure (comme les arbustes, les herbes et les bryoides) n'est pas fournie lorsqu'une couche supérieure (comme les arbres) existe.

Système de codification

La classification terrestre de chaque polygone est résumée à l'aide d'un code de sept lettres pour faciliter la production étendue de rapports de classification des terres. Les lettres de code sont présentées dans la description détaillée qui suit.

L'exemple ci-dessous illustre la dérivation du code de classification de la couverture terrestre à sept lettres :

Niveau	Attributs estimés	Code attribué
1	Fermeture du couvert végétalisé ≥5 %	V (Végétalisé)
2	Fermeture de la cime des arbres ≥10 %	T (Boisé)
3	Zone non alpine ou humide	U (Zone sèche)
4	Conifèrien ≥75 % de la fermeture totale du couvert	TC (Conifèrien)
5	Fermeture de la cime des arbres = 80 %	DE (Dense)

Le code de classification de la couverture terrestre de ce polygone serait VTUTCDE.

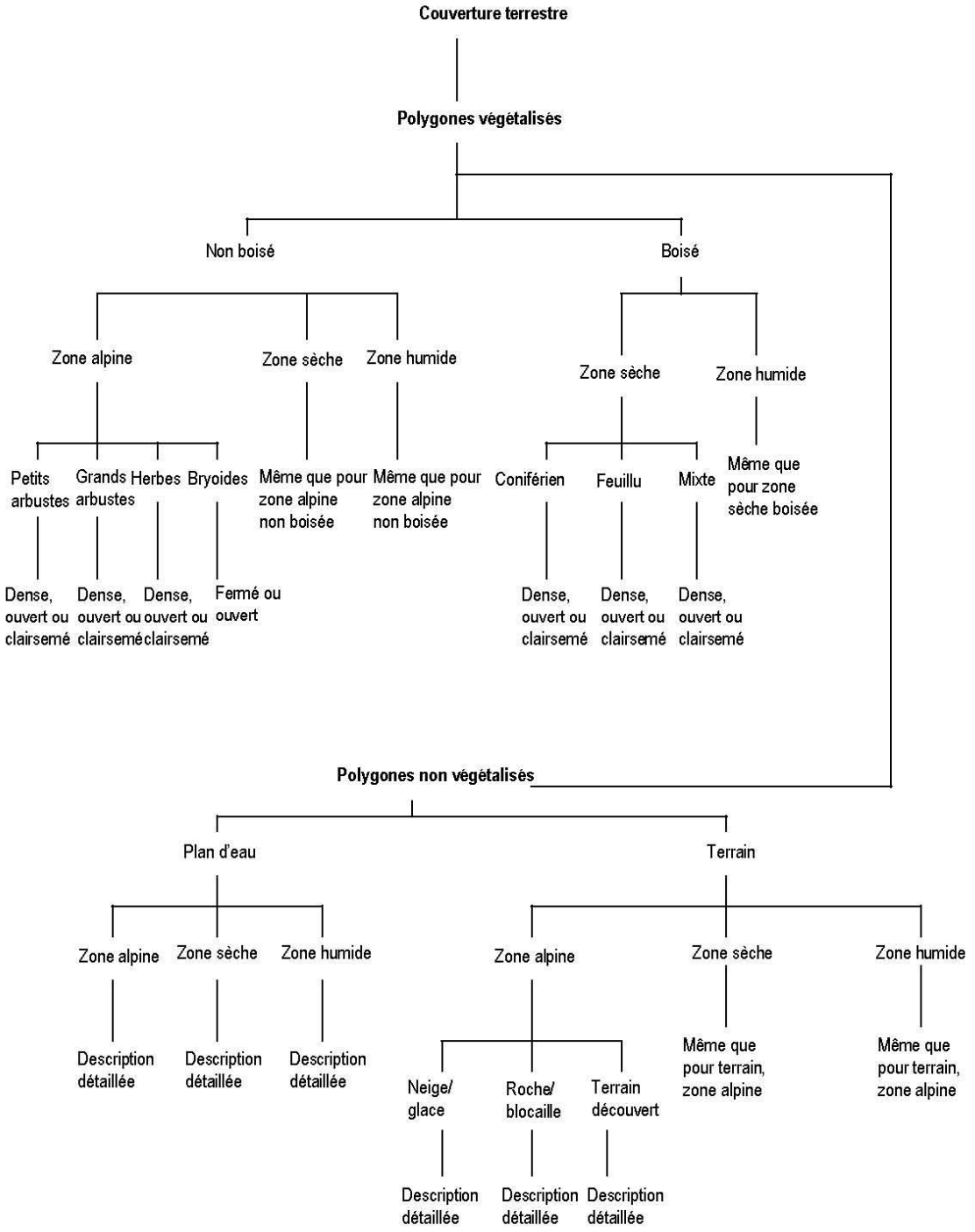

Figure 3. Structure du schéma de classification de la couverture terrestre

Niveau 1 – Classification de la couverture terrestre

Le premier niveau du schéma de classification indique la présence ou l'absence de végétation, à savoir les classes « végétalisé » ou « non végétalisés ».

V = Végétalisé
On estime qu'un polygone est végétalisé lorsque la couverture totale d'arbres, d'arbustes, d'herbes et de bryoides (autre que du lichen crustacé) couvre au moins 5 % de sa superficie totale.

N = Non végétalisé
On estime qu'un polygone est non végétalisé lorsque la couverture totale d'arbres, d'arbustes, d'herbes et de bryoides couvre moins de 5 % de sa superficie totale. Les plans d'eau doivent entrer dans la classe « non végétalisé ».

Classification des polygones végétalisés

Les niveaux suivants s'appliquent si le polygone entre dans la classe « végétalisé ». (S'il s'agit de la classe « non végétalisés », voir *Classement des polygones non végétalisés* pour obtenir une description des autres niveaux.)

Niveau 2 – Type de couverture terrestre

Pour déterminer si un polygone est végétalisé, il faut tout d'abord déterminer s'il est boisé ou non boisé.

T = Boisé
On estime qu'un polygone est boisé si au moins 10 % de sa superficie, selon la fermeture du couvert, est constituée d'essences d'arbres, peu importe leur taille. Voir la *Liste des essences de l'IFN* pour obtenir une liste des essences.

N = Non boisé
On estime qu'un polygone est non boisé si moins de 10 %, selon la fermeture du couvert, de sa superficie est constituée d'essences d'arbres, peu importe leur taille.

Niveau 3 – Position du paysage

Lorsqu'il est établi que le polygone est boisé ou non boisé, il faut déterminer sa position par rapport à l'élévation et au drainage.

W = Zone humide
Le terme « zone humide » se prête à de nombreuses définitions dans la documentation. La définition qui a été retenue pour la classification est celle de Fraser et coll. (1995) :

On entend par « **zone humide** » toute zone dont la nappe phréatique se situe près de la surface du sol ou au-dessus de celle-ci ou qui est saturée pendant une période suffisamment longue pour induire des processus liés aux milieux humides ou

aquatiques. Ces processus sont caractérisés par la présence de sols organiques ou gleysoliques et par une végétation hydrophyte. Voir les définitions du terme « zone humide » ailleurs dans le document pour obtenir une description plus complète.

U = Zone sèche
Vaste classe qui inclut tous les écosystèmes non humides allant des régimes d'humidité du sol très xériques à hygriques.

A = Zone alpine
On estime qu'un polygone est dans une zone alpine lorsqu'il ne contient aucun arbre (en pratique, les polygones comptant moins de 1 % d'arbres entrent dans la classe « Zone alpine »), et lorsque cette végétation est dominée par les arbustes, les herbes, les plantes graminoïdes, les bryoides et les lichens. La roche, la glace et la neige dominent une grande partie des zones alpines. Cette zone n'inclut pas normalement les forêts-parcs ou les krummholz. La classe Zone alpine est un niveau de classification visant uniquement des régions non boisées au-dessus de la limite des arbres.

Niveau 4 – Type de végétation

Une fois que l'on a déterminé que le polygone est boisé ou non boisé et humide ou sec, il faut le classer selon le type de végétation qu'il contient :

Végétalisé boisé

Les forêts peuvent se composer de conifères ou de feuillus, ou être des forêts mixtes.

TC = Conifèrien
Entrent dans la classe des essences considérées, sur le plan botanique, comme des conifères; arbres sempervirents ayant des inflorescences en forme de cône et des aiguilles ou des feuilles plates en forme d'écaille. Ces essences sont couramment appelées des conifères ou résineux. Voir la *Liste des essences de l'IFN* pour obtenir une liste des essences et des codes des essences.

Le polygone est classé comme conifèrien lorsque les arbres couvrent un minimum de 10 % de sa superficie totale, selon la fermeture du couvert, et que les conifères représentent 75 % ou plus du volume total de la surface terrière boisée.

TB = Feuillu
Entrent dans la classe des essences considérées, sur le plan botanique, comme des angiospermes de la sous-classe des dicotylédones. On réfère couramment à ces essences sous les termes « décidu » ou « bois dur ». Voir la *Liste des essences de l'IFN* pour obtenir une liste des essences et des codes des essences.

Le polygone entre dans la classe « feuillu » lorsque les arbres couvrent un

minimum de 10 % de sa superficie totale, selon la fermeture du couvert, et que des essences de feuillus représentent 75 % ou plus du volume total de la surface terrière boisée.

TM = Mixte
Le polygone entre dans la classe « mixte » lorsque les essences représentent un minimum de 10 % de sa superficie totale, selon la fermeture du couvert, mais que ni les conifères ni les feuillus ne représentent 75 % ou plus du volume total de la surface terrière boisée.

Végétalisé non boisé

Les polygones non boisés peuvent être couverts d'arbustes, d'herbes ou de bryoides.

Arbustes

Par **arbustes**, on entend les plantes ligneuses vivaces, de la famille des conifères ou de celle des feuillus, dont la croissance est relativement faible et qui portent habituellement plusieurs tiges plutôt qu'un seul fût. Ils se distinguent des arbres par leur faible hauteur (habituellement moins de 10 m) et leur forme non arborescente. Dans les rapports, aux fins de l'interprétation de l'aménagement de la faune, on fait une distinction entre les grands arbustes (2 m ou plus) et les petits (moins de 2 m). On peut employer d'autres critères de distinction, si on le préfère, car les données sur la hauteur sont considérées comme une variable continue.

Pour qu'un polygone entre dans la classe des arbustes, ceux-ci doivent représenter au minimum 10 % de sa superficie, ou les arbustes doivent constituer plus du tiers du couvert végétal total.

ST = Grands arbustes
Un polygone recouvert d'arbustes dont la hauteur moyenne est de 2 m ou plus.

SL = Petits arbustes
Un polygone recouvert d'arbustes dont la hauteur moyenne est inférieure à 2 m.

Herbes

Par **herbes**, on entend, aux fins du présent système, toutes les plantes vasculaires sans tige ligneuse, notamment les fougères, les espèces alliées aux fougères, les graminées et les espèces apparentées aux graminées.

La classe des herbes comprend deux subdivisions fondées sur la proportion de plantes herbacées non graminoïdes et de plantes graminoïdes. Les sous-classes de plantes herbacées non graminoïdes et de plantes graminoïdes sont utilisées lorsqu'un groupe représente plus de 50 % de la surface recouverte d'herbes.

Les **plantes graminoïdes** désignent les plantes herbacées ayant de longues feuilles étroites caractérisées par une nervation linéaire; comprennent les graminées, le carex, les joncs et d'autres espèces apparentées.

Les **plantes herbacées non graminoïdes** comprennent les plantes herbacées autres que les plantes graminoïdes, y compris les fougères, les lycopodes et la prêle.

Lorsqu'un polygone ne correspond pas à la définition donnée à la classe des arbustes, il peut entrer dans la classe des herbes, si son couvert terrestre est composé d'au moins 20 % d'herbes ou si les herbes constituent plus du tiers de son couvert végétal total.

HE = Herbes
Un polygone de la classe des herbes, sans distinction entre les plantes herbacées non graminoïdes et les plantes graminoïdes.

HF = Herbes – Plantes herbacées non graminoïdess
Polygone de la classe des herbes dont les plantes herbacées non graminoïdes représentent plus de 50 % du couvert végétal.

HG = Herbes – Plantes graminoïdes
Polygone de la classe des herbes dont les graminoïdes représentent plus de 50 % du couvert végétal.

Bryoides

Les **bryoides** désignent les bryophytes (mousses, hépatiques et cornifles nageantes) et les lichens (feuillus ou fruticuleux; non les crustacés).

Un polygone ne correspondant pas à la classe des arbustes ou à celle des herbes entre dans la classe « bryoides » si plus de 50 % de son couvert végétal est constitué de bryoides et si les herbes et les arbustes en constituent moins de 20 % chacun.

La classe des bryoides comprend deux subdivisions fondées sur la proportion de bryophytes et de lichens. Cette classe est sub-divisée en bryophytes ou lichens lorsque l'un des groupes compte pour plus de 50 % du couvert en bryoides.

BY = Bryoides
Un polygone de la classe des bryoides ne fait aucune distinction entre les mousses et les lichens dans son couvert végétal.

BM = Bryoides – Mousse
Polygone dont le couvert de bryoides est constitué à plus de 50 % de mousses, d'hépatiques et de cornifles nageantes.

BL = Bryoides – Lichens
Polygone dont le couvert de bryoides est constitué de lichens feuillus ou fruticuleux, non les crustacés, à plus de 50 %.

Niveau 5 – Classe de densité

Une fois terminé le classement de niveau 4 d'un polygone végétalisé, la densité est rapportée sous les classes de densité suivantes, selon le type de végétation. Il convient de noter que ces classes sont indiquées uniquement aux fins de l'établissement des rapports; les interprètes peuvent estimer la densité d'une manière continue (de 0 % à 100 %).

Voici les classes de densité applicables aux polygones entrant dans les classes « boisées », « arbustes » ou « herbes » :

DE = Dense
Polygone dont la couverture constituée d'arbres, d'arbustes ou d'herbes représente entre 61 % et 100 % de la fermeture de son couvert.

OP = Ouvert
Polygone dont la couverture constituée d'arbres, d'arbustes ou d'herbes représente entre 26 % et 60 % de la fermeture de son couvert.

SP = Clairsemé
Polygone dont la couverture constituée d'arbres ou d'arbustes se situe entre 10 et 25 % de la fermeture de son couvert, ou entre 20 % et 25 % en ce qui concerne les polygones constitués d'herbes.

Voici les classes de densité applicables aux polygones entrant dans la classe des bryoides :

CL = Fermé
Les bryoides couvrent plus de 50 % du polygone.

OP = Ouvert
Les bryoides couvrent 50 % ou moins du polygone.

Classification des polygones non végétalisés

On considère qu'un polygone n'est pas végétalisé lorsque le couvert total en arbres, arbustes, herbes et bryoides est inférieur à 5 % de sa superficie totale.

Niveau 2 – Type de couverture terrestre

En premier lieu, il faut décider si un polygone doit être considéré comme un terrain ou comme un plan d'eau. Le type de couverture occupant plus de 50 % de la superficie du polygone est celui qui lui est attribué.

L = Terrain
Portion du paysage non couverte par l'eau (tel qu'il est défini ci-dessous), selon le pourcentage de la couverture.

W = Eau
Plan d'eau naturel, statique, de deux mètres ou plus de profondeur à certains endroits, ou cours d'eau formé lorsque l'eau s'écoule continuellement entre des berges bien définies. Ces écoulements peuvent être intermittents ou permanents, mais ne doivent pas comprendre les écoulements éphémères dont le chenal ne présente aucune rive bien définie. Les îles à l'intérieur des cours d'eau dont les berges sont bien définies ne font pas partie du cours d'eau; les bancs de gravier font partie du cours d'eau. L'interprétation est fondée sur le pourcentage de la superficie couverte.

Classification des polygones non végétalisés représentant des terrains

Lorsque le polygone entre dans la classe Terrain, les étapes et les niveaux suivants s'appliquent.
(Si le polygone entre dans la classe Plan d'eau, voir Type de couverture terrestre – Plan d'eau pour obtenir une description des autres niveaux.)

Niveau 3 - Position du paysage (Terrain)

Ce niveau décrit l'emplacement du polygone relativement au drainage et indique s'il s'agit d'une zone humide ou sèche.

W = Zone humide
Tout terrain dont la nappe phréatique se situe près de la surface du sol ou au-dessus de celle-ci ou qui est saturé pendant une période suffisamment longue pour induire des processus liés aux milieux humides ou aquatiques. Ces processus liés aux milieux humides sont caractérisés par la présence de sols organiques ou gleysoliques et par une végétation hydrophyte. Voir les définitions de la classe « zone humide » plus loin dans le document pour obtenir une description plus complète.

U = Zone sèche
Vaste classe qui inclut tous les écosystèmes non humides allant des régimes d'humidité du sol très xériques à hygriques.

A = Zone alpine
On estime qu'un polygone est en zone alpine lorsqu'il ne contient aucun arbre (en pratique, les polygones comptant moins de 1 % d'arbres entrent dans la classe Zone alpine), et lorsque cette végétation est dominée par les arbustes, les herbes, les plantes graminoïdes, les bryoides et les lichens. La roche, la glace et la neige dominent une grande partie des zones alpines. Cette zone n'inclut pas normalement les forêts-parcs ou les krummholz. La classe Zone alpine est un

niveau de classification visant uniquement des régions non boisées au-dessus de la limite des arbres.

Niveau 4 – Type de couverture – non végétalisé (terrain)

Une fois que l'on a établi que le polygone est non végétalisé et que l'on a déterminé s'il est en zone humide, sèche ou alpine, il faut le classer selon le type de condition (non végétalisé) à l'intérieur de celui-ci. Les polygones non végétalisés sont répartis en trois groupes : neige/glace, roche/blocaille et terrain découvert.

SI = Neige/glace
Considéré comme un glacier ou une couverture de neige.

RO = Roche/blocaille
Défini comme le substratum rocheux ou de la roche fragmentée séparée du substratum rocheux et charriée à son emplacement actuel sous l'effet de la gravité ou par la glace. D'importants dépôts se trouvent dans les zones alpines ou à proximité de celles-ci et sont associés aux parois rocheuses abruptes et aux crêtes découvertes; les canyons et les falaises contiennent aussi de tels dépôts.

EL = Terrain découvert
Englobe toutes les autres formes de terrain découvert identifiées par une gamme de sous-classes.

Niveau 5 - Catégories de zones non végétalisées (terrain)

La matière ou caractéristique dominante de la zone non végétalisée détermine les classes.

Le groupe « **neige/glace** » comporte deux sous-classes – « **glacier** » et « **couverture de neige** » :

GL = Glacier
Masse permanente de neige et de glace dont les limites latérales sont bien définies et qui s'écoule généralement dans une direction particulière.

SC = Couverture de neige
La neige ou la glace ne fait pas partie du glacier, mais on en trouve dans le paysage durant les mois d'été.

Le groupe « **roche/blocaille** » comporte quatre sous-classes :

BR = Substratum rocheux
Roche non fragmentée, consolidée contiguë au matériel sous-jacent.

RT = Blocaille, talus d'éboulis, champ de blocs
Roche fragmentée, détachée des surfaces du substratum et charriée à son emplacement actuel sous l'effet de la gravité ou par la glace.

MS = Déblais miniers blocailleux
Morts-terrains ou déchets de roche déplacés pour permettre l'extraction de minerai durant une opération minière.

LB = Coulée de lave
Zone où de la roche fondue s'est écoulée d'un volcan ou d'une fissure, s'est refroidie, puis s'est solidifiée pour former du roc.

Le groupe « **Terrain découvert** » comporte 16 sous-classes :

RS = Sédiments fluviatiles
Limon, gravier et barres de sable associés aux anciens chenaux d'une rivière et à ses berges actuelles.

ES = Sol découvert
Tout sol découvert et non couvert sous d'autres catégories, par exemple les zones récemment perturbées notamment par des glissements de terrain, des torrents de débris, des avalanches ou par des perturbations telles que les droits de passage de pipeline ou des champs cultivés, où le couvert végétal est inférieur à 5 %.

LS = Sédiments d'étang ou de lac
Sédiments exposés par suite de l'assèchement de lacs ou d'étangs.

RM = Bords de réservoir
Terrain découvert à cause du drainage ou de la fluctuation du niveau d'eau du réservoir. On les trouve au-dessus des niveaux d'eau « normaux » et ils peuvent se composer de divers substrats tels que gravier, pierres, sédiments fins ou substratum rocheux.

BE = Plages
Zone couverte de sédiments triés transformés récemment sous l'action des vagues. On peut les trouver à la limite des plans d'eau fraîche ou salée.

LL = Dépôts transitoires
Zone compacte adjacente à une route servant au tri et au chargement de billots de bois.

BU = Zones incendiées
Terrain contenant des signes d'incendies récents, soit naturels ou intentionnels. Une végétation inférieure à 5 % de la fermeture du couvert est présente au moment de la description du polygone.

RP = Chaussées
Zone déblayée et compactée en vue du transport de marchandises ou de services

au moyen de véhicules. Une chaussée rarement ou jamais utilisée pourrait cesser d'être classée « non végétalisée ».

MU = Sédiments littoraux Sediment
Zones plates, par exemple des plaines, associées à des lacs, des étangs, des rivières ou des ruisseaux, où dominent les sédiments fins texturés. Elles peuvent aussi être associées à des sources d'eau douce ou estuariennes.

CB = Berges érodées
Partie d'un corridor routier créée en pente ascendante par rapport à la chaussée en excavant à même le flanc de montagne. Les « éléments naturels » peuvent aussi créer des berges érodées.

MO = Moraines
Zone de débris charriés et déposés par un glacier.

GP = Gravière ou bancs d'emprunt
Zone exposée par suite du prélèvement de sable et de gravier.

TS = Aires de résidus miniers
Zone contenant des déchets solides produits par l'extraction et le broyage de minerai.

RR = Chemins de fer
Plate-forme recouverte d'une ou de plusieurs voies ferrées.

BP = Bâtiments et aires de stationnement
Bâtiments et espaces connexes tels que routes et aires de stationnement.

AP = Aéroport
Zone pavée ou recouverte de gravier de façon permanente, et les bâtiments et aires de stationnement connexes, utilisée par les aéronefs.

PM = Carrières de mine à ciel ouvert
Zone nue ayant servi à l'extraction de minerai lors d'opérations minières. Peut inclure les bâtiments connexes et les résidus miniers produits durant l'extraction et la transformation.

OT = Autre
Polygone non végétalisé pour lequel aucune autre des catégories de terrain découvert ne peut être sélectionnée de manière fiable.

Classification des polygones non végétalisés représentant des plans d'eau

Les catégories ci-après s'appliquent aux polygones représentant des plans d'eau.

Niveau 3 - Position du paysage (plan d'eau)

La position du paysage par rapport au drainage est établie.

W = Zone humide
Terrain dont la nappe phréatique se situe près de la surface du sol ou au-dessus de celle-ci ou qui est saturé pendant une période suffisamment longue pour induire des processus liés aux milieux humides ou aquatiques. Ces processus liés aux milieux humides sont caractérisés par la présence de sols organiques ou gleysoliques et par une végétation hydrophyte. Voir les définitions du terme « zone humide » à l'annexe ci-après pour obtenir une description complète.

U = Zone sèche
Vaste classe qui inclut tous les écosystèmes non humides allant des régimes d'humidité du sol très xériques à hygriques.

A = Zone alpine
On estime qu'un polygone est dans une zone alpine lorsqu'il ne contient aucun arbre (en pratique, les polygones comptant moins de 1 % d'arbres entrent dans la classe « zone alpine »), et lorsque cette végétation est dominée par les arbustes, les herbes, les plantes graminoïdes, les bryoides et les lichens. La roche, la glace et la neige dominent une grande partie des zones alpines. Cette zone n'inclut pas normalement de forêt-parc ou de krummholz. La classe « zone alpine » est un niveau de classification visant uniquement des régions non boisées au-dessus de la limite des arbres.

Niveau 4 – Plans d'eau

WA = Plans d'eau
Un plan d'eau naturel, statique, de deux mètres ou plus de profondeur à certains endroits ou un cours d'eau formé lorsque l'eau s'écoule continuellement entre des berges bien définies. Ces écoulements peuvent être intermittents ou permanents, mais ne doivent pas comprendre les écoulements éphémères dont le chenal ne présente aucune berge bien définie. Les îles à l'intérieur des cours d'eau dont les berges sont bien définies ne font pas partie du cours d'eau; les bancs de gravier font partie du cours d'eau. L'interprétation est fondée sur le pourcentage de la superficie couverte.

Niveau 5 – Catégories de plans d'eau

Quatre catégories ont été établies : lacs, réservoirs, rivières/ruisseaux et eau salée.

LA = Lacs
Plan d'eau naturel, statique, de deux mètres ou plus de profondeur à certains endroits. La limite d'un lac se situe à la ligne naturelle de l'eau lorsque le niveau est élevé.

RE = Réservoirs
Bassin artificiel créé par suite de la retenue des eaux derrière une structure fabriquée par l'homme, par exemple, un barrage, une berme, une digue ou un mur.

RI = Rivières/ruisseaux
Cours d'eau formé lorsque l'eau s'écoule entre deux berges continues bien définies. Ces écoulements peuvent être intermittents ou permanents, mais ne doivent pas comprendre les écoulements éphémères dont le chenal ne présente aucune berge bien définie. Les bancs de gravier font partie du cours d'eau, contrairement aux îles à l'intérieur d'un cours d'eau ayant des berges bien définies.

SW = Eau salée
Plan d'eau naturel dont l'eau est salée ou généralement considérée comme salée. La limite de l'eau salée est la ligne de la marée haute naturelle.

1. Définitions

Les termes qui suivent sont définis en vue de leur utilisation dans le schéma de classification de la couverture terrestre.

Définitions des terrains végétalisés

Zone alpine : Une zone alpine ne contient aucun arbre (en pratique, les polygones comptant moins de 1 % d'arbres entrent dans la classe « zone alpine »), et cette végétation est dominée par les arbustes, les herbes, les plantes graminoïdes, les bryoides et les lichens. La roche, la glace et la neige dominent une grande partie des zones alpines. Cette zone n'inclut pas normalement de forêt-parc ou de krummholz. Par définition, une zone alpine n'est pas boisée; par conséquent, cette catégorie ne comprend pas d'autre niveau de classification « boisé/non boisé ».

Feuillu : Essences considérées, sur le plan botanique, comme des angiospermes de la sous-classe des dicotylédones (Bones 1993). Ces essences sont connues sous le terme « bois dur ». Ces essences sont aussi connues sous les termes « décidu » ou « bois dur ».

Bryoide : Désignent les bryophytes (mousses, hépatiques et cornifles nageantes) et les lichens (feuillus ou fruticuleux; non les crustacés).

Conifèrien : Essences considérées, sur le plan botanique, comme des conifères; arbres sempervirents ayant des inflorescences en forme de cône et des aiguilles ou des feuilles plates en forme d'écaille. Ces essences sont couramment appelées des conifères ou résineux.

Plantes herbacées non graminoïdes : Désignent les plantes herbacées autres que les plantes graminoïdes, y compris les fougères, les lycopodes et la prêle.

Plantes graminoïdes : Désignent les plantes herbacées ayant de longues feuilles étroites caractérisées par une nervation linéaire; comprennent les graminées, le carex, les joncs et d'autres espèces apparentées.

Herbes : Plantes vasculaires sans tige ligneuse, notamment les fougères, les espèces alliées aux fougères, les graminées et les espèces apparentées aux graminées.

Forêt de lutins (krummholz) : Groupe d'arbres broussailleux et rabougris, formant souvent une zone caractéristique à la limite des arbres en haute altitude.

Non boisé : Un polygone est non boisé si moins de 10 %, selon la fermeture du couvert, de sa superficie est constituée d'essences d'arbres, peu importe leur taille.

Forêt-parc : Paysage caractérisé par de solides massifs d'arbres formés par des facteurs environnementaux.

Arbustes : Plantes ligneuses vivaces, de la famille des conifères ou de celle des feuillus, dont la croissance est relativement faible et qui portent habituellement plusieurs tiges plutôt qu'un seul fût. Ils se distinguent des arbres de par leur faible hauteur (normalement moins de 10 m) et leur forme non arborescente. Dans les rapports, aux fins de l'interprétation de l'aménagement de la faune, on fait une distinction entre les grands arbustes (2 m ou plus) et les petits (moins de 2 m). On peut employer d'autres critères de distinction, si on le préfère, car les données sur la hauteur sont considérées comme une variable continue.

Boisé : Un polygone est boisé si au moins 10 % de sa superficie, selon la fermeture du couvert, est constituée d'essences d'arbres, peu importe leur taille.

Zone sèche : vaste classe qui inclut tous les écosystèmes non humides allant des régimes d'humidité du sol très xériques à hygriques.

Végétalisé : Un polygone est végétalisé lorsque la couverture totale d'arbres, d'arbustes, d'herbes et de bryoides (non les crustacés) couvre au moins 5 % de sa superficie totale.

Zone humide : Toute zone dont la nappe phréatique se situe près de la surface du sol ou au-dessus de celle-ci ou qui est saturée pendant une période suffisamment longue pour induire des processus liés aux milieux humides ou aquatiques. Ces processus sont caractérisés par la présence de sols organiques ou gleysoliques et par une végétation hydrophyte. Voir les définitions du terme « zone humide » plus loin dans cette section pour obtenir une description plus complète.

Définitions des terrains non végétalisés

Plage (terrain découvert) : Zone couverte de sédiments triés transformés récemment sous l'action des vagues. On peut les trouver à la limite des plans d'eau fraîche ou salée.

Substratum rocheux (roche/blocaille) : Roche non fragmentée, consolidée contiguë au matériel sous-jacent.

Bâtiment et aire de stationnement (terrain découvert) : Bâtiments et espaces connexes tels que routes et aires de stationnement.

Zone incendiée (terrain découvert) : Terrain contenant des signes d'incendies récents, soit naturels ou intentionnels. Une végétation inférieure à 5 % de la fermeture du couvert est présente au moment de la description du polygone.

Berge érodée (terrain découvert) : Partie d'un corridor routier créée en pente ascendante par rapport à la chaussée en excavant à même le flanc de montagne. Les éléments naturels peuvent aussi créer des berges érodées.

Terrain découvert : Englobe toutes les autres formes de terrain découvert regroupées en 16 sous-classes : plages; bâtiments et aires de stationnement; zones incendiées; berges

érodées; sols nus; gravières; dépôts transitoires; moraines; sédiments littoraux; autre; sédiments d'étang ou de lac; chemins de fer; bords de réservoir; sédiments de rivière; chaussées; aires de résidus miniers.

Sol nu (terrain découvert) : Tout sol nu non couvert sous d'autres catégories, par exemple, zones récemment perturbées notamment par des glissements de terrain, des torrents de débris, des avalanches ou par des perturbations telles que les droits de passage de pipeline ou des champs cultivés, où le couvert végétal est inférieur à 5 %.

Glacier (neige/glace) : Masse permanente de neige et de glace dont les limites latérales sont bien définies et qui s'écoule généralement dans une direction particulière.

Gravière (terrain découvert) : Zone exposée par suite du prélèvement de sable et de gravier.

Lac : Plan d'eau naturel, statique, de deux mètres ou plus de profondeur à certains endroits. La limite d'un lac se situe à la ligne naturelle de l'eau lorsque le niveau est élevé.

Terrain : Portion du paysage non couverte par l'eau (tel qu'il est défini ci-dessous), fondée sur le pourcentage du couvert.

Dépôt transitoire (terrain découvert) : Zone compacte adjacente à une route servant au tri et au chargement de billots de bois.

Coulée de lave : Zone où de la roche fondue s'est écoulée d'un volcan ou d'une fissure, s'est refroidie, puis s'est solidifiée pour former du roc.

Moraine (terrain découvert) : Zone de débris charriés et déposés par un glacier.

Sédiments littoraux (terrain découvert) : Zones plates, par exemple des plaines, associées à des lacs, des étangs, des rivières ou des ruisseaux, où dominent les sédiments fins texturés. Elles peuvent aussi être associées à des sources d'eau douce ou estuariennes.

Non végétalisé : Un polygone est non végétalisé lorsque la couverture totale d'arbres, d'arbustes, d'herbes et de bryoides couvre moins de 5 % de sa superficie totale. Les plans d'eau doivent entrer dans la classe « non végétalisé ».

Autre (terrain découvert) : Polygone non végétalisé pour lequel aucune autre des catégories de terrain découvert ne peut être sélectionnée de manière fiable.

Sédiments d'étang ou de lac (terrain découvert) : Sédiments exposés par suite de l'assèchement de lacs ou d'étangs.

Chemin de fer (terrain découvert) : Plate-forme recouverte d'une ou de plusieurs voies ferrées.

Réservoir : Bassin artificiel créé par suite de la retenue des eaux derrière une structure fabriquée par l'homme, par exemple, un barrage, une berme, une digue ou un mur.

Bord de réservoir (terrain découvert) : Terrain découvert à cause du drainage ou de la fluctuation du niveau d'eau du réservoir. On les trouve au-dessus des niveaux d'eau « normaux » et ils peuvent se composer de divers substrats tels que gravier, pierres, sédiments fins ou substratum rocheux.

Rivière/ruisseau : Cours d'eau formé lorsque l'eau s'écoule continuellement entre des berges bien définies. Ces écoulements peuvent être intermittents ou permanents, mais ne doivent pas comprendre les écoulements éphémères dont le chenal ne présente aucune berge bien définie. Les bancs de gravier font partie du cours d'eau, contrairement aux îles à l'intérieur d'un cours d'eau ayant des berges définies.

Sédiments fluviatiles (terrain découvert) : Limon, gravier et barres de sable associés aux anciens chenaux d'une rivière et à ses berges actuelles.

Chaussée (terrain découvert) : Zone déblayée et compactée en vue du transport de marchandises ou de services au moyen de véhicules. Une chaussée rarement ou jamais utilisée peut cesser d'être classée « non végétalisée ».

Roche/blocaille : Substratum rocheux ou roche fragmentée séparée du substratum rocheux et charrié à son emplacement actuel sous l'effet de la gravité ou par la glace. D'importants dépôts se trouvent dans les zones alpines ou à proximité de celles-ci et sont associés aux parois rocheuses abruptes et aux crêtes découvertes; les canyons et les falaises contiennent aussi de tels dépôts.

Blocaille, talus d'éboulis, champ de blocs (roche/blocaille) : Roche fragmentée, détachée des surfaces du substratum et charriée à son emplacement actuel sous l'effet de la gravité ou par la glace.

Déblais miniers blocailleux (roche/blocaille) : Morts-terrains ou déchets de roche rejetés déplacés pour permettre l'extraction de minerai durant une opération minière.

Eau salée : Plan d'eau naturel dont l'eau est salée ou généralement considérée comme salée. La limite de l'eau salée est la ligne de la marée haute naturelle.

Couverture de neige (neige/glace) : La neige ou la glace ne fait pas partie du glacier, mais on en trouve dans le paysage durant les mois d'été.

Aire de résidus miniers (terrain découvert) : Zone contenant des déchets solides produits par l'extraction et le broyage de minerai.

Plan d'eau : Plan d'eau naturel, statique, de deux mètres ou plus de profondeur à certains endroits ou cours d'eau formé lorsque l'eau s'écoule continuellement entre des berges bien définies. Ces écoulements peuvent être intermittents ou permanents, mais ne doivent pas

comprendre les écoulements éphémères dont le chenal ne présente aucune berge bien définie. Les îles à l'intérieur des cours d'eau dont les berges sont bien définies ne font pas partie du cours d'eau; les bancs de gravier font partie du cours d'eau. L'interprétation est fondée sur le pourcentage de la superficie couverte.

Définitions des zones humides

Cette section est extraite de Fraser et coll. (1995). La classification des zones humides faisait l'objet d'une révision au moment de produire ce rapport.

Zone humide : Zone dont la nappe phréatique se situe près de la surface du sol ou au-dessus de celle-ci ou qui est saturée pendant une période suffisamment longue pour induire des processus liés aux milieux humides ou aquatiques. Ces processus sont caractérisés par la présence de sols organiques ou gleysoliques et par une végétation hydrophyte. Les sites ayant un régime d'humidité du sol sous-hydrique et mouillant sont généralement considérés comme des zones humides; ceux dont l'eau est plus profonde sont considérés comme des écosystèmes aquatiques. Les zones humides doivent présenter l'un des quatre attributs suivants (adapté de Cowardin et coll. 1979) :

1. Au moins périodiquement, le terrain sert d'habitat à des espèces de plantes surtout hydrophytes.

2. Le substrat est surtout constitué d'un sol mal drainé sous-hydrique ou mouillant. Le sol peut être organique ou minéral; dans ce dernier cas, la gleyification se produit dans la couche supérieure de 30 cm.

3. Le substrat est un non-sol saturé d'eau et couvert d'eau peu profonde à certaines périodes de la saison de croissance.

4. Un plan d'eau de moins de deux mètres de profondeur.

Les zones humides peuvent revêtir la forme de tourbières, de marécages, de marais, de faignes, de sources chaudes et de bassins chauds, d'étangs alcalins, de carrs d'arbustes, de savanes, de petits fonds (moins de 2 m) d'eau morte, et inclure des écosystèmes boisés et non boisés. À titre d'exemple, le domaine des zones humides peut être subdivisé en diverses classes.

Tourbière : Classe de zones humides caractérisée par la présence de tourbe. Ce sont des zones humides couvertes ou remplies de mousse de sphaigne, dont la décomposition va de piètre à modérée. Elles sont pauvres en substances nutritives. Les sols sont habituellement des fibrisols, des mésisols ou des humisols. Dans les basses terres du fort Nelson, les tourbières peuvent avoir des sols cryosoliques organiques.

Marécage : Zones humides boisées couvertes à 25 % ou plus d'arbres ou de grands arbustes et caractérisées par des inondations périodiques et une circulation sous surface

quasi permanente à travers divers mélanges de sédiments minéraux et de tourbe. Les marécages, comme les faignes, sont riches en minéraux et en substances nutritives, mais grâce à la circulation de l'eau qui les caractérise, ils ont tendance à être mieux aérés que les faignes. Les eaux des marécages ont donc des niveaux d'oxygène dissous suffisants pour permettre la croissance de grands arbustes ou d'arbres.

Marais : Zones humides inondées en permanence ou périodiquement dont l'eau est riche en substances nutritives et qui permettent l'existence d'un vaste couvert émergent de plantes herbacées prenant racine dans un substrat riche en minéraux. Le niveau d'eau des marais varie au fil des saisons et d'un marais à l'autre. Les marais asséchés à la fin de l'été exposent une végétation en fouillis et des vasières ou des laisses de sable non végétalisés, mais la saturation persiste près de la surface. Le substrat est constitué de matières minérales et d'une mousse en état avancé de décomposition, provenant surtout de la végétation du marais. Le substrat est fortement tributaire de la chimie de l'eau, laquelle, à son tour, reflète la géologie du bassin et le climat régional.

Faigne : Zones humides composées d'accumulations de mousse de sphaigne entièrement décomposée ou mal décomposée. La plupart des faignes ont une accumulation de plus de 40 cm de mousse. L'eau des faignes vient surtout de l'eau souterraine et des eaux de ruissellement des zones sèches minérales adjacentes. En conséquence, les faignes sont moins acides et plus riches en minéraux que les tourbières. La mousse des faignes va de bien décomposée à moyennement décomposée. Les sols connexes sont des mésisols et des humisols. La végétation des faignes peut être dominée par les graminées, le carex, les joncs, les petits arbustes ou les arbres, et la base est souvent constituée de mousses.

Prairie humide : Zones humides inondées périodiquement, dominées par les graminées, le carex ou les joncs. On les trouve généralement sur des sols minéraux et elles ont peu ou pas d'accumulation de mousse. Le couvert forestier est inférieur à 10 %.

Carr d'arbustes : Zones humides inondées périodiquement, mais asséchées à la surface du sol durant la saison de croissance. On les trouve sur des sols minéraux dont les 30 premiers centimètres sont gleyifiés.

Petit fond d'eau morte : Plans d'eau stagnante permanents, peu profonds (niveaux de moins de 2 m au milieu de l'été), dépourvus d'un couvert végétal émergent étendu. La végétation peut être absente ou des plantes émergentes peuvent couvrir jusqu'à 10 % de la surface. Les petits fonds d'eau morte abritent souvent divers macrophytes submergés ou flottants. Les plantes aquatiques submergées sont courantes. On trouve aussi des petits fonds d'eau morte près des berges de nombreux lacs.

2. Références

Cowardin, L.M., V. Carter, F.C. Golet et E.T. LaRoe. 1979. *Classification of wetlands and deepwater habitats of the United States*, U.S. Fish and Wildlife Service, Washington, DC. FWS/OBS-79/31.

Fraser, D.F., A. Banner et A. Harcombe. 1995. *A framework for ecological classification in British Columbia* (V. 13 – 20 février 1995) *Draft report for the Aquatic and Terrestrial Task Force of RIC*, Victoria, C.-B.

Annexe 5 : Liste des essences d'arbres de l'IFN

Inventaire forestier national du Canada
Liste des essences d'arbres

Septembre 2014
Version 4.5

CONIFÈRES INDIGÈNES

Nom commun		Nom scientifique	Code			
Anglais	Français		Genre	Essence	Var.	Forme
amabilis fir	sapin gracieux	Abies amabilis	ABIE	AMA		
balsam fir	sapin baumier	Abies balsamea	ABIE	BAL		
Rocky Mountain alpine fir	sapin bifolié	Abies bifolia	ABIE	BIF		
grand fir	sapin grandissime	Abies grandis	ABIE	GRA		
subalpine fir	sapin subalpin	Abies lasiocarpa	ABIE	LAS		
unidentified fir	sapin non identifié	Abies spp.	ABIE	SPP		
yellow-cedar	chamaecyparis jaune	Chamaecyparis nootkatensis	CHAM	NOO		
unidentified cypress	chamaecyparis non identifié	Chamaecyparis spp.	CHAM	SPP		
unidentified softwood	conifères non identifié		GENC	SPP		
Rocky mountain juniper	genévrier des Rocheuses	Juniperus scopulorum	JUNI	SCO		TS
unidentified juniper	genévrier non identifié	Juniperus spp.	JUNI	SPP		
Eastern redcedar	genévrier de Virginie	Juniperus virginiana	JUNI	VIR		TS
Tamarack	mélèze laricin	Larix laricina	LARI	LAR		
subalpine larch	mélèze subalpin	Larix lyallii	LARI	LYA		
Western larch	mélèze de l'Ouest	Larix occidentalis	LARI	OCC		
unidentified larch	mélèze non identifié	Larix spp.	LARI	SPP		
Engelmann spruce	épinette d'Engelmann	Picea engelmannii	PICE	ENG		
Engelmann x white	hybride épinette d'Engelmann et épinette blanche	Picea engelmannii x glauca	PICE	ENG	GLA	
white spruce	épinette blanche	Picea glauca	PICE	GLA		
Sitka x white	hybride épinette de Sitka et épinette blanche	Picea xlutzii	PICE	LUT	X	
black spruce	épinette noire	Picea mariana	PICE	MAR		
red spruce	épinette rouge	Picea rubens	PICE	RUB		
Sitka spruce	épinette de Sitka	Picea sitchensis	PICE	SIT		
Sitka x unidentified	hybride épinette de Sitka et épinette non identifié	Picea sitchensis xunknown	PICE	SIT	X	
unidentified spruce	épinette non identifié	Picea spp.	PICE	SPP		
whitebark pine	pin à blanche écorce	Pinus albicaulis	PINU	ALB		
jack pine	pin gris	Pinus banksiana	PINU	BAN		
lodgepole pine	pin tordu	Pinus contorta	PINU	CON		
shore pine	pin tordu	Pinus contorta var. contorta	PINU	CON	CON	

Nom commun		Nom scientifique	Code			
Anglais	Français		Genre	Essence	Var.	Forme
lodgepole pine	pin tordu latifolié	Pinus contorta var. latifolia	PINU	CON	LAT	
limber pine	pin flexible	Pinus flexilis	PINU	FLE		
Western white pine	pin argenté	Pinus monticola	PINU	MON		
lodgepole x jack pine	pin tordu x pin gris	Pinus xmurraybanksiana	PINU	MUR		
Ponderosa pine	pin ponderosa	Pinus ponderosa	PINU	PON		
red pine	pin rouge	Pinus resinosa	PINU	RES		
pitch pine	pin rigide	Pinus rigida	PINU	RIG		
unidentified pine	pin non identifié	Pinus spp.	PINU	SPP		
eastern white pine	pin blanc	Pinus strobus	PINU	STR		
Douglas-fir	Douglas vert	Pseudotsuga menziesii	PSEU	MEN		
Interior Douglas-fir	Douglas bleu	Pseudotsuga menziesii var. glauca	PSEU	MEN	GLA	
Coastal Douglas-fir	Douglas vert	Pseudotsuga menziesii var. menziesii	PSEU	MEN	MEN	
western yew	if de l'Ouest	Taxus brevifolia	TAXU	BRE		
unidentified yew	if non identifié	Taxus spp.	TAXU	SPP		
eastern white-cedar	thuya occidental	Thuja occidentalis	THUJ	OCC		
western redcedar	thuya géant	Thuja plicata	THUJ	PLI		
unidentified thuja	thuja non identifié	Thuja spp.	THUJ	SPP		
eastern hemlock	pruche du Canada	Tsuga canadensis	TSUG	CAN		
western hemlock	pruche de l'Ouest	Tsuga heterophylla	TSUG	HET		
mountain hemlock	pruche subalpine	Tsuga mertensiana	TSUG	MER		
mountain x western hemlock hybrid	hybride pruche subalpine et pruche de l'Ouest	Tsuga mertensiana x heterophylla	TSUG	MER	HET	
unidentified hemlock	pruche non identifié	Tsuga spp.	TSUG	SPP		

Note : Un « x » indique une hybridation.* ***Forme :* *TS = classé comme un très petit arbre, et même comme un arbuste dans certains sites, selon la classification donnée par Farrar dans son livre* Arbres du Canada*.*

FEUILLUS INDIGÈNES

Nom commun		Nom scientifique	Code			
Anglais	Français		Genre	Essence	Var.	Forme
vine maple	érable circiné	Acer circinatum	ACER	CIR		TS
Freeman maple	érable Autumn Blaze	Acer x freemanii (Acer rubrum × Acer saccharinum)	ACER	FRE		
Douglas maple	érable nain	Acer glabrum var. douglasii	ACER	GLA	DOU	TS

Nom commun		Nom scientifique	Code			
Anglais	Français		Genre	Essence	Var.	Forme
bigleaf maple	érable à grandes feuilles	Acer macrophyllum	ACER	MAC		
Manitoba maple (box-elder)	érable négondo (à Giguère)	Acer negundo	ACER	NEG		
black maple	érable noir	Acer nigrum	ACER	NIG		
striped maple	érable de Pennsylvanie	Acer pensylvanicum	ACER	PEN		
red maple	érable rouge	Acer rubrum	ACER	RUB		
silver maple	érable argenté	Acer saccharinum	ACER	SAC		
sugar maple	érable à sucre	Acer saccharum	ACER	SAH		
sugar maple	érable à sucre	Acer saccharum var. saccharum	ACER	SAH	SAC	
mountain maple	érable à épis	Acer spicatum	ACER	SPI		TS
unidentified maple	erable non identifié	Acer spp.	ACER	SPP		
Ohio buckeye	marronnier glabre	Aesculus glabra	AESC	GLA		
gray alder	aulne rugueux	Alnus incana	ALNU	INC		TS
speckled alder	aulne rugueux	Alnus incana ssp. rugosa	ALNU	INC	RUG	TS
mountain alder	aulne à feuilles minces	Alnus incana ssp. tenuifolia	ALNU	INC	TEN	
red alder	aulne rouge	Alnus rubra	ALNU	RUB		
speckled alder	aulne rugueux	Alnus rugosa	ALNU	RUG		TS
Hazel alder	aulne blanc	Alnus serrulata	ALNU	SER		TS
Sitka alder	aulne de Sitka	Alnus sinuata	ALNU	SIN		TS
unidentified alder	aulne non identifié	Alnus spp.	ALNU	SPP		
Siberian alder	aulne de Sibérie	Alnus viridis ssp. fruticosa	ALNU	VIR	FRU	TS
Sitka alder	aulne de Sitka	Alnus viridis ssp. sinuata	ALNU	VIR	SIN	TS
Saskatoon-berry	amélanchier à feuilles d'aulne	Amelanchier alnifolia	AMEL	ALN		TS
downy serviceberry	amélanchier aborescent	Amelanchier arborea	AMEL	ARB		TS
mountain serviceberry	amélanchier de Bartram	Amelanchier bartramiana	AMEL	BAR		TS
Pacific serviceberry	amélanchier de l'Ouest	Amelanchier florida	AMEL	FLO		TS
smooth juneberry	amélanchier glabre	Amelanchier laevis	AMEL	LAE		TS
roundleaf juneberry	amélanchier sanguin	Amelanchier sanguinea	AMEL	SAN		TS
Gaspé serviceberry	amélanchier de Gaspésie	Amelanchier sanguinea	AMEL	SAN	GAS	TS

Nom commun		Nom scientifique	Code			
Anglais	Français		Genre	Essence	Var.	Forme
unidentified serviceberry	amélanchier non identifié	Amelanchier spp.	AMEL	SPP		
arbutus	arbousier d'Amérique	Arbutus menziesii	ARBU	MEN		
unidentified asimina	asiminier non identifié	Asimina	ASIM	SPP		
pawpaw	asiminier trilobé	Asimina triloba	ASIM	TRI		
Alaska paper birch	bouleau d'Alaska	Betula alaskana	BETU	ALA		
yellow birch	bouleau jaune	Betula alleghaniensis	BETU	ALL		
blueleaf birch	bouleau bleu	Betula xcaerulea	BETU	CAE		
mountain paper birch	bouleau à feuilles cordées	Betula cordifolia	BETU	COR		
Kenai birch	bouleau Kenai	Betula kenaica	BETU	KEN		
cherry birch	bouleau flexible	Betula lenta	BETU	LEN		
Alaska paper birch	bouleau d'Alaska	Betula neoalaskana	BETU	NEO		
water birch	bouleau fontinal	Betula occidentalis	BETU	OCC		
white birch	bouleau à papier (blanc)	Betula papyrifera	BETU	PAP		
Alaska paper birch	bouleau d'Alaska	Betula papyrifera var. neoalaskana	BETU	PAP	NEO	
white birch	bouleau à papier (blanc)	Betula papyrifera var. papyrifera	BETU	PAP	PAP	
gray birch	bouleau gris	Betula populifolia	BETU	POP		
unidentified birch	bouleau non identifié	Betula spp.	BETU	SPP		
Alaska x paper birch hybrid	x hybride du bouleau de l'Alaska	Betula xwinteri	BETU	WIN		
blue-beech	charme de Caroline	Carpinus caroliniana	CARP	CAR		
American hornbeam	charme de la Caroline de Virginie	Carpinus caroliniana ssp. virginiana	CARP	CAR	VIR	
unidentified hornbeam	charme non identifié	Carpinus spp.	CARP	SPP		
bitternut hickory	caryer cordiforme	Carya cordiformis	CARY	COR		
red hickory	caryer glabre	Carya glabra var. odorata	CARY	GLA	ODO	
shellbark hickory	caryer lacinié	Carya liciniosa	CARY	LAC		
shagbark hickory	caryer ovale	Carya ovata	CARY	OVA		
shagbark hickory	caryer ovale	Carya ovata var. ovata	CARY	OVA	OVA	
unidentified hickory	caryer non identifié	Carya spp.	CARY	SPP		
mockernut	caryer blanc	Carya tomentosa	CARY	TOM		
American chestnut	châtaignier d'Amérique	Castanea dentata	CAST	DEN		

Nom commun		Nom scientifique	Code			
Anglais	Français		Genre	Essence	Var.	Forme
unidentified chestnut	châtaignier non identifié	Castanea spp.	CAST	SPP		
hackberry	micocoulier occidental	Celtis occidentalis	CELT	OCC		
unidentified hackberry	micocoullier non identifié	Celtis spp.	CELT	SPP		
dwarf hackberry	micocoulier rabougri	Celtis tenuifolia	CELT	TEN		TS
button-bush	céphalante occidental	Cephalanthus occidentalis	CEPH	OCC		TS
redbud	gainier rouge	Cercis canadensis	CERC	CAN		
alternate-leaf dogwood	cornouiller à feuilles alternes	Cornus alternifolia	CORN	ALT		TS
eastern flowering dogwood	cornouiller fleuri	Cornus florida	CORN	FLO		TS
Pacific dogwood	cornouiller de Nuttall	Cornus nuttallii	CORN	NUT		
unidentified dogwood	cornouiller non identifié	Cornus spp.	CORN	SPP		
redosier dogwood	cornouiller stolonifère	Cornus stolonifera	CORN	STO		TS
fireberry hawthorn	aubépine dorée	Crataegus chrysocarpa	CRAT	CHR		
dotted hawthorn	aubépine ponctuée	Crataegus punctata	CRAT	PUN		
hawthorn	aubépine	Crataegus spp.	CRAT	SPP		TS
silverberry	chalef argenté	Elaeagnus commutata	ELAE	COM		TS
burning-bush euonymus	fusain pourpre	Euonymus atropurpureus	EUON	ATR		TS
American beech	hêtre à grandes feuilles	Fagus grandifolia	FAGU	GRA		
unidentified beech	hêtre non identifié	Fagus spp.	FAGU	SPP		
glossy buckthorn	nerprun bourdaine	Frangula alnus	FRAN	ALN		
white ash	frêne blanc	Fraxinus americana	FRAX	AME		
black ash	frêne noir	Fraxinus nigra	FRAX	NIG		
red ash	frêne rouge	Fraxinus pennsylvanica	FRAX	PEN		
northern red ash	frêne d'Austin	Fraxinus pennsylvanica var. austini	FRAX	PEN	AUS	
green ash	frêne vert	Fraxinus pennsylvanica var. subintegerrima	FRAX	PEN	SUB	
blue ash	frêne anguleux	Fraxinus quadrangulata	FRAX	QUA		
unidentified ash	frêne non identifié	Fraxinus spp.	FRAX	SPP		
unidentified hardwood	feuillus non identifié		GENH	SPP		
honey-locust	févier épineux	Gleditsia triacanthos	GLED	TRI		
Kentucky coffetree	chicot févier	Gymnocladus dioicus	GYMN	DIO		
witch-hazel	hamamélis de Virginie	Hamamelis virginiana	HAMA	VIR		TS

Nom commun		Nom scientifique	Code			
Anglais	Français		Genre	Essence	Var.	Forme
unidentified holly	houx non identifié	Ilex spp.	ILEX	SPP		TS
mountain holly	faux houx	Ilex mucronata	ILEX	MUC		TS
common winterberry	houx verticillé	Ilex verticillata	ILEX	VER		TS
butternut	noyer cendré	Juglans cinerea	JUGL	CIN		
black walnut	noyer noir	Juglans nigra	JUGL	NIG		
unidentified walnut	noyer non identifié	Juglans spp.	JUGL	SPP		
unidentified liriodendron	tulipier de Virginie	Liriodendron spp.	LIRI	SPP		
tulip-tree	tulipier de Virginie	Liriodendron tulipifera	LIRI	TUL		
cucumber-tree	magnolia acuminé	Magnolia acuminata	MAGN	ACU		
wild crab apple	pommier odorant	Malus coronaria	MALU	COR		
Pacific crab apple	pommier du Pacifique	Malus fusca	MALU	FUS		
unidentified apple	pommier non identifié	Malus spp.	MALU	SPP		
red mulberry	mûrier rouge	Morus rubra	MORU	RUB		
Pacific bayberry	myrique du Pacifique	Myrica californica	MYRI	CAL		TS
mountain-holly	némopanthe mucroné	Nemopanthus mucronatus	NEMO	MUC		TS
unidentified nemopanthus	Némopanthe mucroné	Nemopanthus spp.	NEMO	SPP		TS
tupelo	nyssa	Nyssa spp.	NYSS	SPP		
black-gum	nyssa sylvestre	Nyssa sylvatica	NYSS	SYL		
unidentified hop-hornbeam	ostryer non identifié	Ostrya spp.	OSTR	SPP		
ironwood (hop-hornbeam)	ostryer de Virginie	Ostrya virginiana	OSTR	VIR		
sycamore	platane occidental	Platanus occidentalis	PLAT	OCC		
unidentified sycamore	platane non identifié	Platanus spp.	PLAT	SPP		
narrowleaf cottonwood	peuplier à feuilles étroites	Populus angustifolia	POPU	AGU		
balsam poplar	peuplier baumier	Populus balsamifera	POPU	BAL		
balsam poplar	peuplier baumier	Populus balsamifera ssp balsamifera	POPU	BAL	BAL	
eastern cottonwood	peuplier deltoïde	Populus deltoides	POPU	DEL		
eastern cottonwood	peuplier deltoïde	Populus deltoides ssp. deltoides	POPU	DEL	DEL	
southern (or plains) cottonwood	peuplier deltoïde de l'Ouest	Populus deltoides ssp. monilifera	POPU	DEL	MON	
largetooth aspen	peuplier à grandes dents	Populus grandidentata	POPU	GRA		

Nom commun		Nom scientifique	Code			
Anglais	Français		Genre	Essence	Var.	Forme
Jack's hybrid poplar	peuplier hybride de Jack	Populus xjackii	POPU	JAC		
hybrid poplars	peuplier non identifié	Populus spp.	POPU	SPP		
unidentified poplar	peuplier non identifié	Populus spp.	POPU	SPP		
trembling aspen	peuplier faux-tremble	Populus tremuloides	POPU	TRE		
black cottonwood	peuplier de l'Ouest	Populus trichocarpa	POPU	TRI		
bitter cherry	cerisier amer	Prunus emarginata	PRUN	EMA		
Canada plum	prunier noir	Prunus nigra	PRUN	NIG		
pin cherry	cerisier de Pennsylvanie	Prunus pensylvanica	PRUN	PEN		
black cherry	cerisier tardif	Prunus serotina	PRUN	SER		
unidentified cherry	prunier non identifié	Prunus spp.	PRUN	SPP		
choke cherry	cerisier de Virginie	Prunus virginiana	PRUN	VIR		TS
choke cherry	cerisier de Virginie	Prunus virginiana var. virginiana	PRUN	VIR	VIR	TS
common hoptree	ptéléa trifolié	Ptelea trifoliata	PTEL	TRI		
white oak	chêne blanc	Quercus alba	QUER	ALB		
swamp white oak	chêne bicolore	Quercus bicolor	QUER	BIC		
northern pin oak	chêne ellipsoïdal	Quercus ellipsoidalis	QUER	ELL		
Garry oak	chêne de Garry	Quercus garryana	QUER	GAR		
bur oak	chêne à gros fruits	Quercus macrocarpa	QUER	MAC		
Chinquapin oak	chêne jaune	Quercus muehlenbergii	QUER	MUE		
pin oak	chêne des marais	Quercus palustris	QUER	PAL		
dwarf Chinquapin oak	chêne nain	Quercus prinoides	QUER	PRI		TS
red oak	chêne rouge	Quercus rubra	QUER	RUB		
Shumard oak	chêne de Shumard	Quercus shumardii	QUER	SHU		
unidentified oak	chêne non identifié	Quercus spp.	QUER	SPP		
black oak	chêne noir	Quercus velutina	QUER	VEL		
glossy buckthorn	nerprun bourdaine	Rhamnus frangula	RHAM	FRA		
cascara buckthorn	nerprun cascara	Rhamnus purshiana	RHAM	PUR		
unidentified buckthorn	nerprun non identifié	Rhamnus spp.	RHAM	SPP		
unidentified sumac	sumac non identifié	Rhus spp.	RHUS	SPP		TS
staghorn sumac	sumac vinaigrier	Rhus typhina	RHUS	TYP		TS
black locust	robinier faux-acacia	Robinia pseudoacacia	ROBI	PSE		
unidentified robinia	robinier non identifié	Robinia spp.	ROBI	SPP		
peachleaf willow	saule à feuilles de pêcher	Salix amygdaloides	SALI	AMY		
Bebb willow	saule de Bebb	Salix bebbiana	SALI	BEB		TS

Nom commun		Nom scientifique	Code			
Anglais	Français		Genre	Essence	Var.	Forme
pussy willow	saule discolore	Salix discolor	SALI	DIS		TS
shining willow	saule brillant	Salix lucida	SALI	LUC		TS
Pacific willow	saule du Pacifique	Salix lucida ssp. lasiandra	SALI	LUC	LAS	TS
shining willow	saule brillant	Salix lucida ssp. lucida	SALI	LUC	LUC	TS
black willow	saule noir	Salix nigra	SALI	NIG		
Balsam willow	saule baumier	Salix pyrifolia	SALI	PYR		TS
Scouler willow	saule de Scouler	Salix scouleriana	SALI	SCO		TS
Sitka willow	saule de Sitka	Salix sitchensis	SALI	SIT		TS
unidentified willow	saule non identifié	Salix spp.	SALI	SPP		TS
red-berry elder	sureau rouge du Pacifique	Sambucus callicarpa	SAMB	CAL		TS
american elder	sureau blanc	Sambucus canadensis	SAMB	CAN		TS
blue-berry elder	sureau bleu	Sambucus cerulea	SAMB	CER		TS
red elderberry	sureau rouge	Sambucus racemosa	SAMB	RAC		TS
Sassafras	sassafras officinale	Sassafras albidum	SASS	ALB		
unidentified sassafras	sassafras non identifié	Sassafras	SASS	SPP		
silver buffalo-berry	shépherdie argentée	Shepherdia argentea	SHEP	ARG		TS
American mountain-ash	sorbier d'Amérique	Sorbus americana	SORB	AME		TS
showy mountain-ash	sorbier des montagnes	Sorbus decora	SORB	DEC		
mountain-ash	sorbier	Sorbus spp.	SORB	SPP		
Basswood	tilleul d'Amérique	Tilia americana	TILI	AME		
unidentified linden	tilleul non identifié	Tilia spp.	TILI	SPP		
poison-sumac	sumac à vernis	Toxicodendron vernix	TOXI	VER		TS
white elm	orme d'Amérique	Ulmus americana	ULMU	AME		
red elm	orme rouge	Ulmus rubra	ULMU	RUB		
unidentified elm	orme non identifié	Ulmus spp.	ULMU	SPP		
rock elm	orme liège	Ulmus thomasii	ULMU	THO		
Nannyberry	viorne flexible	Viburnum lentago	VIBU	LEN		TS
Viburnum	viorne	Viburnum spp.	VIBU	SPP		TS
common prickly-ash	clavalier d'Amérique	Zanthoxylum americanum	ZANT	AME		TS

Note : Un « x » indique une hybridation.* ***Forme :* *TS = classé comme un très petit arbre, et même comme un arbuste dans certains sites, selon la classification donnée par Farrar dans son livre* Arbres du Canada.

ARBRES EXOTIQUES

Nom commun		Nom scientifique	Code			
Anglais	Français		Genre	Essence	Var.	Forme
white fir	sapin argenté	Abies concolor	ABIE	CON		
red fir	sapin rouge	Abies magnifica	ABIE	MAG		
Shasta red fir	sapin rouge	Abies magnifica var. shastensis	ABIE	MAG	SHA	
Nordmann fir	sapin de Nordmann	Abies nordmanniana	ABIE	NOR		
Spanish fir	sapin d'Espagne	Abies pinsapo	ABIE	PIN		
noble fir	sapin noble	Abies procera	ABIE	PRO		
Amur maple	érable ginnala	Acer ginnala	ACER	GIN		TS
Japanese maple	érable palmé	Acer palmatum	ACER	PAL		TS
Norway maple	érable de Norvège	Acer platanoides	ACER	PLA		
sycamore maple	érable sycomore	Acer pseudoplatanus	ACER	PSE		
red horsechestnut	marronnier rouge	Aesculus xcarnea	AESC	CAR		
horsechestnut	marronier d'Inde	Aesculus hippocastanum	AESC	HIP		
ailanthus	ailante glanduleux	Ailanthus altissima	AILA	ALT		
European black alder	aulne glutineux	Alnus glutinosa	ALNU	GLU		
Japanese angelica-tree	angélique du Japon	Aralia elata	ARAL	ELA		
monkey puzzle	araucaria du Chili	Araucaria araucana	ARAU	ARA		
European white birch	bouleau verruqueux	Betula pendula	BETU	PEN		
silver (downy) birch	bouleau pubescent	Betula pubescens	BETU	PUB		
incense cedar	cèdre à encens	Calocedrus decurrens	CALO	DEC		
Siberian pea-tree	caragana arborescent	Caragana arborescens	CARA	ARB		TS
Chinese chestnut	châtaignier de Chine	Castanea mollissima	CAST	MOL		
southern catalpa	catalpa commun	Catalpa bignonioides	CATA	BIG		
northern catalpa	catalpa à feuilles cordées	Catalpa speciosa	CATA	SPE		
Atlas cedar	cèdre de l'Atlas	Cedrus atlantica	CEDR	ATL		
Deodar cedar	cèdre de l'Himalaya	Cedrus deodara	CEDR	DEO		
Cedar-of-Lebanon	cèdre du Liban	Cedrus libani	CEDR	LIB		
Katsura-tree	cercidiphyllum du Japon	Cercidiphyllum japonicum	CERC	JAP		
Port-Orford-cedar	chamaecyparis de Lawson	Chamaecyparis lawsoniana	CHAM	LAW		
Hinoki-cypress	chamaecyparis du Japon	Chamaecyparis obtusa	CHAM	OBT		
Sawara-cypress	chamaecyparis de Sawara	Chamaecyparis pisifera	CHAM	PIS		

Nom commun		Nom scientifique	Code			
Anglais	Français		Genre	Essence	Var.	Forme
Yellow-wood	virgilier à bois jaune	Cladrastis lutea	CLAD	LUT		
Kousa dogwood	cornouiller de Kousa	Cornus kousa	CORN	KOU		
Cornelian cherry	cornouiller mâle	Cornus mas	CORN	MAS		
European beech	hêtre commun	Fagus sylvatica	FAGU	SYL		
Oregon ash	frêne de l'Orégon	Fraxinus latifolia	FRAX	LAT		
unidentified exotic	les espèces exotiques non identifié		GENX	SPP		
Ginkgo	ginkgo bilobé	Ginkgo biloba	GINK	BIL		
European larch	mélèze d'Europe	Larix decidua	LARI	DEC		
Japanese larch	mélèze du Japon	Larix kaempferi	LARI	KAE		
Siberian larch	mélèze de Sibérie	Larix sibirica	LARI	SIB		
Norway spruce	épicéa commun	Picea abies	PICE	ABI		
Colorado spruce	épinette du Colorado	Picea pungens	PICE	PUN		
sugar pine	pin à sucre	Pinus lambertiana	PINU	LAM		
Austrian pine	pin noir d'Autriche	Pinus nigra	PINU	NIG		
Monterey pine	pin de Monterey	Pinus radiata	PINU	RAD		
Scots pine	pin sylvestre	Pinus sylvestris	PINU	SYL		
European white poplar	peuplier blanc	Populus alba	POPU	ALB		
Lombardy poplar	peuplier noir d'Italie	Populus nigra	POPU	NIG		
sweet cherry	cerisier sauvage	Prunus avium	PRUN	AVI		
common pear	poirier commun	Pyrus communis	PYRU	COM		
English oak	chêne pédonculé	Quercus robur	QUER	ROB		
Weeping willow	saule pleureur doré	Salix alba var. vitellina	SALI	ALB	VIT	
giant sequoia	séquoia géant	Sequoiadendron giganteum	SEQU	GIG		
coast redwood	séquoia toujours vert	Sequoia sempervirens	SEQU	SEM		
European mountain-ash	sorbier des oiseleurs	Sorbus aucuparia	SORB	AUC		
Common lilac	lilas commun	Syringa vulgaris	SYRI	VUL		TS
English yew	if commun	Taxus baccata	TAXU	BAC		
Siberian elm	orme de Sibérie	Ulmus pumila	ULMU	PUM		
European cranberry viburnum	viorne obier	Viburnum opulus	VIBU	OPU		TS

Note : Un « x » indique une hybridation.* ***Forme :* *TS = classé comme un très petit arbre, et même comme un arbuste dans certains sites, selon la classification donnée par Farrar dans son livre* Arbres du Canada.

Annexe 6 : Suivi des modifications

Modifications et mises à jour de la version 4.2.4 à la version 5.1

Table	Attribut	Changement	Commentaire
Toutes les tables	JURIS_ID	Ajouts à toutes les tables	Modification de la structure des données
Toutes les tables	SAMPLE_DATE	Modification de la plage des valeurs pour qu'elle soit comprise entre la date de la dernière mesure et la date actuelle	Modification de la plage des valeurs permises
Table 2. Utilisation des terres	LANDUSE_NUM	Suppression de cet élément; à remplacer par l'utilisation primaire et secondaire des terres	Modification de la structure des données
Table 2. Utilisation des terres	LANDUSE1	Ajout d'un élément pour garder l'utilisation primaire des terres d'un polygone	Modification de la structure des données
Table 2. Utilisation des terres	LANDUSE2	Ajout d'un élément pour garder l'utilisation primaire des terres d'un polygone	Modification de la structure des données
Table 2. Utilisation des terres	INFO_SOURCE	Suppression de la valeur permise U (mise à jour de la perturbation), car l'élément de cette table n'est pas mis à jour dans les données des perturbations)	Suppression des codes
Table 3. Propriété	INFO_SOURCE	Suppression de la valeur permise U (mise à jour de la perturbation), car l'élément de cette table n'est pas mis à jour dans les données des perturbations)	Suppression des codes
Table 4. Niveau de protection	INFO_SOURCE	Suppression de la valeur permise U (mise à jour de la perturbation), car l'élément de cette table n'est pas mis à jour dans les données des perturbations)	Suppression des codes
Table 5. Couverture terrestre	INFO_SOURCE	Ajout du code M – modélisée	Ajout de code
	MODEL_YEAR	Permettre à MODEL_YEAR d'être nul (au lieu de -9) lorsque les données ne sont pas modélisées.	Changement de code
	LAND_BASE	Légère révision du texte des règles pour une plus grande clarté.	
	LAND_COVER	Légère révision du texte des règles pour plus de clarté – ajout du mot « information d'en-tête » avant « de la strate du peuplement ».	

	DENSITY_CL	Ajout de codes : GW pour couvrir les eaux des Grands Lacs (car l'Ontario n'a pas fourni les données des placettes entièrement dans les Grands Lacs); et BF pour couvrir les étangs et les ruisseaux de castors	Ajout de code
	STAND_STRU	Modification des codes pour les valeurs non déclarées d'un à deux caractères (M devient MI et S devient SA)	Changement de code
	SOIL_MOIST	Ajout du champ et des codes sur l'humidité du sol	Modification de la structure des données
	DEVL_STAGE	Ajout du champ et des codes sur le développement du peuplement	Modification de la structure des données
Table 6. En-tête des essences exotiques	Table entière	Suppression de la table – le statut des essences exotiques ou non est plutôt entré dans la table sur les essences de la strate du peuplement, dans un nouveau champ	Modification de la structure des données
Table 6a. Essences exotiques	Table entière	Suppression de la table – la nature exotique ou non des essences est plutôt entrée dans la table sur les essences de la strate du peuplement, dans un nouveau champ.	Modification de la structure des données
Table 7. En-tête de la strate de peuplement	MODEL_YEAR	Permettre à MODEL_YEAR d'être nul (au lieu de -9) lorsque les données ne sont pas modélisées.	Changement de code
	LAYER_ID	Le champ a été supprimé, car le dictionnaire des données ne mentionne pas la base permettant de compter les couches. Elles peuvent être calculées au besoin d'après la hauteur de l'essence dominante (car c'était le calcul voulu – la plus haute correspondant à 1 et la plus courte à 10).	Modification de la structure des données
	CLOSURE	Ajout de « pour chaque couche dans le polygone » dans la description pour plus de clarté.	
	LEAD_CRITR	Changement de la valeur « vide » à NUL.	Changement de valeur permise.

	LEAD_SP_AGE	– Ajout de « en années » dans la description. – Modification de la plage des valeurs permises de 0 à 9 999 à 1 à 2 000 ans, car un âge de 0 n'est pas permis. 2 000 est supérieur aux nombres utilisés dans les données de référence et permet un meilleur contrôle d'erreurs que 9 999. – Ajout aux règles (car c'est ainsi que se fait la vérification d'AQ) : LEAD_SP_AGE doit être identique à l'âge de SPECIES1. LEAD_SP_AGE doit être égal à l'année de INFO_DATE moins REGEN_YR.	Modification de la plage et des règles du code
	LAYER_VOL	Modification des valeurs permises de la plage supérieure de 9 999 à 3 000, ce qui est supérieur au volume de la couche d'après les données de l'établissement, et permet un meilleur contrôle des erreurs que 9 999, et suppression de -1 dans la mesure du possible lorsque le volume est manquant (un volume manquant n'est pas permis).	Modification de la plage des valeurs permises
Table 7a. Essences dans la strate de peuplement	SPECIES_NUM	Ajout de « 1 représentant le pourcentage (PERCENT) le plus élevé, 2 le deuxième pourcentage le plus élevé, etc. jusqu'au plus petit pourcentage » aux règles, pour plus de clarté.	Modification du texte des règles
	HEIGHT	Modification de la limite supérieure de la plage des valeurs permises à 200,9 au lieu de 999,9, car 200,9 est supérieur à toute autre valeur de l'établissement et permet un meilleur contrôle des erreurs que 999,9.	Modification de la limite supérieure des valeurs permises
	AGE	– Modification de la limite supérieure de la plage des valeurs permises à 3 000 au lieu de 9 999, car 3 000 est supérieur à toute autre valeur de l'établissement et permet un meilleur contrôle des erreurs que 9 999. – Ajout du code -1 lors de l'utilisation de AGE_MIN et AGE_MAX.	Modification de la limite supérieure des valeurs permises Ajout de code

	MIN_AGE	- Modification de la limite supérieure de la plage des valeurs permises à 3 000 au lieu de 9 999, car 3 000 est supérieur à toute autre valeur de l'établissement et permet un meilleur contrôle des erreurs que 9 999. – Ajout du code -1 lors de l'utilisation de AGE.	Modification de la limite supérieure des valeurs permises Ajout de code
	MAX_AGE	-Modification de la limite supérieure de la plage des valeurs permises à 3 000 au lieu de 9 999, car 3 000 est supérieur à toute autre valeur de l'établissement et permet un meilleur contrôle des erreurs que 9 999. – Ajout du code -1 lors de l'utilisation de AGE.	Modification de la limite supérieure des valeurs permises Ajout de code
	EXOTIC	Ajout d'un champ pour remplacer l'en-tête des essences exotiques et les tables des essences.	Modification de la structure des données
	EXOTIC_SOURCE	Ajout d'un champ pour remplacer l'en-tête des essences exotiques et les tables des essences.	Modification de la structure des données
Table 7 b. Origine de la strate de peuplement	STAND_ORIG	Ajout de la valeur permise FIRE, et modification de la description de SUCC : « Couverture végétale dans la couche apparue après une succession naturelle ».	Modification des valeurs permises
	REGEN_YR	Modification du texte de la règle pour « REGEN_YR + [MAX (AGE (m) ou MAX_AGE (m)) des essences dans la strate de peuplement] ≤ année de INFO_DATE *Ou, la valeur de REGEN_YR soustraite de l'année d'INFO_DATE doit être inférieure ou égale à l'AGE maximal ou être située entre AGE_MIN et AGE_MAX des essences qui ont l'âge le plus élevé de la couche* ».	Modification du texte de la règle

Table 8. Traitement de la strate de peuplement	INFO_SOURCE	Suppression de la valeur permise M (modélisée), car cet élément de la table ne provient pas de la modélisation.	Suppression des codes
	TREAT_YR	Modification de la description pour ajouter « depuis la dernière mesure ». Modification des valeurs permises pour supprimer -1, car l'année de traitement est une estimation, et modification du texte de la règle : « Année de la dernière mesure jusqu'à aujourd'hui. Au plus 19 ans avant l'année de SAMPLE_DATE ». Modification des règles pour ajouter « année de la dernière mesure ».	Modification des valeurs permises et des règles
Table 9. Perturbation de la strate de peuplement	INFO_SOURCE	Suppression de la valeur permise M (modélisée), car cet élément de la table ne provient pas de la modélisation.	Suppression des codes
	DIST_AGENT	Ajout du texte « comprend les glissements de terrain, les avalanches et les éboulements » à la définition d'érosion, ajout de valeurs permises et des définitions de « animal » et « inondation ».	Modification des valeurs permises et des règles
	DIST_YR	Modification de la description pour ajouter « depuis la dernière mesure ». Modification des valeurs permises pour supprimer -1, car l'année de traitement est une estimation, et modification du texte de la règle : « Année de la dernière mesure jusqu'à aujourd'hui. Au plus 19 ans avant l'année de SAMPLE_DATE ». Modification des règles pour ajouter « année de la dernière mesure ».	Modification des valeurs permises et des règles

Modifications et mises à jour de la version 4.2.3 à la version 4.2.4

Table	Attribute	Change	Comment
Table 4 : Niveau de protection	POLY_ID	Description mise à jour pour remplacer « utilisation des terres » par « niveau de la protection ».	
Table 5. Couverture terrestre	STAND_STRU	M : Non déclaré (par exemple, lorsque l'échantillon chevauche une frontière, une limite provinciale ou territoriale, ou encore un océan) S : Non déclaré (inclut la situation où des données sont manquantes).	Ajout de codes
Table 6. En-tête des essences exotiques	ORIGIN	Ajout d'un élément au code du pays : « nom de domaine du pays précédé d'un élément (p. ex., BC, AB, SK, CA) ».	
Table 7a. Essences dans la strate de peuplement	PERCENT	Ajout de « ou au dixième de pourcentage près » à la description. Modification en conséquence des règles pour que les plages comprennent la décimale.	Modification de la structure des données
	AGE	Modification de la règle pour la rendre plus claire (et exacte) : peut être laissé en blanc si et seulement si MIN_AGE et MAX_AGE ont une valeur; doit présenter une valeur si MIN_AGE et MAX_AGE sont tous deux nuls.	
	MIN_AGE	Formulation de la règle modifiée « Doit être laissé en blanc si AGE présente une valeur ».	
	MAX_AGE	Formulation de la règle modifiée « Doit être laissé en blanc si AGE présente une valeur ».	
Table 9. Perturbation de la strate de peuplement	DIST_YR	Ajout de la règle : INFO_DATE >= DIST_YR	Ajout d'une règle

Modifications et mises à jour de la version 4.2.1 à la version 4.2.3

Table	Attribut	Changement	Commentaire
Tables 2 à 9	SAMPLE_DATE	Définition de date d'échantillonnage mise à jour : « Date à laquelle l'échantillon de la placette de l'IFN a été prélevé. »	
Table 5. Couverture terrestre	MODEL_YR STAND_STRU	-1 : Manquant, -9 : Sans objet NA : Sans objet, UNKN : Inconnu.	Ajout de codes

	STAND_STRU	Ajout ou modification de règles : Si LAND_COVER = » T », alors STAND_STRU = « SNGL », « MULT » ou « COMP ». Si LAND_COVER = » N » ou LAND_BASE = « N », alors STAND_STRU = « NA ». Si LAND_COVER = » M » ou LAND_BASE = « M », alors STAND_STRU = « M ». Si LAND_COVER = » S »ou LAND_BASE = « S », alors STAND_STRU = « S ».	
Table 6. En-tête des essences exotiques	MODEL_YR	-1 : Manquant, -9 : Sans objet.	Ajout de codes
Table 7. En-tête de la strate de peuplement	MODEL_YR LEAD_SP_AGE LAYER_VOL	-1 : Manquant, -9 : Sans objet. -1 : Manquant, -9 : Sans objet. -1 : Manquant.	Ajout de codes
	LAYER_VOL	Ajout à la description : un volume égal à zéro n'est autorisé que lorsque les arbres font moins de 1,3 mètre de haut.	
Table 7 b. Origine de la strate de peuplement	STAND_ORIG REGEN_YR	UNKN : Inconnu -1 : Manquant	Ajout de codes
Table 8. Traitement de la strate de peuplement	TREAT_YR	-1 : Manquant	Ajout de code
	TREAT_YR	Ajout de la règle : INFO_DATE >= TREAT_YR >= 1800	
Table 9. Perturbation de la strate de peuplement	DIST_YR	-1 : Manquant	Ajout de code
Tables 3, 4, 5, 6, 6 a, 7, 7 a, 7 b, 8 et 9.	INFO_DATE INFO_SOURCE et POLY_AREA	Les attributs répétés et indexés sont décrits avec précision pour chaque table.	
Tables 7c à 10d.		Renumérotation des tables à partir de la table 7c. Le traitement de la strate de peuplement et les perturbations de la strate de peuplement sont désormais au même niveau que l'information d'en-tête de la strate de peuplement (voir p. 3).	Cette modification a été effectuée afin d'inclure les peuplements ayant subi une coupe à blanc et pour lesquels l'en-tête de la strate de peuplement, l'information sur l'essence ou l'information sur l'origine est absente.
Tables 2 à 9.	INFO_DATE	Définition de la date de l'information mise à jour : « Date à laquelle la photo a été prise (données interprétées) ou à laquelle les données ont été modélisées (données modélisées). »	Clarification de la définition ajoutée

Modifications et mises à jour de la version 4.1 à la version 4.2.1

000000000000000	Attribut	Changement	Commentaire
1. Placette photo de l'IFN	CALCPLOT_SIZE	Suppression de cet attribut	Cet attribut sera compilé et entretenu à l'interne. Il sera vérifié dans les données spatiales.
2. Polygone d'utilisation des terres	POLY_AREA	Plage ou valeurs permises = de 0,0000 à 400,0400 ha	Valeur minimale de POLY_AREA établie à 0,0 ha pour accepter les très petits polygones issus d'un exercice d'exploration de données. Valeur minimale de POLY_AREA établie à 400,04 ha pour prendre en compte la tolérance de l'aire.
3. Propriété			
4. Polygone du niveau de la protection			
5. Couverture terrestre			
6a. Données des essences d'arbres exotiques	GENUS, SPECIES, VARIETY, ORIGIN	Index = « Y »	
7. Données d'en-tête de la strate de peuplement	LEAD_CRITR	Non nul = « N »	
7a. Données des essences d'arbres dans la strate de peuplement	SPECIES_NUM	Index = « Y »	
	PERCENT	Format = Déc. 4.1	
7 b. Origine de la strate de peuplement	INFO_DATE, INFO_SOURCE	Index = « N »	
7 c. Traitement de la strate de peuplement	INFO_DATE, INFO_SOURCE	Index = « N »	
8. Sommaires au niveau du polygone		Changement dans la structure des tables de sommaires au niveau du polygone.	
2. Utilisation des terres, 3. Propriété, 4. Protection, 5. Couverture terrestre	POLY_AREA	Suppression de la règle : POLY_AREA≤CALCPLOT_SIZE	Cette règle a été supprimée en raison de la suppression de l'attribut CALCPLOT_SIZE.